

REPUBLIQUE DU CAMEROUN



CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

**SECRETARIAT GENERAL**

---

**RAPPORT D'ACTIVITES 2011-2012**



Décembre 2013

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>BEAC</b>	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
<b>BTP</b>	Bâtiments et Travaux Publics
<b>CASEMF</b>	Cadre d'Analyse et de Suivi des Etablissements de Microfinance
<b>CEMAC</b>	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
<b>CIMA</b>	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
<b>CIP</b>	Centrales des Incidents de Paiement
<b>CNC</b>	Conseil National du Crédit
<b>COBAC</b>	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
<b>CPM</b>	Comité de Politique Monétaire
<b>DSCE</b>	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
<b>DTS</b>	Droits de tirage spéciaux
<b>EMF</b>	Etablissement de Microfinance
<b>FIBANA</b>	Fichier Bancaire National des Entreprises
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>GIC</b>	Groupement d'Intérêt Commun
<b>IARDT</b>	Incendie, Accidents, Risques Divers et Transports
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PCEMF</b>	Plan Comptable des Etablissements de Microfinance
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PPTE</b>	Pays Pauvre Très Endetté
<b>SEMR</b>	Société d'Expansion et de Modernisation de la culture du Riz de Yagoua
<b>SESAME</b>	Système d'Evaluation et de Supervision des Activités de Microfinance
<b>SONARA</b>	Société Nationale de Raffinage
<b>TIAO</b>	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
<b>TISP</b>	Taux d'Intérêt sur les Placements
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UMAC</b>	Union Monétaire de l'Afrique Centrale

## TABLE DES MATIERES

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>0</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>2</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE</b> .....	<b>7</b>
<b>I.1. ECONOMIE REELLE</b> .....	<b>8</b>
I.1.1. Evolution du secteur réel.....	8
I.1.2. Evolution de la demande globale.....	8
I.1.2.1. Demande intérieure.....	8
I.1.2.2. Demande extérieure.....	9
I.1.3. Evolution de l'offre.....	9
I.1.3.1. Secteur primaire.....	10
I.1.3.2. Secteur secondaire.....	16
I.1.3.3. Secteur tertiaire.....	18
I.1.4. Inflation.....	19
I.1.5. Réformes structurelles.....	20
<b>I.2. FINANCES PUBLIQUES</b> .....	<b>22</b>
I.2.1. Politique budgétaire.....	22
I.2.2. Recettes et dépenses budgétaires.....	23
I.2.2.1. Recettes budgétaires.....	23
I.2.2.2. Dépenses budgétaires.....	24
<b>I.3. BALANCE DES PAIEMENTS</b> .....	<b>26</b>
I.3.1. Compte des transactions courantes.....	26
I.3.1.1. Balance des biens.....	27
I.3.1.2. Balance des services.....	27
I.3.1.3. Balance des revenus.....	28
I.3.1.4. Transferts courants.....	28
I.3.2. Compte de capital et d'opérations financières.....	28
I.3.2.1. Compte de capital.....	28
I.3.2.2. Compte financier.....	29
I.3.3. Principaux partenaires commerciaux.....	29
<b>DEUXIEME PARTIE : SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE</b> ..	<b>31</b>
<b>II.1. Cadre institutionnel de la politique monétaire</b> .....	<b>32</b>
II.1.1. Stratégie et orientation de la politique monétaire.....	33
II.1.1.1. Les objectifs de la politique monétaire.....	33
II.1.1.2. Les instruments de la politique monétaire.....	33
<b>II.2. SITUATION MONETAIRE DU CAMEROUN</b> .....	<b>36</b>
II.2.1. Contreparties de la masse monétaire.....	36

II.2.1.1. Avoirs extérieurs nets.....	36
II.2.1.2. Crédit intérieur.....	36
II.2.2. Masse monétaire.....	37
<b>II.3. SITUATION COMPTABLE DE LA BEAC AU CAMEROUN .....</b>	<b>38</b>
II.3.1. Actif .....	39
II.3.2. Passif.....	39
<b>II.4. MARCHE MONETAIRE.....</b>	<b>41</b>
II.4.1. Rappel des principes généraux.....	41
II.4.2. Activités du marché monétaire .....	41
II.4.2.1. Injection de liquidités .....	41
II.4.2.2. Ponction de liquidités .....	42
II.4.3. Activités du marché interbancaire.....	42
<b>II.5. BANQUES ET ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE.....</b>	<b>43</b>
II.5.1. Banques.....	43
II.5.1.1. Réseau bancaire.....	43
II.5.1.2. Activités des banques .....	45
II.5.1.2.1. Ressources.....	45
II.5.1.2.2. Crédits.....	46
II.5.1.3. Normes prudentielles .....	48
II. 5. 2. 1. Opérateurs du marché.....	49
II. 5. 2. 1. Situation financière .....	50
II.5.2. Etablissements de microfinance.....	47
II.5.2.1 Opérateurs du marché.....	47
II.5.2.2. Situation financière.....	47
<b>II.6. ASSURANCES .....</b>	<b>53</b>
II.6.1. Opérateurs du marché.....	53
II.6.2. Statistiques du marché.....	54
<b>TROISIEME PARTIE : ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT.....</b>	<b>58</b>
<b>III.1. PRESENTATION DU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT .....</b>	<b>59</b>
<b>III.2. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CNC.....</b>	<b>61</b>
<b>III.3. DECISIONS .....</b>	<b>66</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>86</b>
1. Texte réglementaire .....	87
2. Statistiques.....	92

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : Contribution de la demande à la croissance réelle (en %).....	8
<b>Tableau 2</b> : Contribution de l'offre à la croissance (en %) .....	9
<b>Tableau 3</b> : Evolution des cultures vivrières (en milliers de tonnes).....	10
<b>Tableau 4</b> : Cultures de rente .....	11
<b>Tableau 5</b> : Elevage .....	14
<b>Tableau 6</b> : Secteur pétrolier.....	16
<b>Tableau 7</b> : Evolution de l'inflation.....	19
<b>Tableau 8</b> : Recettes budgétaires (en milliards de F CFA).....	23
<b>Tableau 9</b> : Dépenses budgétaires (en milliards de F CFA).....	24
<b>Tableau 10</b> : Balance des paiements (en milliards de F CFA).....	26
<b>Tableau 11</b> : Balance des biens (en milliards de F CFA).....	27
<b>Tableau 12</b> : Balance des services (en milliards de F CFA) .....	27
<b>Tableau 13</b> : Balance des revenus (en milliards de F CFA) .....	28
<b>Tableau 14</b> : Balance des revenus (en milliards de F CFA) .....	28
<b>Tableau 15</b> : Principaux partenaires commerciaux (en %).....	30
<b>Tableau 16</b> : Situation monétaire (en milliards de F CFA).....	36
<b>Tableau 17</b> : Situation comptable résumée de la BEAC au Cameroun (en milliards de F CFA).....	38
<b>Tableau 18</b> : Injections de liquidité (en milliards de F CFA).....	41
<b>Tableau 19</b> : Ponctions de liquidité (en milliards de F CFA) .....	42
<b>Tableau 20</b> : Evolution des opérations sur le marché interbancaire (en milliards de F CFA).....	42
<b>Tableau 21</b> : Nombre d'agences/guichets par banque .....	43
<b>Tableau 22</b> : Réseau bancaire .....	44
<b>Tableau 23</b> : Dépôts bancaires par type de comptes (en milliards de F CFA).....	45
<b>Tableau 24</b> : Dépôts bancaires par type de clientèle (en milliards de F CFA) .....	46
<b>Tableau 25</b> : Crédits bancaires par type de comptes (en milliards de F CFA).....	46
<b>Tableau 26</b> : Crédits bancaires par type de clientèle (en milliards de F CFA).....	47
<b>Tableau 27</b> : Crédits bancaires par secteur d'activité (en milliards de F CFA) .....	47
<b>Tableau 28</b> : Evolution du nombre de banques respectant les normes prudentielles .....	48
<b>Tableau a.1</b> : Données statistiques de base .....	92
<b>Tableau a.2</b> : Balance des paiements résumée (en milliards de F CFA).....	93
<b>Tableau a.3</b> : Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux.....	94
<b>Tableau a.4</b> : Liste des banques et établissements financiers en activité en 2011 .....	97

## INTRODUCTION

Au cours des années 2011 et 2012, **l'activité économique** s'est consolidée après la reprise entamée en 2010. D'après les comptes nationaux, la croissance réelle est estimée à 4,6% en 2012 contre 4,1% en 2011. Cette croissance est tirée par les secteurs tertiaire et secondaire avec des contributions respectives de 2,6 et 1,2 point.

Concernant le **niveau général des prix** à la consommation finale des ménages, l'inflation a ralenti de 2,9 % en 2011 à 2,4 % en 2012 en moyenne annuelle. Les tensions inflationnistes ont été en partie entretenues par le dynamisme des activités économiques, notamment par la fermeté de la demande intérieure, en rapport avec les effets directs et indirects de la mise en œuvre de plusieurs grands travaux. L'augmentation des prix a concerné tant les biens produits localement que ceux importés.

Durant l'année 2011, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des **réformes structurelles** pour améliorer la compétitivité de l'économie et l'attractivité de l'environnement des affaires. Des progrès ont été enregistrés en matière de réforme dans le secteur des entreprises publiques et parapubliques, de stabilité du secteur financier, de la modernisation de la fonction publique, de gouvernance et de décentralisation. Cela s'est notamment traduit en 2012 par : (i) la création de l'Agence de Promotion des PME (APME) ; (ii) la mise à disposition d'une somme de 3 milliards au profit des PME sous forme de crédit-bail ; (iii) des réflexions pour la mise en place du mécanisme transitoire pour le financement des PME dont le but est de faciliter l'accès des PME aux crédits à moyen et long termes ; (iv) la mise en place des organes sociaux de la banque camerounaise des PME (BC-PME) ; (v) la mise sur pied de la Bourse de sous-traitance, en partenariat l'ONUDI et l'Union Européenne comme partenaire financier.

Comptant 13 banques, le **système bancaire** a évolué dans un environnement favorable en 2011. A fin décembre 2011, l'activité bancaire s'est caractérisée par l'accroissement des fonds propres des banques commerciales(+13,3 %), des dépôts (+17 %), des crédits à l'économie (+13,3 %), et une baisse des avoirs extérieurs nets (-22 %). Les créances sur l'Etat ont progressé de 20,8 %, tandis que ses dépôts ont augmenté de 5,4 %. Au 31 décembre 2012, l'activité bancaire mesurée par le total de bilan des banques, a baissé de 2%. Ce ralentissement a reposé, à l'Actif, sur la diminution des titres de participation et titres immobilisés (-14 %), des crédits à long terme (-36 %), des autres opérations interbancaires à terme (-43 %), et des pertes de l'exercice (-59 %). Au passif, elle a été due à la chute des valeurs données en pension ou vendues fermes (-65%), des

comptes exigibles après encaissement (-22 %), et la forte hausse des emprunts participatifs et obligataires (+304 %).

Le secteur de la **microfinance** quant à lui a enregistré 410 milliards de dépôts de la clientèle, pour un encours de crédits estimé à 240 milliards en 2011. Les taux d'intérêt débiteurs se situent entre 6 % et 78 % et ceux créditeurs vont de 3 % à 6 % l'an. En ce qui concerne les crédits distribués, ils sont en augmentation de 16,6 % par rapport à l'année 2010. Selon la durée, les crédits à court terme pèsent entre 55 % et 60 % et les crédits à moyen terme entre 22 % et 30 %. Les créances douteuses représentent 15,5 % de l'ensemble des crédits.

Concernant **les assurances**, le secteur compte 25 sociétés d'assurance en 2011, dont 18 dans la branche « IARDT » et 7 en « Assurance Vie ». Le chiffre d'affaires réalisé en « Assurance Dommages » a progressé de 4,1% entre 2011 et 2012, tandis que celui de l'« Assurance Vie » a connu une augmentation de 14% au cours de la même période.

En ce qui concerne le **commerce extérieur**, en 2011, l'Union Européenne est demeurée le principal partenaire commercial du Cameroun, avec 38 % des échanges en valeur, contre 44 % en 2010. En 2012, elle a conforté cette position, avec 41,7% des échanges en valeur, contre 38% en 2011. Sa contribution aux recettes d'exportations a été de 54,5%, et les dépenses d'importations du Cameroun en provenance de cette zone a été de 33,3%. Elle est suivie dans l'ordre par : l'Afrique de l'Ouest, l'Asie orientale, l'Asie du Sud-Est, la CEMAC et l'Amérique du Nord. A l'instar de l'Union Européenne, les poids des échanges avec l'Asie orientale et l'Afrique de l'Ouest ont également progressé, passant de 12,2% et 15,9% en 2011 à 14,4% et 16,5% en 2012 respectivement.

C'est dans ce contexte qu'au cours des années 2011 et 2012, le Conseil National du Crédit a pris des textes réglementaires et engagé la réalisation d'importants projets. Parmi ces projets, on peut citer notamment la plateforme Centrale des Incidents de Paiements (CIP)-Fichier Bancaire National des Entreprises (FIBANE)-Cadre de Suivi et d'analyse de l'Activité des Etablissements de Microfinance (CASEMF), qui a ce jour a été déployée auprès des 13 banques en activité au Cameroun et quelques établissements financiers et de microfinance. Ce déploiement se poursuivra au cours de l'année 2014 auprès des autres établissements assujettis.

**PREMIERE PARTIE :**  
**ENVIRONNEMENT**  
**MACROECONOMIQUE**



## I.1. ECONOMIE REELLE

En 2011 et 2012, l'activité économique au Cameroun s'est consolidée après la reprise entamée en 2010. La croissance réelle a été de 4,6% en 2012 contre 4,1% en 2011. Cette croissance est tirée par les secteurs tertiaire et secondaire avec des contributions de 2,6 et 1,2 point respectivement.

### I.1.1. Evolution du secteur réel

### I.1.2. Evolution de la demande globale

Tableau 1 : Contribution de la demande à la croissance réelle (en %)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
<b>Produit Intérieur Brut</b>	<b>4,0</b>	<b>3,7</b>	<b>2,1</b>	<b>2,4</b>	<b>4,7</b>	<b>4,3</b>
<b>Demande intérieure</b>	<b>4,3</b>	<b>8,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1,5</b>	<b>6,1</b>	<b>4,5</b>
Consommation	2,9	7,9	-3,0	4,4	6,0	3,0
Consommation publique	0,5	0,8	0,0	1,0	-0,4	0,2
Consommation privée	2,3	7,1	-3,0	3,4	6,4	2,8
Investissements bruts	1,4	0,8	3,0	-2,9	0,1	1,5
Formation brute de capital fixe	1,4	0,8	3,0	-2,9	0,1	1,5
Investissement public	1,1	0,0	1,5	-1,0	0,0	0,3
Investissements privés	0,3	0,8	1,5	-1,9	0,1	1,2
Variations des stocks	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Demande extérieure nette</b>	<b>0,3</b>	<b>-5,0</b>	<b>2,1</b>	<b>0,9</b>	<b>-1,5</b>	<b>-0,2</b>
Exportations des biens et services	1,7	-1,6	0,3	-0,2	-0,4	-0,2
Importations des biens et services	-1,9	-3,4	1,8	1,1	-1,1	0,0

**Sources** : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

\*Estimations

En 2011 et 2012, la demande est demeurée le principal moteur de la croissance de l'économie camerounaise, soutenue principalement par la demande intérieure qui a respectivement contribué à la croissance à hauteur de 6,1 % et 4,5 %. En revanche, la contribution de la demande extérieure à la croissance est demeurée négative bien qu'elle ait augmenté de 1,3 point entre 2011 et 2012, passant de -1,5 % à -0,2 %.

#### I.1.2.1. Demande intérieure

La baisse de la contribution de la demande intérieure à la croissance est essentiellement imputable à la **consommation**, avec une participation de 6,0 % en 2011 et de 3,0 % en 2012. Cette diminution de la consommation résulte principalement de la chute de la *consommation privée*, dont la participation à la croissance a baissé de 3,6 points, en relation avec la hausse de l'inflation. La contribution de la *consommation publique* à la croissance a quant à elle augmenté, passant de -0,4 % en décembre 2011 à 0,2 % en décembre 2012. Cette hausse s'explique par les efforts entrepris par le Gouvernement pour rationaliser et améliorer la qualité de la dépense publique, notamment celle relative aux achats de biens et services.

L'apport des **investissements bruts** à la croissance a été de 1,5 % en 2012 contre 0,1 % un an plus tôt, soit un accroissement de 1,4 point. La participation des *investissements publics* en 2011, s'est avérée nul en 2011. Il s'élève par contre à 0,3 % en 2012. En ce qui concerne les *investissements privés*, leur contribution s'est accrue entre 2011 et 2012, se fixant à 0,1 % et 1,2 %. L'apport de ces derniers, est à mettre en parallèle avec l'accroissement des achats des produits métallurgiques de base et ouvrages en métaux (+29,6 %), des équipements et appareils audiovisuels (+17,2 %), des machines et appareils électriques (+15,2 %) et des meubles et mobiliers (+13,2 %).

### I.1.2.2. Demande extérieure

En 2012, la **demande extérieure** nette a grevé la croissance à hauteur de 0,6 point, soit moins qu'en 2011 où la contribution était de -2,9 points.

Ce ralentissement est dû à la diminution des exportations des biens et services de 1,3% et l'accroissement des importations de 1,2%. La baisse des exportations découle du repli des quantités exportées d'aluminium (-31,3%), de carburants et lubrifiants (-31,2%), d'huile de palme (-24,3%), de bois grumes (-9,7%), de cacao en fèves (-8,6%), de ciments (-2,5%) et de bananes fraîches (-2,4%).

### I.1.3. Evolution de l'offre

De 2011 à 2012, la contribution de l'offre à la croissance a été marquée par des hausses respectives de 0,9 point et de 1,2 point des secteurs primaire et secondaire, et par une diminution de 1,1 point du secteur tertiaire.

**Tableau 2 : Contribution de l'offre à la croissance (en %)**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
<b>Secteur primaire</b>	<b>1,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>1,0</b>
Agriculture des produits vivriers	0,7	0,6	0,7	0,8	0,4	0,7
Agriculture industrielle d'exportation	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,1	-0,1
Elevage, Chasse et Piégeage	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1
Pêche	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
Sylviculture	0,6	-0,2	-0,2	0,1	0,0	0,1
Pétrole	-0,1	-0,2	-0,3	-1,1	-0,3	0,1
<b>Secteur secondaire</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>
Industries	0,2	0,4	0,4	0,8	0,8	0,7
Electricité, Gaz et Eau	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Bâtiments et Travaux Publics	0,2	0,1	0,4	-0,4	0,1	0,4
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>	<b>0,7</b>	<b>2,3</b>	<b>2,9</b>	<b>1,8</b>
Transport et Communication	0,6	0,6	0,6	0,3	0,3	0,4
Commerce, Hôtel et Restaurants	0,7	1,2	1,2	0,7	0,7	1,0
Autres services marchands et ajust.	0,2	0,4	0,4	0,0	0,2	0,4
Services non marchands	0,5	0,3	-1,5	1,2	1,8	0,0

**Sources** : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

\*Estimations

### I.1.3.1. Secteur primaire

La contribution du **secteur primaire** à la croissance réelle est restée positive en 2012. Elle est passée de 0,7 % en 2011 à 0,6 % en 2012. La production de ce secteur a progressé de 2,7% en 2012 contre 3,1% en 2011.

*L'agriculture vivrière* a contribué à la croissance du secteur primaire à hauteur de 2,6 points en 2012 contre 2,5 points en 2011. L'amélioration de la production vivrière résulte des effets positifs (encadrement, distribution des intrants, etc.) des différents programmes et projets.

**Tableau 3 : Evolution des cultures vivrières (en milliers de tonnes)**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
<b>Céréales</b>						
Maïs	1 354,9	1 394,8	1 625,1	1 670,3	1 572,1	1 810,3
Riz paddy	98,3	72,0	123,1	153,1	174,1	181,8
Mil/Sorgho	977,3	1 006,5	1 055,5	1 187,5	1 241,0	1 425,9
<b>Racines et Tubercules</b>						
Manioc	2 939,3	2 882,7	2 941,4	3 808,2	4 082,9	4 287,2
Macabo/Taro	1 398,5	1 481,7	1 490,9	1 632,0	1 568,8	1 614,1
Igname	394,1	399,6	399,8	499,6	517,1	537,8
Pomme de terre	220,0	145,0	147,5	188,4	196,7	210,0
<b>Féculents et autres</b>						
Banane plantain	2 280,0	2 500,6	2 550,3	3 182,2	3 425,8	3 569,3
Banane douce	912,8	916,9	933,4	1 333,8	1 394,7	1 471,0
Oignon	104,2	112,4	113,7	165,4	184,0	198,0
Tomate	558,0	572,2	573,6	795,3	853,1	889,8
Ananas	112,7	127,1	128,5	157,9	165,5	167,8

Source : MINADER, \*= données provisoires.

Parmi ces programmes et projets d'appui, on cite notamment :

- le **Programme National de Développement des Racines et Tubercules**, qui a permis de : construire une usine de transformation de la patate douce en collaboration avec l'ENSAI de N'Gaoundéré ; mettre 5 240 semences d'ignames au germoir de l'Unité de Germination des plants à Nkolbisson ; mettre sur pied 50 hectares de parc à bois ; diffuser 300 000 boutures de manioc ; former 79 agents relais et 224 comités villageois en coopératives simplifiées ;
- le **Programme de Relance de la filière Pomme de Terre**, qui a permis d'acquérir et de distribuer aux producteurs et multiplicateurs des dix zones de production, 87 tonnes de semences certifiées, 14 tonnes de semences de base, 184 pulvérisateurs et des intrants agricoles (engrais, pesticides, insecticides) ;
- le **projet d'appui à la Réforme du Sous-secteur Engrais**, qui a formé 674 producteurs et conseillers agricoles à l'utilisation efficace des engrais pour la culture de la pomme de terre ;
- le **projet national d'appui à la filière maïs**, qui a conduit à la distribution de 30 tonnes de semences de base et 137 tonnes

d'engrais chimique aux fermes semencières et aux multiplicateurs. Ce secteur a bénéficié de l'octroi d'une subvention de 200 millions à 420 petits producteurs de maïs de consommation et de 190,5 millions à 12 promoteurs de moyennes et grandes exploitations ;

- le **Programme de relance de la riziculture pluviale** a appuyé 18 fédérations et unions de GIC pour la mise en place de 9 503 hectares de riziculture dans 6 Régions du pays (Ouest, Nord, Nord-Ouest, Centre et Adamaoua). Il a également permis de produire et de distribuer 51 kg de semences souches de riz, 1.444 kg de semences de prébase, 3.903 kg de semences de base et 38.525 kg de semences certifiées de riz. A travers la SEMRY, 12 pompes d'irrigation ont été installées et 7 090 hectares mis en valeur pour une production de 42 500 tonnes.

**Tableau 4 : Cultures de rente**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
<b>Cacao</b>						
Production (en milliers de tonnes)	212,6	229,2	230,0	244,1	246,1	250,0
Exportations (en milliers de tonnes)	131,1	178,1	194,0	193,9	190,2	173,8
Prix à l'exportation (F CFA/Kg)	939,0	1 152	1 853	1 491	1 695	1 356
<b>Café arabica</b>						
Production (en milliers de tonnes)	10,8	10,8	9,5	12,6	8,6	10,0
Exportations (en milliers de tonnes)	3,9	3,3	3,6	3,1	2,4	5,1
Prix à l'exportation (F CFA/Kg)	1 302	1 364	2 010	2 850	3 993	2 748
<b>Café robusta</b>						
Production (en milliers de tonnes)	37,0	39,9	44,9	45,2	38,3	42,0
Exportations (en milliers de tonnes)	46,3	29,6	33,0	44,8	28,4	36,4
Prix à l'exportation (F CFA/Kg)	933,0	1 049,0	1 091,0	1 234,0	1 702	1 622
<b>Caoutchouc naturel</b>						
Production (en milliers de tonnes)	46,8	53,5	52,5	50,2	51,0	46,3
Exportations (en milliers de tonnes)	37,9	32,7	37,6	38,3	36,8	42,8
Prix à l'exportation (F CFA/Kg)	1 098	1 172	1 174	1 804	2 125	1 479
<b>Coton graine</b>						
Production (en milliers de tonnes)	179,1	111,5	115,7	114,6	185,0	227,0
<b>Coton fibre</b>						
Production (en milliers de tonnes)	73,1	45,6	53,5	53,0	61,4	82,1
Exportations (en milliers de tonnes)	79,4	37,6	57,2	53,6	55,7	76,2
Prix à l'exportation (F CFA/Kg)	669	705	890	1 023	1 528	878
<b>Banane</b>						
Production (en milliers de tonnes)	233,0	268,8	259,1	277,8	296,1	285,8
Exportations (en milliers de tonnes)	232,9	281,3	254,6	237,9	237,3	231,8
Prix à l'exportation (F CFA/Kg)	497	532	437	487	539	-
<b>Huile de palme</b>						
Exportations (en milliers de tonnes)	113,5	124,0	109,0	116,2	135,2	99,2

Sources : MINADER, MINFI/DAE, WEO, \*=estimations sur la production

*L'agriculture des produits d'exportation* a contribué à grevé la croissance à hauteur de 0,1 % en 2012. Sa participation était positive en 2011 et s'élevait à 0,1 %. Cette diminution est liée à la baisse de production de certaines cultures de rente et à la mauvaise tenue des cours des produits d'exportation.

En s'établissant à 250 milliers de tonnes en 2012, la production du cacao a enregistré une augmentation de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Les exportations quant à elles ont baissé de 8,6 %, passant de

190,2 milliers de tonnes en 2011 à 173,8 milliers de tonnes en 2012. Les cours mondiaux ont également diminué (-20,0 %). Ils se sont fixés respectivement à 1 695 F CFA/kg et 1 356 F CFA/kg en fin décembre 2011 et 2012.

En 2012, la production de café quant à elle s'est chiffrée à 10 milliers de tonnes pour la variété arabica et à 42,0 milliers de tonnes pour la variété robusta, ce qui représente une augmentation respective de 16,3 % et de 9,7 % par rapport à 2011. Les exportations de café arabica et robusta se sont par contre accrues de 112,5 % et de 28,2 % tandis que les prix à l'exportation ont baissé 31,2 % et de 4,7 %.

Par ailleurs, dans le cadre du *Programme de Relance du verger cacao/café*, du *Projet d'appui à la production et à la diffusion de matériel végétal cacao/café*, et du *Projet semencier cacao/café*, les actions menées auprès des multiplicateurs ont permis de diffuser 730 015 plants de caféier arabica pour une superficie de 608 hectares et 693 132 plants de caféier robusta correspondant à 577 hectares et, de distribuer 5 512 litres d'insecticides, 15 atomiseurs et 50 pulvérisateurs pour le traitement de 5 512 hectares de verger. De plus, l'aide du Fonds de Développement du Cacao et du Café (FODECC) a permis la production et la distribution d'environ 1,5 million de plants de caféier arabica aux organisations de producteurs.

Les interventions du Gouvernement du Cameroun pour promouvoir les filières cacao et café ont permis :

- la formation de 270 pépiniéristes, 1 188 producteurs et 210 encadreurs de base sur les bonnes pratiques agricoles ;
- la formation des producteurs sur la fabrication d'engrais organiques ;
- l'acquisition et la distribution de 1 184 tonnes d'engrais minéraux aux organisations des producteurs ;
- l'octroi des appuis aux organisations de producteurs pour le traitement des vergers contre la pourriture brune des cabosses et l'antracnose des baies.

Entre 2011 et 2012, la production de caoutchouc naturel a diminué de 9,2 %. Elle s'est élevée à 51 milliers de tonnes en 2011 et à 46,3 milliers de tonnes en 2012. Les exportations n'ont pas suivi cette tendance baissière. Elles ont enregistré une hausse de 16,3 %, passant ainsi de 36,8 milliers de tonnes en 2011 à 42,8 milliers de tonnes en 2012. On relève également une baisse du prix d'exportation (-30,4 %), qui s'est établi à 2 125 F CFA/kg en 2011 et à 1 479 F CFA/kg en 2012.

En se fixant à 227 milliers de tonne en 2012 contre 185 milliers de tonnes un an plus tôt, la production de coton graine a augmenté de 22,7 %. La production de coton fibre s'est chiffrée à 61,4 milliards en 2011 et à 82,1 milliards, soit une hausse de 33,7 %. Les exportations ont quant à elles progressé de 36,8 %. On relève un repli significatif des prix à l'exportation, qui sont passés de 1 528 F CFA/Kg en 2011 à 878 F CFA/Kg en 2012.

Cette filière bénéficie néanmoins d'appui visant à favoriser son rendement, entre autres, le *projet de relance de la filière coton*, qui a bénéficié de 2,5 milliards de financement en 2011 et a permis de subventionner les engrais et l'achat de 1 000 charrettes pour le transport du coton ; de renforcer le fonds de roulement « engrais vivrier » et les capacités des structures intermédiaires, et de former 1 800 magasiniers, agents de suivi et gestionnaires.

La production de banane a baissé de 3,5 %, passant de 296,1 milliers de tonnes en 2011 à 285,8 milliers de tonnes en 2012. Les exportations ont également diminué de 2,3 %.

Le programme de relance de la filière banane plantain a permis de créer 8 champs semenciers, de produire environ 1,7 millions de plants et de distribuer 33 282 rejets de plantain. Selon la stratégie d'assistance pluriannuelle 2012-2013 pour le secteur de la filière banane au Cameroun, il existe encore aujourd'hui dans ce secteur une différence de prix de revient et donc de compétitivité entre les bananes d'Amérique latine et celles produites au Cameroun. Les principaux problèmes à régler consistent donc à poursuivre la chasse aux coûts de production, augmenter les rendements et la productivité de la main-d'œuvre, maintenir l'accès et la part de marché du Cameroun sur le marché européen et obtenir l'accès à des marchés de niche plus rémunérateurs (valorisation de l'origine Afrique, label éthique...).

En 2012, la production industrielle d'huile de palme brute a chuté de 26,6 % par rapport à l'année précédente. Elle s'est élevée à 99,2 milliers de tonnes. Cette diminution fait suite aux mauvaises conditions climatiques et à l'abattage des vieux palmiers.

La contribution de la branche *élevage, chasse et piégeage* s'est établi à 0,1 % en 2012. Elle était par contre nulle en 2011. Malgré cette amélioration, on relève plusieurs difficultés dans cette branche, notamment l'insuffisance d'unités industrielles d'alimentation du bétail, la dégradation de la base productive, la désorganisation des filières de commercialisation, la difficulté d'accès au marché et les exportations clandestines de bétail vers les pays voisins, limitent considérablement son

essor. Toutefois, pour remédier à cette situation, plusieurs mesures et actions sont menées et concernent :

- la prévention et la lutte contre les épizooties ;
- le renforcement des compétences des éleveurs et des services vétérinaires en matière de gestion ;
- la promotion et l'amélioration des élevages à cycle court (volailles, porcs, petits ruminants, élevages non conventionnels) ;
- l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique.

**Tableau 5 : Elevage**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
<b>Bétail (en milliers de têtes)</b>	<b>10 140,0</b>	<b>10 503,9</b>	<b>10 881,3</b>	<b>11 202,8</b>	<b>11 278,6</b>	<b>11 660,9</b>
Bovins	3 856,4	4 012,6	4 175,1	4 300,3	4 343,3	4 560,5
Ovins	2 664,8	2 758,1	2 854,6	2 931,7	2 961,0	3 079,5
Caprins	3 020,2	3 104,8	3 191,7	3 277,9	3 277,9	3 310,7
Porcins	598,6	628,5	659,9	692,9	696,4	710,3
<b>Volaille (en milliers d'unités)</b>	<b>10 635,4</b>	<b>11 167,2</b>	<b>11 725,6</b>	<b>12 024,6</b>	<b>12 331,2</b>	<b>12 645,7</b>

**Sources** : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

\*Estimations

La production animale (en termes d'élevage) s'est élevée à 11 278,6 milliers de têtes en 2011 et à 11 660,9 milliers de têtes en 2012, soit une hausse de 3,4 %.

En ce qui concerne la filière volaille, celle-ci a enregistré un accroissement de 2,5 % sur la période allant de 2011 à 2012. La production est passée de 12 331,2 à 12 645,7 milliers d'unités.

La production de cette branche a été favorisée par divers programmes et projets. On peut citer entre autre :

- le ***Programme de Développement de la Filière Porcine***, qui a pour objectif de relancer cette filière, promouvoir la sécurité alimentaire par le contrôle de la peste porcine africaine et améliorer l'appareil de production. Elle a bénéficié d'un financement de 420 millions et a permis d'acquérir 3 550 porcelets de race améliorée, de financer 58 microprojets d'engraissement, de renforcer les capacités de 2 153 organisations de producteurs et des encadreurs ;
- le ***Programme d'amélioration des Services Vétérinaires***, dont le but est de contrôler les maladies animales et de protéger les consommateurs. Il a permis de former 2 052 producteurs sur la biosécurité en élevage de porc, de renforcer les capacités des stations du réseau d'épidémio-surveillance, d'étendre la zone d'intervention de la Mission Spéciale d'Eradication des Glossines à plusieurs autres

localités et d'achever la construction et l'équipement du bâtiment devant abriter le Laboratoire National d'Analyse des Aliments ;

- le **Projet d'Appui au Développement de la Production Laitière**, qui a permis d'encadrer des éleveurs, et de distribuer aux producteurs des régions septentrionales, des lots de matériels de conservation et de transformation de lait. Ce programme a bénéficié de 150 millions, qui ont permis d'apporter des appuis financiers à 41 organisations paysannes ;
- le **Projet d'Appui au Développement de la filière Apicole**, qui a bénéficié en 2012 d'un financement de 100 millions destinés à la construction et à l'équipement de 4 centres de collecte de miel, au renforcement de capacité de plus de 80 représentants de GIC en techniques modernes de production apicole, à l'acquisition et la distribution de matériels et équipements apicoles à 100 GIC de producteurs encadrés ;
- le **Projet d'Appui aux Elevages non Conventionnels**, qui a bénéficié d'un financement de 190 millions pour l'amélioration de la production et l'appui-conseil. Ce projet a conduit à lutter contre les problèmes de consanguinité au sein de la population des aulacodes par l'importation de 300 géniteurs d'une nouvelle souche provenant du Benin ; à apporter un appui en capital de 130 millions à 22 structures faitières régionales et à la formation et l'encadrement de 450 organisations de producteurs et de 300 leaders des organisations des producteurs par les organismes d'appui locaux ;
- le **Projet d'Appui au Développement de l'Aviculture Villageoise**, qui a permis d'organiser 5 211 nouveaux producteurs en structures faitières régionales, d'acquérir 560 000 doses de vaccins contre les maladies aviaires et d'octroyer des appuis directs en capital d'un montant de 63,5 millions à 40 groupes de producteurs.

Par ailleurs, le Gouvernement a lancé en août 2012 un programme économique d'aménagement du territoire et de promotion des entreprises de moyennes et grandes importances du secteur rural dénommé *Programme Agropole*.

En 2010 et 2011, la contribution du secteur de la *pêche industrielle, artisanale et maritime* a été de 0,1 %. Cette consolidation des activités depuis 2010 est liée aux effets positifs du Projet d'Appui au Développement de la Pêche Maritime Artisanale (ADPMA) dont l'objectif est d'accroître la production halieutique par la formation et l'équipement des jeunes.



Démarrée en 2011, la deuxième phase du projet a permis d'apporter un appui en matériels (moteurs hors-bord, matériel de pêche et de sécurité, pirogues) d'une valeur de 143 millions à 85 GIC. En 2012 par contre, l'apport de cette branche à la croissance a été nul.

La contribution de la *sylviculture* a été également nulle en 2011. Le ralentissement des activités du secteur forestier est dû au recul de la demande des principaux partenaires que sont l'UE et l'Asie. Estimé à 2 023 milliers de m<sup>3</sup>, le volume de bois abattu a baissé de 13,8 % par rapport à 2010. Les exportations ont reculé de 4,6 % pour les grumes et de 19,7 % pour les sciages. Les recettes d'exportation de bois et ouvrages en bois ont représenté 10,8 % des recettes totales d'exportation contre 11,5 % en 2010. Les produits spéciaux exportés sont notamment l'Ebène, le Pygeum, le Yohimbe et le Voacanga. On a néanmoins observé une légère reprise en 2012, avec un apport de 0,1 % à la croissance.

**Tableau 6 : Secteur pétrolier**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
Production (en millions de barils)	31,6	30,7	29,0	23,0	21,3	22,1
Production (en millions de tonnes)	4,4	4,3	4,0	3,2	3,0	3,1
Vente en raffinerie (en millions de tonnes)	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Exportations (en millions de barils)	30,2	28,7	27,0	21,1	19,4	20,1
Exportations (en millions de tonnes)	4,2	4,0	3,8	2,9	2,7	2,8
Prix moyen à l'exportation (en milliers F CFA/T)	239,0	301,8	199,3	270,6	342,9	374,6
Prix du baril (en F CFA)	33 188,7	41 912,6	27 681,8	37 585,7	47 620,0	52 023,2
Prix du baril (en \$ E.U.)	71,1	97,0	61,8	79,0	104,0	105,0

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

\*Estimations

Au 31 décembre 2011, la production de pétrole a poursuivi son déclin entamé depuis cinq ans, en s'établissant à 21,3 millions de barils. A cette date, le secteur *pétrolier* a grevé la croissance à hauteur de 0,3 %. S'agissant des produits pétroliers avals, en 2011, les mises à la consommation sur le marché national du super, du kérosène et du gazole ont crû respectivement de 7,8 %, 10,2 % et 12,7 % par rapport à 2010 pour s'établir à 507 202 tonnes pour le super, 121 819 tonnes pour le kérosène et 700 120 tonnes pour le gazole. Ces accroissements s'expliquent par une demande accrue en transport et un regain d'activités dans les BTP. Ces quantités ont par contre diminué de 4,5 % pour le fuel et 14,1 % pour le butane. L'année 2012 est marqué par la reprise enregistrée dans ce secteur. Son apport à la croissance s'est élevé à 0,1 %. La production de pétrole s'est chiffrée à 22,1 millions de barils, ce qui représente une augmentation de 3,6 % par rapport à 2011. Cette reprise est liée à l'amélioration des taux d'extraction dans les puits existants et à la hausse des prix moyens à l'exportation (+9,2 %).

### I.1.3.2. Secteur secondaire

La contribution du **secteur secondaire** à la croissance est passée de 0,9 % en 2011 à 1,1 % en 2012. Cette évolution favorable est attribuable à

la filière des *bâtiments et travaux publics* (+0,3 point). L'apport de la filière *électricité, gaz et eau* est resté stable, soit 0,1 %, tandis que celle des *industries* s'est abaissé de 1 point.

Les industries manufacturières ont cependant été soutenues par la branche de l'agroalimentaire, qui a enregistré un accroissement de la production des huiles raffinées, des boissons et de la provende. Il a bénéficié d'une meilleure fourniture d'énergie électrique, d'un accroissement de la demande et du renouvellement des équipements productifs. En ce qui concerne les industries extractives, le Cameroun a rejoint le processus de Kimberly, régime international de certification des diamants bruts.

La production de l'énergie électrique s'est élevée à 4 963 000 KWH en 2012, en baisse de 0,4 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution est imputable à la vétusté des équipements, des conditions climatiques défavorables et de l'arrêt de fonctionnement des centrales du Programme Thermique d'Urgence. On relève néanmoins une amélioration de l'électrification rurale, avec la couverture de 70 nouvelles localités.

La production d'eau s'est chiffrée à 123,9 millions de m<sup>3</sup> en 2012, en hausse de 0,7 % par rapport à l'année précédente. Malgré cette amélioration, cette branche souffre de la vétusté et de la saturation des équipements de production. Toutefois, la promotion de l'accès des populations à l'eau potable s'est traduite par :

- la création de forages dans les centres urbains ;
- la réalisation de la première phase du projet d'alimentation en eau potable de 52 centres financé par la banque belge DEXIA ;
- la construction des adductions d'eau de Mbankomo (Centre), Bogo (Extrême-Nord) et Jikejem-Oku (Nord-Ouest) ;
- la réhabilitation de la station de la Mefou à Nkolbisson.

Dans la branche *Bâtiments et Travaux Publics*, les actions menées sont restées orientées vers l'amélioration de l'état du réseau routier national, l'augmentation du linéaire et le contrôle des normes techniques de construction des bâtiments et édifices publics. Le *Programme d'urgence spécial de réhabilitation* d'un montant de 100 milliards a déjà permis la remise en état de certains tronçons du réseau routier structurant par le traitement de 10 000 m<sup>2</sup> de nids de poule sur les axes Yaoundé-Bafoussam-Bamenda et Yaoundé-Mbalmayo-Ebolowa. En matière de protection du patrimoine national, la construction et la réhabilitation des barrières de pluie sur les routes en terre non prioritaires, et la réhabilitation des

stations de pesage sur le corridor Douala-Kousseri et l'axe Bafoussam-Foumban se sont poursuivies.

### I.1.3.3. Secteur tertiaire

L'apport du **secteur tertiaire** à la croissance est passé de 2,9 % en 2011 à 1,8 % en 2012, soit une diminution de 1,1 point.

Dans le sous-secteur **commerce**, des actions ont été menées pour la modernisation de l'environnement institutionnel, la lutte contre la spéculation et les pratiques anticoncurrentielles, l'amélioration de la distribution des produits de grande consommation et, la rationalisation de la commercialisation des produits de rente. L'accent a été mis sur le renforcement de l'armature juridique existante pour assainir l'environnement des affaires et rentabiliser les infrastructures commerciales. Pour améliorer la distribution des produits de grandes consommations, 16 marchés périodiques ont été réactivés. Dans le cadre de la lutte contre la vie chère, la Brigade Nationale des Contrôles et de Répression des Fraudes et ses démembrements dans les services déconcentrés sont régulièrement descendus dans les marchés pour constater et sanctionner de nombreuses infractions relatives à la constitution des stocks spéculatifs, et à la mise en circulation des produits impropres à la consommation.

Dans le domaine des **transports**, le sous-secteur « **transport terrestre** » a enregistré 81 877 nouvelles immatriculations, portant le total du parc à 523 912 véhicules, contre 442 035 en 2010, soit une augmentation de 18,5 %. Il a été recensé 98 agences de voyage, 279 auto-écoles et 19 centres de contrôle technique automobile sur l'étendue du territoire national. Le plan d'urgence de sécurité routière a permis de baisser de 25,6 % le nombre d'accidents de circulation qui se situe à 2 607 en 2011 contre 3 503 en 2010. Des sanctions ont été prises à l'encontre des contrevenants, notamment la suspension temporaire ou définitive de certaines agences de voyage, le retrait de la circulation des véhicules non conformes et des permis de conduire. Concernant le **transport aérien**, le nombre total des passagers transportés par les compagnies nationales et internationales s'est fixé à 1 126 608 en 2012, en hausse de 19,4 % par rapport à 2011. Quant au fret aérien, il a progressé de 7,6 % pour se situer à 19 119 tonnes en 2011. Cette croissance se justifie par l'ouverture de nouvelles dessertes, l'amélioration des prestations par les compagnies aériennes et la création de nouvelles lignes directes. Dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des aéroports, des actions sont menées en termes de modernisation des infrastructures et de renforcement de la sécurité. S'agissant du **transport ferroviaire**, en 2012, il a augmenté de

7,8 % en ce qui concerne le trafic marchandises et baissé de 2,6 % pour le trafic voyageurs. L'accroissement du trafic marchandises résulte de la hausse du tonnage transporté des hydrocarbures (+11,4 %), des matériaux de construction (+12,8 %) et des conteneurs (+4,6 %). Tandis que la baisse du trafic voyageur est imputable au bitumage des tronçons Yaoundé-Nanga-Eboko. Pour le **transport maritime**, le volume des marchandises transportées a connu en 2012 une hausse de 7,3 %. Cette amélioration résulte de l'augmentation du tonnage des marchandises d'importations (+7,8 %) et des exportations (+5,9 %).

Pour le secteur des **Télécommunications**, le nombre d'abonnés s'est élevé à 10 808 863 en 2011 et à 13 898 465 en 2012, soit une hausse de 8,3 %. Le nombre d'abonnés du téléphone mobile s'est accru de 29,1 % et celui du fixe de 20,1 %. Le chiffre d'affaires est en hausse de 8,7 %. Concernant la téléphonie rurale, de nouvelles localités ont été retenues pour la construction des Télécentres Communautaires Polyvalents et un protocole d'accord y relatif a été signé avec le Génie militaire. L'acquisition des ordinateurs, des groupes électrogènes et des systèmes solaires se poursuit en vue de compléter les équipements internes dans une centaine de télécentres et points d'accès numériques. Par ailleurs, 37 télécentres sont opérationnels et 109 en cours de mise en service. Quant aux radios communautaires intégrées aux télécentres, huit sont fonctionnelles et sept en cours d'installation.

S'agissant du secteur **Tourisme**, en 2011, le Cameroun a enregistré 604 052 touristes pour des recettes de 115 milliards. En 2012, on dénombre 817 226 touristes, soit une augmentation de 35,9 %. Le secteur privé a investi environ 457,6 milliards dont 292 milliards dans l'hôtellerie et 163,3 milliards dans les agences de voyages. D'après une enquête du MINFI, le nombre de nuitées est en hausse de 6,1 % en 2012 avec un taux moyen d'occupation des chambres de 2,7 %. Cette évolution est imputable à une amélioration des infrastructures hôtelières et à la qualité de service.

#### I.1.4. Inflation

Tableau 7 : Evolution de l'inflation

Année	Indice des prix à la consommation finale	Inflation (%)
2006	194,1	5,0
2007	196,2	1,1
2008	206,7	5,3
2009	213,0	3,0
2010	215,8	1,3
2011	222,1	2,9
2012	227,4	2,4

Source : Institut National de la Statistique

En 2011, l'indice des prix à la consommation finale des ménages a progressé de 2,9 % contre 1,3 % en 2010. Cette hausse résulte de l'augmentation de 4,8 % des prix des produits alimentaires, de 3,1 % de ceux des articles d'habillement et chaussures et de 3 % des dépenses de maison. La hausse des prix des produits alimentaires est liée à celle des produits vivriers (+6 %) et des poissons (+7,4 %). Les prix des légumes, légumineuses et grains ont crû de 8,4 %, en liaison avec la forte demande des pays voisins. Les prix des « céréales et produits céréaliers » augmentent de 2,9 %, tirés principalement par ceux du maïs sec en grains (+10 %). Par groupes de produits, les produits importés (+3,1 %) s'accroissent plus vite que les produits locaux (+2,9 %). Les prix des produits du secteur primaire (+5,8 %) augmentent plus vite que ceux des secteurs secondaire (+1,5 %) et tertiaire (+1 %).

En 2012, l'évolution de l'indice des prix à la consommation a ralenti à 2,4 % en moyenne annuelle. Les tensions inflationnistes ont été en partie entretenues par le dynamisme des activités économiques, notamment par la fermeté de la demande intérieure, en rapport avec les effets directs et indirects de la mise en œuvre de plusieurs grands travaux. L'augmentation des prix a concerné tant les biens produits localement que ceux importés.

### **I.1.5. Réformes structurelles**

Les réformes dans le domaine de la création d'entreprises a consisté en 2011 en la suppression parmi les pièces exigées : du certificat de célibat, de l'attestation de domiciliation ainsi que de la copie certifiée de la carte nationale d'identité ou de l'acte de naissance. Par ailleurs, une nouvelle procédure d'obtention du numéro du registre de commerce et du crédit mobilier a vu le jour et l'exigence du titre foncier différé de trois mois. Les coûts de création d'entreprise ont été réduits de 22 % dans les Centres de Formalités de Création d'Entreprises et un délai de 48 heures est désormais prescrit pour les actes notariés.

En 2012, il a été procédé à : (i) la création de l'Agence de Promotion des PME (APME) ; (ii) la mise à disposition d'une somme de 3 milliards au profit des PME sous forme de crédit-bail ; (iii) des réflexions pour la mise en place du mécanisme transitoire pour le financement des PME dont le but est de faciliter l'accès des PME aux crédits à moyen et long termes ; (iv) la tenue de l'Assemblée Générale de la banque camerounaise des PME (BC-PME) ; (v) la mise sur pied de la Bourse de sous-traitance et de partenariat avec l'appui de l'ONUDI comme partenaire technique et l'Union Européenne comme partenaire financier.

Au niveau du fisc, en 2011, le paiement des impôts et taxes a été simplifié par :

- l'instauration d'un mode unique de paiement par virement bancaire ou par voie électronique ;
- l'opérationnalisation du Centre des impôts destiné aux petites entreprises ;
- la déclaration de la sécurité sociale en ligne ;
- l'application des vignettes sécurisées sur certains produits manufacturés (tabac, alcools).

Par ailleurs, des Chambres commerciales auprès des juridictions d'instance ont été créées afin de faciliter les règlements des différends commerciaux.

Dans le domaine du commerce transfrontalier, les réformes suivantes ont été opérées :

- la dématérialisation des procédures à travers le paiement électronique des droits de douane, la déclaration et le dédouanement des marchandises ;
- la création d'une plateforme virtuelle entre le système SYDONIA et le système OSCAR qui permet de repérer des containers ;
- l'interconnexion des bureaux de douane au niveau national.

En ce qui concerne l'électricité, la Loi n° 2011/022 régissant le secteur et consacrant la libéralisation de la production, du transport et de la distribution a été promulguée le 14 décembre 2011. Sa mise en application devrait induire la réduction des coûts d'accès à l'énergie électrique avec l'entrée de nouveaux producteurs.

## I.2. FINANCES PUBLIQUES

### I.2.1. Politique budgétaire

S'agissant de la modernisation des finances publiques, le projet de guide méthodologique de budgétisation par programme et l'avant-projet de textes d'application du décret portant réglementation sur la comptabilité publique, ont été élaborés et finalisés. Conformément aux exigences de la Loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat, il est prévu l'entrée en vigueur dès 2013 du Budget Programme. Ce dernier est un outil de gestion des finances publiques qui consiste à élaborer, présenter et exécuter la loi de finances sur la base de programmes. Il permettra de corriger les insuffisances de la budgétisation de moyens en apportant notamment :

- une amélioration de la discipline budgétaire globale ;
- une amélioration de la qualité de la dépense publique ;
- une optimisation de l'utilisation des ressources ;
- un accroissement de la flexibilité de gestion ;
- une responsabilisation plus accrue des ordonnateurs dans la gestion de leurs crédits et dans l'atteinte des résultats ;
- une facilitation de l'organisation des services au sein des structures ;
- une amélioration de l'allocation des ressources publiques par rapport aux besoins prioritaires des citoyens ;
- une contribution à la performance opérationnelle ;
- un renforcement de la viabilité et de la stabilité macroéconomique budgétaire.

## I.2.2. Recettes et dépenses budgétaires

### I.2.2.1. Recettes budgétaires

Tableau 8 : Recettes budgétaires (en milliards de F CFA)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
<b>Recettes pétrolières</b>	<b>643,3</b>	<b>818,2</b>	<b>512,8</b>	<b>506,1</b>	<b>621,6</b>	<b>700,8</b>
Impôts sur les sociétés pétrolières	126,5	122,2	190,0	84,0	96,7	160,6
Redevance pétrolière	506,2	686,9	314,4	413,0	516,7	532,4
Frais de passage pipeline Doba-Kribi	10,6	9,1	8,4	9,1	8,3	7,7
<b>Recettes fiscales</b>	<b>1 202,6</b>	<b>1 304,3</b>	<b>1 553,7</b>	<b>1 488,9</b>	<b>1 529,5</b>	<b>1 648,8</b>
<b>Recettes sur impôts et taxes</b>	<b>746,8</b>	<b>811,9</b>	<b>1 012,7</b>	<b>919,9</b>	<b>925,1</b>	<b>998,6</b>
Traitements et salaires	63,3	138,5	143,5	84,3	136,9	142,5
Surtaxe progressive	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres impôts sur les sociétés	159,1	195,8	215,0	172,5	214,7	261,3
Taxe sur la valeur ajoutée	353,6	372,1	474,5	560,5	468,2	468,4
Taxe sur ventes de prod. pétroliers	73,0	73,9	167,7	83,0	84,6	97,4
Autres recettes d'impôts	97,8	31,6	12,0	19,6	20,7	28,9
<b>Recettes sur commerce international</b>	<b>403,3</b>	<b>438,8</b>	<b>464,7</b>	<b>503,5</b>	<b>545,3</b>	<b>595,6</b>
Droits d'entrée	203,8	208,5	212,6	237,1	258,5	278,0
Droits et taxes à l'importation	189,1	220,7	240,5	250,8	271,7	301,5
Taxes spécifiques, minimum et additionnelles	-	-	-	3,9	-	-
Droits et taxes à l'exportation	5,5	4,8	5,8	8,7	8,1	7,5
Taxe unique et taxes intér. sur productions locales	-	-	-	-	4,5	4,7
Autres recettes de douanes	4,9	4,8	5,8	3,0	2,4	3,9
<b>Recettes d'enregistrement</b>	<b>52,5</b>	<b>53,6</b>	<b>76,3</b>	<b>65,5</b>	<b>59,1</b>	<b>54,6</b>
Droits et taxes d'enregistrement	26,8	28,7	28,3	35,5	30,2	24,5
Droits de timbre	25,7	24,9	48,0	30,0	28,9	30,2
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>83,7</b>	<b>82,1</b>	<b>97,0</b>	<b>71,8</b>	<b>77,7</b>	<b>86,3</b>
Revenu du domaine	2,0	3,5	3,0	3,1	3,0	3,2
Recettes des services	24,8	23,8	24,5	20,9	25,0	29,0
Autres recettes non fiscales	56,9	54,8	69,5	47,8	49,7	54,1
<b>Recettes non pétrolières totales</b>	<b>1 294,7</b>	<b>1 386,4</b>	<b>1 666,3</b>	<b>1 560,7</b>	<b>1 607,0</b>	<b>1 733,8</b>
<b>Recettes à classer</b>	<b>8,4</b>	<b>-</b>	<b>15,6</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(1,2)</b>
<b>Recettes budgétaires totales</b>	<b>1 938,0</b>	<b>2 204,6</b>	<b>2 179,1</b>	<b>2 066,8</b>	<b>2 228,6</b>	<b>2 434,6</b>

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

\* Estimations

Malgré l'impact récessif prolongé de la crise financière internationale sur les cours du pétrole, et par conséquent sur les recettes de l'Etat, la solvabilité financière du pays a été préservée comme en 2010. Ce succès est dû à la poursuite des efforts soutenus d'assainissement de la chaîne des recettes et des dépenses avec notamment, la mise en place du GPS pour sécuriser le transit des marchandises vers les pays voisins, la limitation des exonérations fiscales et douanières aux seuls produits ayant un impact direct sur le niveau de vie des couches vulnérables, le renforcement de la transparence dans l'exécution des dépenses et l'amélioration de la qualité de la dépense, l'implémentation du système SYDONIA au niveau des douanes.



Ainsi, les recettes budgétaires totales ont augmenté de 9,2 % en 2011. Elles se sont établies à 2 228,6 milliards en décembre 2011 et à 2 434,6 milliards en décembre 2012.

Par rapport à l'exercice 2011, les recettes pétrolières ont connu une augmentation de 12,7 %. Cette amélioration est essentiellement imputable à la bonne tenue des redevances pétrolières et à l'accroissement des impôts sur les sociétés pétrolières. Les recettes non pétrolières ont également augmenté entre 2011 et 2012, passant de 1 607 milliards à 1 733,8 milliards, soit un accroissement de 7,9 %.

S'agissant des recettes fiscales, elles ont augmenté de 7,8 % entre 2011 et 2012, passant de 1 529,5 milliards à 1 648,8. Cette progression est la résultante de l'amélioration des recettes sur impôts et taxes (+7,9 %) et des recettes sur commerce international (+9,2 %).

### I.2.2.2. Dépenses budgétaires

Tableau 9 : Dépenses budgétaires (en milliards de F CFA)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
<b>Dépenses courantes</b>	<b>1 168,2</b>	<b>1 361,6</b>	<b>1 320,0</b>	<b>1 610,0</b>	<b>1 762,5</b>	<b>1 808,2</b>
<i>Dépenses courantes primaires</i>	<b>1 123,2</b>	<b>1 325,1</b>	<b>1 297,5</b>	<b>1 578,0</b>	<b>1 718,4</b>	<b>1 757,0</b>
Traitements et salaires	442,1	560,9	617,5	634,0	681,6	706,1
Dépenses de biens et services	435,5	492,6	463,0	613,0	542,5	574,9
Subventions et transferts	245,6	271,6	217,0	331,0	494,4	476,0
<b>Intérêts sur la dette publique</b>	<b>44,9</b>	<b>36,5</b>	<b>22,5</b>	<b>32,0</b>	<b>44,1</b>	<b>51,2</b>
Intérieurs	13,8	5,9	2,5	6,0	13,5	13,3
Extérieurs	31,1	30,6	20,0	26,0	30,6	38,0
<b>Dépenses en capital</b>	<b>368,1</b>	<b>392,7</b>	<b>632,3</b>	<b>562,8</b>	<b>618,1</b>	<b>740,9</b>
Sur ressources locales	250,7	349,9	483,0	447,8	517,9	551,8
Sur recettes extérieures	117,4	42,8	149,3	115,0	100,2	189,1
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>1 536,3</b>	<b>1 754,3</b>	<b>1 952,3</b>	<b>2 172,8</b>	<b>2 380,6</b>	<b>2 549,2</b>

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

\*Estimations

Les dépenses budgétaires totales se sont accrues de 7,1 % en 2012, passant de 2 380,6 milliards en 2011 à 2 549,2 milliards en 2012. Les dépenses courantes ont continué de s'accroître, passant de 1 762,5 en 2011 à 1 808,2 milliards en 2012, soit une augmentation de 2,6 %. Cette évolution s'explique ainsi :

- les traitements et salaires, qui constituent le principal poste de dépenses de l'Etat, ont progressé de 3,6 % sur la période sous revue, passant de 681,6 milliards en 2011 à 706,1 milliards en 2012 ;
- les dépenses de biens et services ont progressé de 6,0 %, passant de 542,5 milliards en 2011 à 574,9 milliards en 2012 ;
- les subventions et transferts se sont chiffrés à 494,4 milliards en

2011 et à 476 milliards en 2012, soit une diminution de 3,7 % ;

- les intérêts sur la dette publique se sont accrus (+16,1 %), passant de 44,1 milliards en 2011 à 51,2 milliards en 2012.

En ce qui concerne les dépenses en capital, elles ont également enregistré une augmentation au cours de la période sous revue, s'établissant à 740,9 milliards en 2012 contre 618,1 milliards en 2011.

## I.3. BALANCE DES PAIEMENTS

Tableau 10 : Balance des paiements (en milliards de F CFA)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
<b>Solde du compte courant (transferts publics inclus)</b>	<b>153,1</b>	<b>-182,4</b>	<b>-503,2</b>	<b>-253,5</b>	<b>-300,7</b>	<b>-418,5</b>
<b>Solde du compte courant (transferts publics exclus)</b>	<b>73,7</b>	<b>-264,9</b>	<b>-589,6</b>	<b>-339,8</b>	<b>-378,3</b>	<b>-487,5</b>
<b>Balance des biens</b>	<b>352,1</b>	<b>205,5</b>	<b>-183,8</b>	<b>28,5</b>	<b>13,5</b>	<b>-41,6</b>
Exportation	2 375,3	2 637,6	1 969,0	2 240,8	2 597,7	2 602,5
Importation	-2 023,1	-2 432,0	-2 152,7	-2 212,3	-2 584,2	-2 644,1
<b>Balance des services</b>	<b>-188,9</b>	<b>-527,4</b>	<b>-250,7</b>	<b>-198,5</b>	<b>-214,0</b>	<b>-251,7</b>
<b>Balance des revenus</b>	<b>-239,2</b>	<b>-147,2</b>	<b>-225,3</b>	<b>-230,8</b>	<b>-237,1</b>	<b>-240,6</b>
Intérêts publics	-31,1	-30,6	-20,0	-26,0	-30,6	-38,0
Intérêts privés	-66,9	-68,7	-50,5	-53,1	-55,7	-58,5
<b>Solde des transferts courants</b>	<b>229,1</b>	<b>286,6</b>	<b>156,5</b>	<b>147,3</b>	<b>136,8</b>	<b>115,4</b>
Publics	79,4	82,5	86,4	86,2	77,6	69,0
Privés	149,7	204,1	70,1	61,1	59,3	46,4
<b>Compte de capital et d'opérations financières</b>	<b>210,6</b>	<b>275,8</b>	<b>530,8</b>	<b>548,8</b>	<b>203,6</b>	<b>692,7</b>
<b>Compte de capital</b>	<b>94,5</b>	<b>65,9</b>	<b>86,7</b>	<b>23,2</b>	<b>14,6</b>	<b>12,5</b>
Publics (nets)	74,6	66,0	86,7	25,0	13,7	11,6
Privés (nets)	19,9	-0,1	0,0	-1,8	0,9	0,9
<b>Compte financier</b>	<b>116,1</b>	<b>209,9</b>	<b>444,0</b>	<b>525,6</b>	<b>189,0</b>	<b>680,2</b>
Investissements directs (nets)	94,4	10,4	382,0	364,9	418,3	467,9
Investissements de portefeuille (nets)	-1,7	-18,2	3,1	-19,0	-6,6	-19,0
Autres investissements (nets)	23,3	217,8	58,9	179,7	-222,8	231,3
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>75,6</b>	<b>55,9</b>	<b>117,6</b>	<b>-307,9</b>	<b>-62,2</b>	<b>-230,3</b>
<b>Solde global</b>	<b>439,2</b>	<b>149,3</b>	<b>145,2</b>	<b>-12,5</b>	<b>-159,3</b>	<b>43,9</b>
<b>Financement</b>	<b>-439,2</b>	<b>-149,3</b>	<b>-145,2</b>	<b>12,5</b>	<b>159,3</b>	<b>-43,9</b>
Variation des réserves officielles	-439,2	-149,3	-145,2	12,5	159,3	-43,9
Financements exceptionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés extérieurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnements et annulations déjà obtenus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gap résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : Administrations économiques et financières, FMI et BEAC

\*Estimations

Après avoir atteint un pic de 439,2 milliards en 2007, le solde global de la balance de paiements a fortement chuté, et s'est chiffré à -159,3 milliards en 2011. Cette dégradation résulte de la forte baisse du solde de la balance des biens, du fait de l'augmentation des importations, et de la diminution du solde du compte financier. A partir de 2012, le solde de la balance de paiements a cessé d'être déficitaire et s'est élevé à 43,9 milliards, en liaison avec une augmentation des investissements directs nets.

### I.3.1. Compte des transactions courantes

Le compte courant de la balance des paiements regroupe les échanges sur biens et services, les revenus et les transferts courants. Son solde est demeuré déficitaire depuis 2008. Entre 2011 et 2012, son solde est passé de -300,7 milliards à -418,5 milliards.

### I.3.1.1. Balance des biens

Tableau 11 : Balance des biens (en milliards de F CFA)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
<b>Exportations</b>	<b>2 375,3</b>	<b>2 637,6</b>	<b>1 969,0</b>	<b>2 240,8</b>	<b>2 597,7</b>	<b>2 602,5</b>
Pétrole brut	1 001,5	1 204,3	748,5	792,1	923,1	1 047,3
Cacao	111,6	148,7	176,8	206,7	216,4	165,4
Café	37,6	37,9	26,2	30,4	59,6	41,0
Coton	68,9	45,6	40,2	70,3	101,1	59,6
Bois	325,9	302,8	264,9	299,5	326,8	349,2
Aluminium	92,9	89,3	64,9	90,4	96,2	30,6
Banane	29,3	34,3	36,7	40,9	39,3	40,7
Caoutchouc naturel	28,5	30,8	24,3	50,0	81,8	50,5
Divers	679,1	744,1	586,5	660,5	753,3	818,3
<b>Importations</b>	<b>-2 023,1</b>	<b>-2 432,0</b>	<b>-2 152,7</b>	<b>-2 212,3</b>	<b>-2 584,2</b>	<b>-2 644,1</b>
Produits pétroliers	-568,5	-766,6	-551,3	-780,4	-963,5	-1 116,7
Consommation des ménages	-391,6	-449,6	-497,6	-524,6	-554,6	-588,5
Consommation des entreprises	-221,8	-257,1	-286,8	-295,4	-315,7	-328,0
Biens d'équipement	-276,8	-295,5	-337,5	-254,7	-367,5	-381,8
Autres	-564,4	-663,3	-479,4	-357,2	-382,9	-229,1
<b>Balance des biens</b>	<b>352,1</b>	<b>205,5</b>	<b>-183,8</b>	<b>28,5</b>	<b>13,5</b>	<b>-41,6</b>

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

\*Estimations

Le solde de la balance des biens a fortement baissé de 2011 à 2012, passant respectivement de 13,5 milliards à -41,6 milliards. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation des importations de produits pétroliers (+153,2 milliards), mais aussi de la diminution des recettes d'exportation de l'aluminium (-65,6 milliards), du cacao (-51 milliards), du coton (-41,5 milliards) et du caoutchouc naturel (-31,3 milliards),

### I.3.1.2. Balance des services

Tableau 12 : Balance des services (en milliards de F CFA)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
Fret et assurance	-19,7	-63,8	-6,8	16,4	17,0	11,4
Services fournis ou reçus par les administrations	41,1	17,3	22,8	23,4	23,6	24,1
Voyages	-68,0	-113,9	-56,1	-52,9	-58,6	-53,5
Autres services aux entreprises	-116,8	-280,5	-148,9	-120,4	-125,5	-158,8
Autres transports et assurances	-25,5	-86,5	-61,7	-65,0	-70,6	-74,9
<b>Balance des services</b>	<b>-188,9</b>	<b>-527,4</b>	<b>-250,7</b>	<b>-198,5</b>	<b>-214,0</b>	<b>-251,7</b>

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

\*Estimations

Le déficit structurel des échanges de services s'est élevé à 214 milliards en 2011 et à 251,7 milliards en 2012, soit une augmentation de 5 %. Ce déficit s'explique par les soldes négatifs des *autres services aux entreprises* et des *autres transports et assurances*, qui ont enregistré respectivement des augmentations de 33,3 milliards et 4,3 milliards.

### I.3.1.3. Balance des revenus

Tableau 13 : Balance des revenus (en milliards de F CFA)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
Rémunération des salariés	-15,6	-4,8	-16,7	-23,8	-23,8	-24,2
Revenus des investissements	-223,6	-142,4	-208,6	-207,0	-213,3	-216,4
<b>Balance des revenus</b>	<b>-239,2</b>	<b>-147,2</b>	<b>-225,3</b>	<b>-230,8</b>	<b>-237,1</b>	<b>-240,6</b>

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

\*Estimations

Le solde déficitaire de la balance des revenus s'est creusé entre 2011 et 2012, se chiffrant ainsi respectivement à 237,1 milliards et 240,6 milliards. Cette variation s'explique par l'augmentation des intérêts et commissions à payer sur les investissements directs étrangers, qui fait passer les revenus des investissements de 213,3 milliards à 216,4 milliards.

### I.3.1.4. Transferts courants

Tableau 14 : Balance des revenus (en milliards de F CFA)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
Publics	79,4	82,5	86,4	86,2	77,6	69,0
Privés	149,7	204,1	70,1	61,1	59,3	46,4
<b>Solde des transferts courants</b>	<b>229,1</b>	<b>286,6</b>	<b>156,5</b>	<b>147,3</b>	<b>136,8</b>	<b>115,4</b>

Sources : Administrations économiques et Financières, FMI et BEAC

\*Estimations

En se fixant à 136,8 milliards en 2011 et à 115,4 milliards, le solde excédentaire des transferts courants a chuté de 15,6 %. Cette contraction est consécutive à la baisse du volume des transferts publics et privés, qui sont respectivement passés de 77,6 milliards à 69 milliards (-11,1 %), et de 59,3 milliards à 46,4 milliards (-21,7 %).

## I.3.2. Compte de capital et d'opérations financières

Le solde du compte de capital et d'opérations financières est demeuré positif entre 2011 et 2012, s'établissant à 203,6 milliards et à 692,7 milliards. Cette forte évolution traduit un accroissement du financement de l'économie camerounaise par le reste du monde.

### I.3.2.1. Compte de capital

Le compte de capital, dominé par les transferts de capital public, s'est soldé par des entrées nettes de capitaux de 14,6 milliards en 2011, et de 12,5 milliards un an plus tard, soit une diminution de 2,1 milliards en glissement annuel, due essentiellement à une baisse des comptes publics.

### I.3.2.2. Compte financier

En fin d'exercice 2012, le compte d'opérations financières a affiché des entrées nettes de capitaux de 680,2 milliards, en hausse de 491,2 milliards par rapport à 2011.

Les *investissements directs nets* ont progressé de 11,8 %, passant de 418,3 milliards en 2011 à 467,9 milliards en 2012. En ce qui concerne les *investissements de portefeuille nets*, ils ont baissé de 18,8 % tandis que les *autres investissements nets* ont considérablement augmenté. Ils se chiffraient à -222,8 milliards en 2011 et se sont élevés à 231,3 milliards en 2012.

### I.3.3. Principaux partenaires commerciaux

En 2012, *l'Union Européenne* est demeurée le principal partenaire commercial du Cameroun, avec 41,7 % des échanges en valeur, contre 38 % en 2011. Elle est suivie par l'Afrique de l'ouest (16,5 %), l'Asie Orientale (14,4 %), l'Asie du Sud-Est (8,6 %), la CEMAC (4,4 %) et l'Amérique du Nord (4,4 %).

En 2012, les échanges avec *l'Union Européenne* représentent 54,5 % des recettes d'exportations et 33,3 % des dépenses d'importations. Les principaux produits exportés vers cette zone sont les huiles brutes de pétrole, les fèves de cacao, le beurre de cacao, le bois, l'aluminium brut, le coton, le caoutchouc, la banane et le café. Les principales importations sont les produits de construction automobile, les appareils électriques et mécaniques, les autres froments et métaux, les produits pharmaceutiques, de la parachimie, des industries alimentaires diverse, les boissons et les articles d'habillement.

*L'Afrique de l'Ouest* a fourni 6 % des recettes d'exportations et absorbé 23,4 % des dépenses d'importations. Cette performance est attribuable principalement au Nigéria qui contribue à hauteur de 3,5 % aux recettes d'exportations et absorbe 17,8 % des dépenses d'importations. Les principales exportations à destination de l'Afrique de l'Ouest sont les liqueurs, le sel, les produits de beauté, le savon de ménage, les barres de fer et acier, les instruments et appareils de géodésie et topographie. Les importations en provenance de l'Afrique de l'Ouest concernent les huiles brutes de pétrole, le textile, les bijoux, les sacs, sachets, pochettes, cornets en polymères d'éthylène, les véhicules de transport, le lait, le sucre et les cigarettes.

Le déficit commercial a baissé de 144,1 milliards en partie grâce à la hausse des exportations (+73,6 %), notamment vers la Chine, car l'**Asie Orientale** est le deuxième client et le troisième fournisseur du Cameroun. L'Asie du Sud-Est est le quatrième fournisseur et le cinquième client du Cameroun. Le déficit commercial s'est aggravé de 70,7 milliards. Cette hausse du déficit est liée à une diminution de 34,6 % des exportations et à une augmentation de 2,4 % des importations. Les plus importantes exportations sont des huiles brutes de pétrole, le coton brut, le bois et ouvrage en bois, et l'aluminium brut. Les importations comprennent essentiellement le riz blanc, les médicaments, les véhicules automobiles, les motocycles, les poissons de mer congelés et les appareils mécaniques, électriques et électroniques, les revêtements de sols, murs, plafonds, des ouvrages en bois, des produits et articles en textile, et des matériaux de construction de l'habitat.

En 2012, les pays de la **CEMAC** ont contribué pour 8,9 % aux recettes d'exportations et ont absorbé 2,2 % des dépenses d'importations. Les principaux produits exportés sont les produits vivriers, l'eau minérale, la viande, l'huile de palme, le fer et l'acier et les jus de fruits. Les principales importations concernent les huiles brutes de pétrole, les cigarettes et le butane liquéfié.

L'**Amérique du Nord** est le cinquième fournisseur et le sixième client du Cameroun. Le déficit commercial avec cette zone s'est aggravé de 35,9 milliards. Les produits importés sont principalement le blé, les articles de friperie, et les appareils mécaniques et électriques. Les exportations sont constituées de carburants et lubrifiant, de pâte de cacao, du caoutchouc naturel, de café et des bois sciés.

**Tableau 15 : Principaux partenaires commerciaux (en %)**

Principaux fournisseurs	31/12/2011	31/12/2012	Principaux clients	31/12/2011	31/12/2012
	Poids des importations			Poids des exportations	
<b>Nigéria</b>	22,6	17,8	Chine	9,0	15,3
<b>France</b>	12,8	11,8	Portugal	3,6	11,8
<b>Chine</b>	10,8	10,4	Pays-Bas	10,0	11,3
<b>Allemagne</b>	3,4	4,1	Espagne	14,7	11,2
<b>Etats-Unis</b>	3,4	4,0	France	8,0	8,6
<b>Italie</b>	2,9	3,5	Italie	7,4	5,2
<b>Thaïlande</b>	2,9	3,2	Etats-Unis	6,0	4,2
<b>Belgique-Lux.</b>	2,6	3,1	Nigeria	2,2	3,5
<b>Inde</b>	2,6	3,0	Belgique	2,6	2,7
<b>Japon</b>	2,5	2,9	Inde	4,9	2,5

Source : MINFI/DAE

**DEUXIEME PARTIE :**  
**SITUATION MONETAIRE ET**  
**FINANCIERE**



## II.1. Cadre institutionnel de la politique monétaire

La Convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) et les Statuts de la BEAC confèrent à l'Institut d'Emission commun les pouvoirs de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire dans le cadre général des dispositions de la Zone CEMAC et de la Zone Franc.

En effet, le régime de change des six pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale repose sur quatre principes de base :

- une parité fixe entre le franc CFA (franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale) et l'Euro ;
- une convertibilité du franc CFA garantie par la France ;
- une liberté totale des transferts entre les pays de la Zone Franc ;
- et la mise en commun des réserves de change.

Conformément à ces principes de base, la gestion monétaire tient compte, en particulier, des dispositions relatives au fonctionnement du Compte d'Opérations. Ainsi, si le Compte d'Opérations est débiteur pendant trois mois consécutifs ou si le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré, au cours de trois mois consécutifs, égal ou inférieur à 20 %, les dispositions ci-après entrent en vigueur de plein droit :

*a- les objectifs de refinancement sont réduits :*

- de 20% dans les pays dont la situation fait apparaître une position débitrice en Compte d'Opérations ;
- de 10% dans les pays dont la situation fait apparaître une position créditrice en Compte d'Opérations d'un montant inférieur à 15 % de la circulation fiduciaire rapportée à cette même situation (article 11 des Statuts).

*b - le Comité de Politique Monétaire est immédiatement convoqué pour délibérer sur les mesures de redressement appropriées à mettre en œuvre dans les Etats à position débitrice.*

Conformément aux dispositions de l'article 38 des statuts de la BEAC, le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire et de gestion des réserves de change.

A ce titre, il :

- définit la stratégie et les objectifs de la politique monétaire et de la politique de gestion des réserves de change ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ;

- fixe les conditions d'intervention de la Banque Centrale ;
- impose aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires ;
- précise les conditions générales d'exécution par la Banque Centrale des opérations autorisées sur le marché monétaire, ainsi que les conditions des opérations d'achat et de vente d'or et celles de l'assistance de la Banque Centrale aux États membres pour l'émission et la gestion de titres publics ;
- délivre son avis conforme pour l'adoption par le Comité Ministériel des règles qui s'imposent aux Comités Monétaires et Financiers Nationaux dans l'exercice de leurs compétences ayant trait à la politique monétaire et statue sur toute demande de dérogation à ces règles ;
- procède, le cas échéant, à la révision des délibérations des Comités Monétaires et Financiers Nationaux en matière de politique monétaire, qui contreviendraient aux dispositions des Statuts et aux règles générales de procédure, de fonctionnement et d'exercice de leur compétence.

## **II.1.1. Stratégie et orientation de la politique monétaire**

### **II.1.1.1. Les objectifs de la politique monétaire**

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de ses Statuts, l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées par les Etats membres. Pour la BEAC, dont la monnaie est rattachée à l'euro par une parité fixe, l'objectif de stabilité monétaire signifie un taux d'inflation faible et un taux de couverture de la monnaie suffisant (le seuil minimal est de 20 %).

Pour évaluer les risques pesant sur la stabilité monétaire et décider d'une action, la BEAC suit étroitement l'évolution des agrégats monétaires (taux de croissance de la masse et des crédits à l'économie). Elle affine son analyse en examinant la dynamique d'une large gamme d'indicateurs économiques et financiers.

### **II.1.1.2. Les instruments de la politique monétaire**

Depuis la création du marché monétaire le 1er juillet 1994, la BEAC utilise des instruments indirects pour ses interventions. Ce mode d'action qui repose sur un contrôle de la liquidité bancaire, s'exerce à travers la politique de refinancement (action sur l'offre de monnaie centrale) complétée par l'imposition des réserves obligatoires (action sur la demande de monnaie centrale).

## **La politique de refinancement**

La politique de refinancement constitue le principal mode d'intervention de la BEAC. Mise en œuvre sous forme d'avances sur titres, elle revêt deux formes : une action par les quantités (objectif de refinancement), une action par les taux d'intérêt.

En effet, grâce à des accords de mobilisation, la BEAC sélectionne parmi les titres de créances inscrits à l'actif des établissements de crédit, ceux qui peuvent servir de support à ses concours. Elle arrête également, de façon trimestrielle, un objectif de refinancement qui représente la limite maximale des avances qu'elle est disposée à accorder par appels d'offres hebdomadaires au niveau 2 du marché monétaire. Cet objectif peut être dépassé si le taux de couverture extérieure de la monnaie est satisfaisant et s'il existe des facultés d'avances disponibles recensées au niveau des établissements de crédit éligibles. A cet effet, il est prévu un mécanisme d'interventions ponctuelles. En revanche, cet objectif devient un plafond rigide si le pays est en programme avec le FMI ou si le taux de couverture extérieure de la monnaie se dégrade profondément en se situant en deçà de 20 %. Ces avances sont accordées à un taux d'intérêt fixé (taux d'intérêt des appels d'offres ou TIAO) par le Comité de Politique Monétaire (CPM), suivant les objectifs de la politique monétaire.

Il convient de noter que la BEAC s'appuie sur l'exercice de la programmation monétaire pour arrêter les objectifs de croissance des agrégats monétaires et de refinancement compatibles avec la réalisation des objectifs finaux de la politique monétaire. Par ailleurs, la BEAC ponctionne de la liquidité, par le biais des appels d'offres négatifs, à un taux d'intérêt fixé par le CPM (Taux d'intérêt sur les placements ou TISP).

## **La politique des réserves obligatoires**

L'article 20 des Statuts de la BEAC prévoit que le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale peut prendre toutes les dispositions pour imposer aux établissements de crédit la constitution de réserves obligatoires. Le recours aux réserves obligatoires vise à « mettre en banque » le système bancaire, c'est-à-dire le contraindre au refinancement lorsque les facteurs autonomes de la liquidité bancaire engendrent un excédent de monnaie centrale. Ainsi, les réserves obligatoires, par leur action structurelle, sont un complément à la politique de refinancement.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2001, le Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, agissant par délégation du Conseil d'Administration, a

décidé de soumettre les banques de la Zone d'Emission à la constitution des réserves obligatoires. Cette politique a continué avec la mise en place du CPM le 23 septembre 2007, chargé dorénavant de prendre toutes les décisions y relatives. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette mesure, les banques commerciales agréées par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) sont contraintes de conserver une partie des dépôts collectés auprès de leur clientèle dans des comptes rémunérés dits "comptes de réserves obligatoires" tenus par la BEAC.

Les établissements financiers et les institutions financières publiques sont exclus du champ d'application des réserves obligatoires, lequel ne concerne que les banques qui collectent des dépôts et disposent d'un compte courant auprès de l'Institut d'Emission.

## II.2. SITUATION MONETAIRE DU CAMEROUN

Tableau 16 : Situation monétaire (en milliards de F CFA)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012*
<b>CONTREPARTIES</b>						
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	<b>1 513,2</b>	<b>1 747,2</b>	<b>1 896,1</b>	<b>1 845,4</b>	<b>1 627,3</b>	<b>1 527,8</b>
BEAC	1 295,6	1 444,9	1 590,1	1 577,5	1 418,2	1 462,1
Banques	217,6	302,3	306,0	267,8	209,1	65,7
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	<b>391,9</b>	<b>420,4</b>	<b>530,1</b>	<b>914,9</b>	<b>1 391,6</b>	<b>1 547,8</b>
<b>Crédits intérieurs nets</b>	<b>659,6</b>	<b>683,8</b>	<b>799,7</b>	<b>948,7</b>	<b>1 424,6</b>	<b>1 699,5</b>
<b>Créances nettes sur l'Etat</b>	<b>-423,5</b>	<b>-599,0</b>	<b>-579,3</b>	<b>-645,2</b>	<b>-518,7</b>	<b>-288,4</b>
Position nette du Gouvernement	-294,9	-472,2	-450,6	-528,0	-362,3	-244,6
Créances sur les autres organismes publics	-128,6	-126,8	-128,7	-117,2	-156,4	-43,8
<b>Crédits à l'économie</b>	<b>1 083,1</b>	<b>1 282,7</b>	<b>1 379,0</b>	<b>1 594,0</b>	<b>1 943,3</b>	<b>1 988,0</b>
Crédits des banques en activités	1 020,4	1 220,0	1 315,9	1 421,0	1 799,3	1 834,9
Crédits des AIB	62,4	62,4	62,4	172,4	143,5	152,7
Crédits de la BEAC aux IFNB	0,3	0,4	0,7	0,6	0,5	0,4
<b>Autres postes nets</b>	<b>-267,6</b>	<b>-263,4</b>	<b>-269,6</b>	<b>-33,8</b>	<b>-33,0</b>	<b>-151,7</b>
<b>RESSOURCES</b>						
<b>Masse monétaire</b>	<b>1 887,9</b>	<b>2 149,8</b>	<b>2 299,7</b>	<b>2 625,4</b>	<b>2 880,9</b>	<b>2 940,1</b>
Monnaie fiduciaire	355,2	430,6	447,4	500,5	509,2	554,8
Dépôts à vue	773,1	888,6	976,8	1 091,8	1 272,1	1 250,1
BEAC	17,6	9,3	3,9	4,6	3,1	3,1
Banques	755,5	879,3	972,9	1 087,3	1 269,1	1 247,0
Dépôts à terme	759,6	830,7	875,5	1 033,1	1 099,6	1 135,2
<b>Allocations de DTS</b>	<b>17,2</b>	<b>17,8</b>	<b>126,5</b>	<b>134,8</b>	<b>138,0</b>	<b>135,6</b>

Source : BEAC

\*Estimations

Entre 2011 et 2012, la situation monétaire du Cameroun a été marquée par une augmentation des avoirs intérieurs nets, une diminution des avoirs extérieurs nets, et une augmentation des crédits intérieurs nets et de la masse monétaire.

### II.2.1. Contreparties de la masse monétaire

#### II.2.1.1. Avoirs extérieurs nets

Les avoirs extérieurs nets ont baissé de 6,1 % entre 2011 et 2012, passant de 1 627,3 milliards à 1 527,8 milliards. Cette situation est imputable à une réduction de la position créditrice du Cameroun dans les banques et à la BEAC.

#### II.2.1.2. Avoirs intérieurs nets

De décembre 2011 à décembre 2012, les avoirs intérieurs nets se sont fixés à 1 391,6 milliards et à 1 547,8 milliards, soit une hausse de 11,2 %.

S'agissant du crédit intérieur net, il a augmenté de 19,3 %, passant de 1 424,6 milliards en 2011 à 1 699,5 milliards en 2012. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par l'amélioration de la situation financière de l'Etat, malgré un environnement international peu favorable.

Sur l'ensemble de la période sous revue, les créances nettes sur l'Etat sont demeurées négatives. Elles s'établissent à -518,7 milliards en 2011 et à -288,4 milliards en 2012, ce qui représente une hausse significative de 44,4 %.

Dans le même temps, les crédits à l'économie se sont également accrus, passant de 1 943,3 milliards en 2010 à 1 988 milliards en 2012. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des crédits bancaires, qui se sont fixés respectivement à 1 799,3 milliards et 1 834,9 milliards.

### **II.2.2. Masse monétaire**

Au 31 décembre 2012, la masse monétaire au Cameroun a atteint 2 940,1 milliards contre 2 880,9 milliards un an plus tôt. Elle représente 33 % de la masse monétaire de la zone CEMAC, qui s'élève quant à elle à 9 410 milliards, contre 36 % un an plus tôt.

Le **taux de couverture** est l'indicateur de suivi de la défense de la parité du franc CFA. Il se mesure en rapportant les avoirs officiels bruts en devises de la BEAC nationale sur l'ensemble de ses engagements à vue. Le minimum statutaire exigé est de 20 %. A fin décembre 2011, il s'est établi autour de 94,1 %. Au niveau sous régional, il est de 98,8 %.

## II.3. SITUATION COMPTABLE DE LA BEAC AU CAMEROUN

Tableau 17 : Situation comptable résumée de la BEAC au Cameroun (en milliards de F CFA)

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
<b>ACTIF</b>				
<b>Disponibilités extérieures</b>	<b>1 562,1</b>	<b>1 774,2</b>	<b>1 608,3</b>	<b>1 668,4</b>
<b>Avoirs extérieurs</b>	<b>1 371,2</b>	<b>1 313,3</b>	<b>1 292,5</b>	<b>1 335,9</b>
<i>Billets étrangers</i>	2,3	2,0	2,6	2,0
Correspondants Hors Zone d'émission	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Tresor Français</i>	1 368,9	1 311,4	1 289,8	1 334,0
Compte d'opérations	815,2	909,1	1 001,9	1 055,4
Compte Spécial de Nivellement	553,7	402,3	287,9	278,6
<i>Autres Avoirs Extérieurs</i>	190,9	460,9	315,8	332,4
Comptes Courants chez Correspondants Etrangers	157,6	412,0	315,8	332,4
Opérations sur le Marché Financier	33,4	48,9	0,0	0,0
<b>Encaisse-Or</b>	<b>0,0</b>	<b>11,1</b>	<b>23,2</b>	<b>25,1</b>
<b>Fonds Monétaire International</b>	<b>141,0</b>	<b>45,4</b>	<b>45,4</b>	<b>43,8</b>
Quotes-Parts en devises	30,0	32,0	32,7	32,2
Avoirs en DTS	111,0	13,4	12,6	11,7
<b>Créances sur les Banques</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>	<b>5,3</b>
Concours du Marché Monétaire : Guichet A	0,3	0,4	0,4	5,3
Appels d'Offres	0,3	0,4	0,4	5,3
Pensions et Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances à moyen terme irrévocable : Guichet B	0,4	0,2	0,1	0,0
Créances impayées	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Créances sur les trésors nationaux</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>
Avances en comptes courants	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances exceptionnelles	0,0	0,0	0,1	0,3
Crédits à l'économie consolidés sur l'Etat	0,3	0,2	0,0	0,0
<b>Contrepartie des allocations de DTS versées à l'Etat</b>	<b>0,0</b>	<b>104,7</b>	<b>107,1</b>	<b>105,3</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>7,2</b>	<b>6,6</b>	<b>8,3</b>	<b>8,1</b>
Immobilisations financières	1,8	2,4	5,4	6,1
Créances sur le Personnel	1,8	2,4	5,3	6,0
Créances sur les autres banques centrales	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres de participations	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	5,4	4,2	3,0	2,0
Autres valeurs immobilisées	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Débiteurs divers</b>	<b>4,7</b>	<b>6,6</b>	<b>7,0</b>	<b>6,7</b>
Avances diverses au personnel	0,1	0,3	0,2	0,2
Autres débiteurs divers	0,1	0,0	0,0	0,0
Comptes de régulations - Actif	4,5	6,3	6,8	6,5
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 716,0</b>	<b>1 949,4</b>	<b>1 800,1</b>	<b>1 862,9</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Billets et pièces en circulation</b>	<b>582,1</b>	<b>639,2</b>	<b>662,0</b>	<b>705,3</b>
<b>Trésors et comptes publics nationaux</b>	<b>449,2</b>	<b>504,5</b>	<b>395,1</b>	<b>312,7</b>
Comptes courants	249,9	158,2	139,2	82,3
Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds de réserves pour générations futures	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts spéciaux	199,2	346,5	255,9	230,4
<b>Banques et institutions financières</b>	<b>666,0</b>	<b>774,9</b>	<b>713,3</b>	<b>806,4</b>
Banques et institutions financières étrangères	31,6	33,6	34,4	33,8
Banques et institutions financières de la zone d'émission	634,4	741,3	678,9	772,6
Comptes courants	259,8	215,0	420,3	508,2
Dépôts et placements sur marché monétaire	177,5	286,0	3,0	0,0
Comptes de réserves obligatoires	197,1	240,3	255,7	264,4
Autres comptes des établissements de crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Autres comptes courants</b>	<b>3,4</b>	<b>1,9</b>	<b>12,3</b>	<b>24,4</b>
<b>FMI : Allocation des DTS</b>	<b>126,5</b>	<b>134,8</b>	<b>138,0</b>	<b>135,6</b>
<b>Emprunts et dettes à long et moyen terme</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Provisions</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Réserves</b>	<b>-112,5</b>	<b>-112,5</b>	<b>-112,5</b>	<b>-112,5</b>
<b>Capital et prime d'augmentation</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>5,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>
<b>Transferts non dénoués</b>	<b>1,6</b>	<b>0,7</b>	<b>1,1</b>	<b>0,0</b>
<b>Comptes de régularisations - Passif</b>	<b>7,9</b>	<b>18,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,1</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>-13,7</b>	<b>-12,8</b>	<b>-10,1</b>	<b>-9,5</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 716,0</b>	<b>1 949,4</b>	<b>1 800,1</b>	<b>1 862,9</b>

Source : BEAC

Entre 2011 et 2012, la situation comptable de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale a été caractérisée :

- à l'actif, par une hausse des avoirs extérieurs, des créances sur les banques, de l'encaisse-Or, et une diminution de la contrepartie des allocations de DTS versées à l'Etat ;
- au passif, par une augmentation de la base monétaire, des comptes des banques et des institutions financières, et une baisse des comptes du Trésor et des comptes publics nationaux

### **II.3.1. Actif**

Les avoirs extérieurs de la BEAC ont enregistré un accroissement de 3,4 % de 2011 à 2012, passant de 1 292,5 milliards à 1 335,9 milliards. Cette variation résulte de l'augmentation des avoirs du compte d'opérations (+5,4 %) et des comptes courants chez les correspondants étrangers (+5,3 %).

Les encaisse-Or se sont inscrites à la hausse. Elles se chiffrent à 25,1 milliards en 2012 contre 23,2 milliards un an plus tôt, soit une augmentation de 7,9 %.

Les souscriptions aux quotes-parts en devises du FMI ont légèrement baissé (-0,5 milliard), de même que les avoirs en DTS (-0,9 milliard).

Les créances sur les banques ont enregistré une hausse significative de 4,8 milliards en 2011. Elles se sont chiffrées à 0,5 milliard en décembre 2011 et à 5,3 milliards en décembre 2012.

Les créances sur les Trésors nationaux ont sensiblement augmenté entre 2011 et 2012, passant de 0,2 milliard à 0,3 milliard, en relation avec une hausse des avances exceptionnelles.

En ce qui concerne les contreparties des allocations de DTS versées à l'Etat, elles sont passées de 107,1 milliards en 2011 à 105,3 milliards, ce qui correspond à une diminution de 1,7 %.

Les valeurs immobilisées ont quant à elles baissé de 2,4 %. Elles se sont fixées à 8,3 milliards en 2011 et à 8,1 milliards en 2012. Cette diminution est liée à une chute des immobilisations corporelles (33,3 %).



### II.3.2. Passif

Les billets et pièces en circulation ont augmenté de 6,5 % entre 2011 et 2012, passant de 662,0 milliards à 705,3 milliards. Ils représentent environ 37 % de l'ensemble de la monnaie fiduciaire en circulation dans la zone CEMAC à cette date.

Le compte *Trésor et Comptables publics nationaux* a par contre baissé de 20,8 % entre 2011 et 2012. Il s'est établi à respectivement à 395,1 milliards et à 312,7 milliards. Ce repli s'explique principalement par une diminution du solde des comptes courants (-40,9 %) et des dépôts spéciaux (-10,0 %).

Les comptes des banques et des institutions financières ont augmenté de 13,1 % au cours des exercices sous revue, se chiffrant à 713,3 milliards en 2011 et à 806,4 milliards en 2012, en liaison avec une hausse de 87,9 milliards des comptes courants et de 8,7 milliards des comptes de réserves obligatoires des banques et institutions financières de la zone d'émission.

Les allocations des droits de tirages spéciaux du FMI ont connu une diminution de 1,7 %.

## II.4. MARCHE MONETAIRE

### II.4.1. Rappel des principes généraux

Depuis l'entrée en vigueur du marché monétaire le 1<sup>er</sup> juillet 1994, les interventions de la Banque Centrale tiennent compte de l'objectif de refinancement de chaque pays membre, arrêté par les autorités monétaires à la faveur d'un exercice de programmation monétaire qui s'effectue annuellement. Les objectifs monétaires et de crédits, arrêtés à cette occasion pour l'année à venir sont révisables semestriellement.

L'objectif de refinancement est spécifique à chaque pays et désigne le potentiel de refinancement que l'Institut d'Emission est susceptible d'accorder à un Etat sans remettre en cause les grands équilibres macro-économiques. En principe, les avances de la BEAC au titre des guichets A et B cessent dès lors que leur montant cumulé atteint l'objectif de refinancement au-delà duquel les concours de l'Institut d'Emission prennent la forme des interventions ponctuelles d'une durée maximale de 48 heures.

### II.4.2. Activités du marché monétaire

#### II.4.2.1. Injection de liquidités

Tableau 18 : Injections de liquidité (en milliards de F CFA)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
<b>Guichet A</b>	<b>0,3</b>	<b>3,9</b>	<b>5,0</b>	<b>1,6</b>	<b>2,6</b>	<b>5,3</b>
Appel d'offre de 7 jours	0,3	0,4	5,0	0,3	2,6	5,3
Prises en pension de 2 à 7 jours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances/Certificats de placement	0,0	3,5	0,0	1,3	0,0	0,0
Interventions ponctuelles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances au taux de pénalité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Guichet B</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>
<b>Total</b>	<b>0,3</b>	<b>3,9</b>	<b>5,4</b>	<b>1,8</b>	<b>2,7</b>	<b>5,3</b>

Source : BEAC

#### a) Evolution du guichet A

Au 31 décembre 2012, les concours de la BEAC aux établissements de crédit se chiffrent à 5,3 milliards contre 2,6 milliards un an plus tôt. Elle concerne uniquement les appels d'offres de 7 jours.

#### b) Evolution du guichet B

En ce qui concerne l'encours moyen des liquidités injectées par la Banque Centrale sur le guichet B, il s'est fixé à 0,1 milliard en décembre 2011 et est devenu nul en décembre 2012.

## II.4.2.2. Ponction de liquidités

Tableau 19 : Ponctions de liquidité (en milliards de F CFA)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
<b>7 jours</b>	89,3	104,6	108,1	184,4	0,0	0,0
<b>28 jours</b>	107,0	40,5	34,4	138,4	0,0	0,0
<b>84 jours</b>	70,0	15,0	12,4	47,2	19,3	0,0
<b>Total</b>	<b>266,3</b>	<b>160,1</b>	<b>154,9</b>	<b>370,0</b>	<b>19,3</b>	<b>0,0</b>

Source : BEAC

Les ponctions de liquidités, opérées à travers le mécanisme des appels d'offres négatifs, se sont établies à 19,3 milliards en décembre 2011. Il n'en est enregistré aucune en décembre 2012.

## II.4.3. Activités du marché interbancaire

Tableau 20 : Evolution des opérations sur le marché interbancaire (en milliards de F CFA)

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Opérations nationales	12,0	16,0	30,4	25,7	28,5	42,5
Opérations sous-régionales	3,8	62,0	175,8	83,1	28,0	63,0
<b>Total</b>	<b>15,8</b>	<b>78,0</b>	<b>206,2</b>	<b>108,8</b>	<b>56,5</b>	<b>105,5</b>

Source : BEAC

Entre 2011 et 2012, les transactions cumulées du marché interbancaire se sont élevées à 56,5 milliards et à 105,5 milliards soit une augmentation de 86,7 %. Les opérations nationales et sous-régionales ont progressé respectivement de 49,1 % et de 125,0 %.

## II.5. BANQUES ET ETABLISSEMENTS DE MICROFINANCE

### II.5.1. Banques

#### II.5.1.1. Réseau bancaire

Au 31 décembre 2011, le système bancaire camerounais comptait 13 banques en activité :

- 1) Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC) ;
- 2) Société Commerciale de Banque (SCB Cameroun) ;
- 3) Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC) ;
- 4) Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) ;
- 5) Afriland First Bank (First Bank) ;
- 6) Commercial Bank-Cameroon (CBC) ;
- 7) Citibank Cameroon (CITI-C) ;
- 8) Ecobank Cameroon (ECOBANK) ;
- 9) Union Bank of Cameroon (UBC) ;
- 10) National Financial Credit Bank (NFC-BANK) ;
- 11) United Bank for Africa (UBA) ;
- 12) Banque Atlantique Cameroun (BAC) ;
- 13) Banque Gabonaise et Française Internationale (BGFIBANK).

**Tableau 21 : Nombre d'agences/guichets par banque**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
BICEC	26	27	28	32	32	35
SCB	15	16	16	17	22	30
SGBC	21	21	21	24	25	27
SCBC	2	2	2	2	2	2
First Bank	14	15	17	22	22	28
Amity Bank	10	10	-	-	-	-
CBC	9	10	10	10	10	10
Citibank	2	2	2	2	2	2
Ecobank	15	20	25	25	28	28
UBC	6	6	6	12	12	13
NFC-BANK	10	10	12	13	13	13
UBA	1	9	10	9	13	13
BAC	-	-	7	12	12	12
BGFIBANK	-	-	-	-	3	4
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>148</b>	<b>156</b>	<b>180</b>	<b>196</b>	<b>217</b>

Au 31 décembre 2012, le réseau bancaire camerounais était composé de 217 agences et/ou guichets, soit une hausse de 21 agences et/ou guichets par rapport à l'année précédente. Les banques qui ont ouvert de nouveaux agences et/ou guichets sont : la SCB (+8 agences), Afriland First Bank (+6 agences), la BICEC (+3 agences), SGBC (+2 agences), UBC (+1 agence) et BGFIBQANK (+1 agence).

Avec 35 agences au 31 décembre 2012, la BICEC demeure la banque qui détient le plus grand nombre de représentations, suivie par la Société Commerciale de Banque (30 agences et/ou guichets), Afriland First Bank (28 agences et/ou guichets), ECOBANK (28 agences et/ou guichets), la SGBC (27 agences et/ou guichets), UBC (13 agences et/ou guichets), NFC-BANK (13 agences et/ou guichets), UBA (13 agences et/ou guichets), BAC (12 agences et/ou guichets), CBC (10 agences et/ou guichets), BGFIBANK (4 agences et/ou guichets), Standard Chartered Bank (2 agences et/ou guichets) et CITIBANK (2 agences et/ou guichets).

Tableau 22 : Réseau bancaire par régions et par villes

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
<b>Adamaoua</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
Ngaoundéré	4	5	5	6	7	6
<b>Nord</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Garoua	6	6	6	6	6	6
<b>Extrême Nord</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>9</b>
Maroua	6	6	6	5	5	6
Kousséri	2	2	2	2	2	3
<b>Centre</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>38</b>	<b>44</b>	<b>47</b>	<b>53</b>
Yaoundé	28	33	37	43	46	52
Mbalmayo	1	1	1	1	1	1
<b>Sud</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
Ebolowa	1	1	2	2	2	2
Sangmélima	1	1	1	1	1	1
Kribi	1	1	1	1	1	3
<b>Est</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Bertoua	2	2	2	2	2	3
<b>Littoral</b>	<b>46</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>69</b>	<b>79</b>	<b>86</b>
Douala	42	50	51	65	74	81
Edéa	2	2	2	2	2	2
Nkongsamba	2	2	2	2	3	3
<b>Nord-Ouest</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
Bamenda	6	7	9	9	9	9
Kumbo-Nso	1	1	1	2	2	2
<b>Sud-Ouest</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>21</b>
Buéa	3	3	2	4	5	5
Limbé	6	7	7	7	7	7
Mamfé	2	2	2	2	2	2
Kumba	3	3	4	4	5	5
Tiko	1	1	1	1	1	1
Muyuka	1	1	1	1	1	1
<b>Ouest</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>16</b>
Bafoussam	7	8	8	9	9	9
Bafang	1	1	1	1	1	1
Dschang	1	1	1	1	1	2
Foumbot	-	-	-	-	-	1
Foumban	-	-	-	-	-	1
Mbouda	1	1	1	1	1	2
<b>Total</b>	<b>131</b>	<b>148</b>	<b>156</b>	<b>180</b>	<b>196</b>	<b>217</b>

En ce qui concerne la répartition des agences et/ou guichets par régions, le Littoral, avec 86 guichets et/ou agences en décembre 2012, soit

39,6 % du total, reste la plus sollicitée par les établissements bancaires. En cinq ans, le nombre de représentation a quasiment doublé. On retrouve la majorité d'entre elles dans la ville de Douala (81 guichets et/ou agences), grand centre d'activités économiques. La région du Centre se place en deuxième position avec 53 guichets et/ou agences, dont 52 pour la capitale politique Yaoundé.

La région la moins desservie par les banques demeure l'Est, avec 2 agences et/ou guichets, mais il est à noter qu'avec la réalisation de grands projets structurants dans cette région les ouvertures d'agences dans ladite Région devraient s'accélérer.

## II.5.1.2. Activités des banques

### II.5.1.2.1. Ressources

**Tableau 23 : Dépôts bancaires par type de comptes (en milliards de F CFA)**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
<b>Comptes de dépôts à régime spécial</b>	<b>187,7</b>	<b>185,8</b>	<b>183,6</b>	<b>186,7</b>	<b>179,3</b>	<b>186,6</b>
Bons de caisse	184,5	183,5	181,1	184,2	177,1	184,1
Certificats de dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
Comptes et plans d'épargne logement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Plans d'épargne retraite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres comptes à régime spécial	3,2	2,3	2,4	2,4	2,2	2,2
<b>Comptes de dépôts à terme</b>	<b>159,2</b>	<b>175,5</b>	<b>222,7</b>	<b>313,7</b>	<b>384,3</b>	<b>392,1</b>
<b>Comptes de dépôts à vue</b>	<b>1 419,3</b>	<b>1 603,8</b>	<b>1 746,7</b>	<b>1 900,0</b>	<b>2 119,3</b>	<b>2 072,7</b>
Comptes courants créditeurs	662,3	763,0	857,5	911,8	1 065,4	941,0
Comptes de chèques créditeurs	134,3	162,7	186,2	208,5	227,5	246,8
Comptes sur livrets	476,6	539,4	553,8	606,0	616,6	638,5
Dépôts de garantie	35,5	42,8	43,8	51,5	76,5	74,8
Dépôts de garantie de crédit-bail	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2
Autres comptes créditeurs	110,6	96,0	105,4	122,2	133,1	171,4
<b>Total</b>	<b>1 766,1</b>	<b>1 965,1</b>	<b>2 153,0</b>	<b>2 400,3</b>	<b>2 682,9</b>	<b>2 651,4</b>

Au 31 décembre 2012, les dépôts de la clientèle des banques se sont élevés à 2 651,4 milliards, en baisse de 1,2 % par rapport à l'année précédente. Cette variation est due à une diminution des comptes de dépôts à vue (-2,2 %), qui représentent à eux seuls 78,1 % du total des dépôts, et à un accroissement des comptes de dépôts à régime spécial (+4,1 %) et des comptes des dépôts à terme (+2,1 %).

Les comptes de dépôts à régime spécial sont passés de 179,3 milliards en décembre 2011 à 186,6 milliards en décembre 2012. Cette augmentation est essentiellement imputable à la hausse de 3,9 % des bons de caisse qui sont passés de 177,1 milliards à 184,1 milliards. Les autres comptes de dépôts à régime spécial tels que les certificats de dépôts, les comptes et plans d'épargne logement, et les plans d'épargne retraite sont restés nuls au cours des six dernières années.

Les comptes de dépôts à terme se sont chiffrés quant à eux, à 384,3 milliards en décembre 2011 et à 392,1 milliards en décembre 2012.

La diminution des comptes des dépôts à vue s'explique par une baisse des comptes courants créditeurs qui sont passés de 1 065,4 milliards en décembre 2011 à 941,0 milliards en décembre 2012, soit une chute de 11,7 %.

**Tableau 24 : Dépôts bancaires par type de clientèle (en milliards de F CFA)**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Administrations Publiques Centrales	141,7	129,6	179,2	196,5	212,7	185,5
Administrations Publiques locales	14,5	12,4	8,1	13,1	18,6	23,0
Organismes publics	86,7	113,5	125,9	117,8	107,1	136,8
Administrations Privées	66,8	80,6	84,4	89,2	86,9	90,6
Entreprises Publiques	92,6	123,8	140,2	180,6	296,8	203,1
Entreprises Privées	359,7	422,0	480,4	557,1	627,1	583,1
Société d'Assurance et de Capital	61,8	54,6	51,0	58,2	83,3	96,6
Entreprises individuelles	34,8	41,3	54,9	56,4	81,2	85,1
Particuliers	797,0	891,3	923,3	1 009,2	1 036,0	1 076,2
Divers	110,7	95,9	105,4	122,2	133,1	171,4
<b>Total</b>	<b>1 766,1</b>	<b>1 965,1</b>	<b>2 153,0</b>	<b>2 400,3</b>	<b>2 682,9</b>	<b>2 651,4</b>

La plus grande part des dépôts est collectée auprès de la clientèle des particuliers, soit 1 036 milliards en décembre 2011 et 1 076,2 milliards en décembre 2012. Les ressources des entreprises privées se sont quant à elles, élevées à 627,1 milliards en décembre 2011 et à 583,1 en décembre 2012, ce qui représente en moyenne 22 % de parts de marché. En troisième position, on retrouve les entreprises publiques dont les dépôts se sont fixés à 296,8 milliards en décembre 2011 et à 203,1 milliards en décembre 2012. Elles sont suivies par les administrations publiques centrales (212,7 milliards et 185,5 milliards en décembre 2011 et 2012), les organismes publics (107,1 milliards et 136,8 milliards en décembre 2011 et 2012), les administrations privées (86,9 milliards et 90,6 milliards en décembre 2011 et 2012), les sociétés d'assurance et de capital (83,3 milliards et 96,6 milliards en décembre 2011 et 2012), les entreprises individuelles (81,2 milliards et 85,1 milliards en décembre 2011 et 2012) et les administrations publiques locales (18,6 milliards et 23 milliards en décembre 2011 et 2012).

On relève des dépôts de 133,1 milliards en décembre 2011 et 171,4 milliards en décembre 2012 pour diverses catégories de clientèle.

### II.5.1.2.2. Crédits

**Tableau 25 : Crédits bancaires par type de comptes (en milliards de F CFA)**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Crédits à long terme	20,2	32,3	31,8	29,0	31,1	19,2
Crédits à moyen terme	356,5	441,3	527,0	501,6	602,6	690,5
Crédits à court terme	304,8	411,4	421,7	528,9	622,9	563,1
Créances brutes en souffrance	135,7	151,7	180,4	235,3	276,1	315,1
Comptes débiteurs de la clientèle	214,1	229,0	212,3	240,6	258,1	300,6
Autres sommes dues par la clientèle	19,8	12,8	12,1	13,0	20,3	15,5
<b>Total</b>	<b>1 051,1</b>	<b>1 278,4</b>	<b>1 385,4</b>	<b>1 548,3</b>	<b>1 811,1</b>	<b>1 904,1</b>

Au cours de la période allant de décembre 2011 et décembre 2012, les crédits bancaires se sont chiffrés à 1 811,1 milliards et à 1 904,1 milliards, soit une augmentation 5,1 %.

Ces crédits sont constitués en moyenne à 34,8 % de crédits à moyen terme, 32 % de crédits à court terme, 15,8 % de créances brutes en souffrance, 15 % de comptes débiteurs de la clientèle, 1,1 % de crédits à long terme et à 1,1 % d'autres sommes dues par le clientèle.

**Tableau 26 : Crédits bancaires par type de clientèle (en milliards de F CFA)**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Administrations Publiques Centrales	7,6	4,8	0,2	12,8	0,2	18,7
Administrations Publiques locales	0,2	0,3	0,4	0,4	2,1	20,4
Organismes publics	5,2	2,1	0,9	0,3	0,4	0,9
Administrations Privées	11,6	16,9	26,0	18,9	30,4	17,4
Entreprises Publiques	86,1	114,3	117,3	202,2	121,0	113,0
Entreprises Privées	755,7	930,7	968,9	1 019,0	1 270,3	1 241,6
Société d'Assurance et de Capital	3,5	5,6	29,3	7,3	22,6	39,7
Entreprises individuelles	56,2	65,2	68,4	78,5	89,3	129,2
Particuliers	114,6	135,4	170,9	202,9	262,4	309,8
Divers	10,5	3,1	3,1	5,9	12,4	13,3
<b>Total</b>	<b>1 051,1</b>	<b>1 278,4</b>	<b>1 385,4</b>	<b>1 548,3</b>	<b>1 811,1</b>	<b>1 904,1</b>

Les crédits accordés aux administrations publiques centrales (+18,5 milliards) et aux administrations publiques locales (+18,3 milliards) ont considérablement augmenté, tandis que ceux attribués aux organismes publics (+0,5 milliard) ont enregistré une légère hausse. Par contre, on relève une baisse des crédits aux administrations privées et aux entreprises publiques, avec des diminutions respectives de 42,8 % et de 6,6 %. Les entreprises privées ont bénéficié de la plus grande part de crédits, soit 1 270,3 milliards en décembre 2011 et 1 241,6 milliards en décembre 2012. Les concours à la clientèle des sociétés d'assurance et de capital, des entreprises individuelles et des particuliers se sont accrus respectivement de 75,7 %, 44,7 % et 18,1 %.

**Tableau 27 : Crédits bancaires par secteur d'activité (en milliards de F CFA)**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Agriculture-Elevage-Chasse-Sylviculture-Pêche	139,8	161,2	150,6	151,8	242,7	228,4
Industries extractives	13,4	18,0	13,3	28,2	261,3	287,8
Industries manufacturières	331,1	382,9	493,0	481,4	132,1	17,5
Production et-distribution d'électricité-gaz-vapeur-eau	11,4	21,8	41,8	43,0	111,6	113,9
Bâtiments et travaux publics	81,5	90,4	139,8	196,0	391,4	362,1
Commerce de gros et détail-restauration et hôtel	452,2	418,8	440,8	432,6	533,3	299,1
Transports-activités des auxiliaires de transport et télécoms	158,1	162,3	192,6	179,8	200,4	216,4
Activité des institutions Financières immobilières-production et services des entreprises	229,3	211,6	147,5	180,7	34,2	29,9
Services destinés aux collectivités, sociaux et personnels	293,9	377,2	337,6	319,9	212,9	422,0
<b>Total</b>	<b>1 710,8</b>	<b>1 844,3</b>	<b>1 957,1</b>	<b>2 013,3</b>	<b>2 120,0</b>	<b>1 977,2</b>

Source: BEAC



Entre décembre 2011 et décembre 2012, le secteur de l'agriculture, l'élevage, la chasse, la sylviculture et la pêche ont bénéficié de 242,7 milliards et 228,4 milliards de crédits, soit une diminution de 5,9 %. Celui des industries extractives ont par contre enregistré une hausse de 10,1 %, passant de 261,3 milliards en décembre 2011 à 287,8 milliards en décembre 2012. Les crédits aux industries manufacturières ont quant à eux baissé de 86,7 %. Ils se chiffraient à 132,1 milliards en décembre 2011 et à 17,5 milliards en décembre 2012. Les crédits au secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau ont légèrement progressé (+2,1 %), passant de 111,6 milliards en décembre 2011 à 113,9 milliards en décembre 2012. Le financement du secteur des bâtiments et travaux publics s'est respectivement fixé à 391,4 milliards en décembre 2011 et à 362,1 milliards en décembre 2012, soit une chute de 7,5 %. On relève une baisse plus importante en ce qui concerne les crédits accordés au secteur du commerce de gros et de détail, de la restauration et de l'hôtellerie (-43,9 %). Par contre, celui des transports, des activités auxiliaires de transports et des télécommunications a augmenté de 8,0 %. Le secteur des activités des institutions financières, des affaires immobilières et des services destinés aux entreprises se sont fixés à 34,2 milliards en décembre 2011 et à 29,9 milliards en décembre 2012, soit une diminution de 12,6 %. Le secteur le plus financé est celui de la production de services aux collectivités, sociaux et personnels. Les crédits perçus ont quasiment doublé. Ils se sont établis à 422 milliards en décembre 2012 contre 212,9 milliards un an plus tôt.

Les crédits accordés sont fréquemment des découverts ou des crédits spot dont la demande, dans le marché actuellement liquide, est relativement faible.

### II.5.1.3. Normes prudentielles

**Tableau 28 : Evolution du nombre de banques respectant les normes prudentielles**

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012
Capital minimum	9	11	10	10	9	8
Ratio de couverture des risques	8	10	9	9	8	8
Ratio de couverture des immobilisations	7	10	8	7	5	8
Ratio de liquidité	11	12	12	12	12	11
Coefficient de transformation	9	11	8	6	8	8

De décembre 2011 à décembre 2012, l'analyse des normes prudentielles montre que :

- les dispositions relatives à la représentation du capital minimum sont respectées par 9 banques en décembre 2011 et 8 en décembre 2012 ;
- le seuil minimal de 8 % requis pour le ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets est respecté par 8 banques ;

- en décembre 2012, 8 banques ont réalisé un ratio de couverture des immobilisations par les ressources permanentes supérieur ou égal au minimum de 100%, contre 5 en décembre 2011 ;
- s'agissant du ratio de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme, pour 12 banques en décembre 2011 et 11 en décembre 2012 ;
- 8 banques se sont conformées à la norme de 50 % exigée pour le coefficient de transformation à long terme pour la période sous revue.

## **II. 5. 2. Etablissements de microfinance**

### **II. 5. 2. 1. Opérateurs du marché**

Au 31 décembre 2010, le Cameroun compte 495 établissements de microfinance (EMF) répartis en trois catégories, selon le détail ci-après :

**Tableau 29 : Répartition des EMF par catégorie au 31/12/2010**

CATEGORIE	CAMEROUN	CEMAC
<b>Première catégorie</b>	446	683
<b>Réseaux</b>	263	466
<b>Indépendants</b>	183	217
<b>Deuxième catégorie</b>	45	63
<b>Troisième catégorie</b>	4	7
<b>TOTAL</b>	<b>495</b>	<b>753</b>

Source : COBAC

- 90 % des EMF en activité exercent en première catégorie, soit 446 établissements, dont 183 EMF indépendants et 263 EMF appartenant à des réseaux ;
- 9 % des EMF en activité exercent en deuxième catégorie, soit 45 établissements ;
- les EMF de troisième catégorie représentent 1 % de l'ensemble des établissements en activité, soit 4 EMF. Ces derniers sont pour l'essentiel issus d'anciens projets publics.

En 2012, on dénombre plus de 1000 guichets sur l'ensemble du territoire national. Sa contribution au financement de l'économie est estimée à 10%.

## II. 5. 2. 2. Situation financière

En 2010, le secteur de la microfinance du Cameroun recense 65,7 % des établissements, 57,2 % de la capitalisation, 71,5 % des dépôts et 80,4 % des crédits de l'activité de microfinance dans la CEMAC.

Tableau 30 : Bilan des EMF au 31/12/2010

ACTIF		PASSIF	
ELEMENTS	MONTANTS	ELEMENTS	MONTANTS
Immobilisations nettes	44,8	Ressources permanentes	42,3
Crédits nets	221,4	Dont capital/parts social(es)	38,9
Divers actif	39,3	Dépôts	373,9
Trésorerie	152,8	Divers passif	35,7
		Trésorerie	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>458,4</b>	<b>TOTAL</b>	<b>458,4</b>

Source : COBAC

Le total bilan des EMF se chiffre à 458,4 milliards, ce qui représente 15,7 % du total bilan des établissements de crédit. Les EMF les plus importants en termes d'activité sont le réseau CamCCUL et le Crédit Communautaire d'Afrique (CCA), avec respectivement 119,2 milliards et 70,1 milliards de total du bilan du secteur de la microfinance au Cameroun.

Les dépôts des EMF s'élèvent à 373,9 milliards, soit 15,5 % de l'ensemble des dépôts collectés par les banques commerciales. Près de la moitié de ces dépôts est collectée par le réseau CamCCUL (95,9 milliards), CCA (65,7 milliards) et COMECI (17,6 milliards).

A fin décembre 2012, les dépôts de la clientèle des EMF ont été estimés à 454 milliards et les crédits à 239,8 milliards. Les créances douteuses en hausse représentent 16% des encours des crédits distribués.

En 2010, les crédits accordés à la clientèle se sont établis à 223,6 milliards, ce qui représente 15,7% des crédits distribués par les banques commerciales. Les PME, les Très Petites Entreprises et le secteur informel sont les principaux bénéficiaires de ces crédits, qui sont destinés principalement au secteur du commerce (40%) et à la consommation (30%).

Les taux d'intérêt débiteurs varient entre 6 % et 78 %, et les taux créditeurs entre 3 % et 6 % l'an.

La trésorerie nette est prêteuse de 146,4 milliards, principalement détenue sous forme de disponibilités en caisse et de dépôts à vue auprès des banques.

La situation d'ensemble du secteur de la microfinance au Cameroun est assez préoccupante. La croissance régulière du nombre d'établissements et des principaux indicateurs d'activité ne s'est pas

accompagnée d'un changement véritable dans les modèles de management mis en œuvre par les promoteurs d'EMF.

Malgré le renforcement notable du niveau global des fonds propres et patrimoniaux nets (de 27,5 milliards à fin 2008 à 42,3 milliards à fin 2010), la situation individuelle des EMF n'est pas rassurante. Ils sont généralement sous capitalisés et ne sont ni solvables ni liquides pour la plupart.

En raison de la mauvaise qualité des portefeuilles de crédits et de leurs politiques commerciales hasardeuses, la rentabilité des EMF est globalement faible et dépend étroitement, pour les structures qui sont bénéficiaires, des subventions et financements reçus du Gouvernement (fonds PPTTE et autres projets) et/ou des bailleurs de fonds extérieurs.

Les EMF indépendants, notamment de première catégorie, se caractérisent par une situation financière fragile. Par ailleurs, ils ne respectent pas les termes de leur agrément, en exerçant pour l'essentiel les activités de microfinance de deuxième catégorie. Seuls les établissements organisés en réseau et ceux bénéficiant de l'assistance technique régulière d'un partenaire ont une situation financière acceptable.

La situation des réseaux agréés est également préoccupante. Seuls deux sur six présentent, en dépit de certains dysfonctionnements, une situation financière passable (CamCCUL et l'Association des Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées du Centre).

En ce qui concerne les normes prudentielles, plusieurs EMF ne respectent pas la norme requise pour les fonds de solidarité. Il en est de même pour les ratios de couverture des immobilisations, de la liquidité, des engagements en faveur des apparentés et la couverture des crédits par les ressources propres.

De manière globale, il est noté que les EMF demeurent fragiles du fait de la mauvaise qualité du portefeuille-crédits, de l'insuffisance des fonds propres ou de fonds patrimoniaux entraînant ainsi le non respect des normes de solvabilité. Environ une quinzaine sont en difficultés ou en cessation de paiement. En juillet 2013, la poursuite des mesures d'assainissement de ce secteur a abouti au retrait d'agrément à 33 EMF.

Dans le cadre du renforcement de la supervision des EMF, le Ministre des Finances, Président du Conseil National du Crédit a publié la Décision n° 00000128 du 21 mai 2010 fixant les procédures d'immatriculation, d'ouverture et de fermeture des guichets et agences des établissements de microfinance.

S'agissant de l'amélioration de la transparence du secteur de la microfinance :

- la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), réunie au cours de sa session du 1er avril 2009 à Bata en Guinée Equatoriale, a adopté, Par règlement COBAC EMF 2010/01 relatif au Plan Comptable des Etablissements de Microfinance, le Plan Comptable des Etablissements de Microfinance (PCEMF) en activité dans la CEMAC ;
- afin de tirer pleinement parti des avantages que procure le PCEMF et d'améliorer la précision de ses analyses, l'autorité de supervision a décidé d'automatiser entièrement l'organisation de ses échanges de données avec les EMF. Le Système d'Evaluation et de Supervision des Activités de Microfinance (SESAME) a été mis en place, et déployé auprès de l'ensemble des EMF en activité au Cameroun au cours du premier semestre 2010.
- dans le cadre de ses missions, le Conseil National du Crédit a conçu le Cadre d'Analyse et de Suivi de l'Activité des EMF (CASEMF). Cet outil, dont le lancement est prévu en 2013, repose sur un processus d'évaluation permanente des performances organisationnelles, financières et sociales des EMF. Ce processus s'appuie sur une application informatique qui permet de générer des séries statistiques sur l'activité des EMF et de déterminer, en ce qui concerne leurs indicateurs de performance, des seuils de référence qui permettront au Gouvernement de déployer sa stratégie de développement de la microfinance en se basant sur des indicateurs actualisés. Ces indicateurs permettront également aux EMF d'affiner leurs tableaux de bords de gestion, mieux piloter leurs performances sociales, et donc de mieux financer les populations vulnérables et la PME locale ;
- par ailleurs, la Centrale des Incidents de Paiement (CIP) du CNC dans son déploiement sera étendue progressivement à la clientèle des EMF, notamment celle de deuxième catégorie et des réseaux.

## II.6. ASSURANCES

### II.6.1. Opérateurs du marché

En 2011 et 2012, le secteur des assurances au Cameroun comprenait 18 compagnies d'assurance dommages et 7 compagnies d'assurance vie.

Les compagnies d'assurance dommages sont :

- 1) ACTIVA ASSURANCES ;
- 2) Assurances Générale du Cameroun (AGC) ;
- 3) Allianz Cameroun Assurances ;
- 4) ALPHA ASSURANCES ;
- 5) AREA ;
- 6) AXA ASSURANCES ;
- 7) BENEFICIAL GENERAL ;
- 8) CAMINSUR S.A ;
- 9) CHANAS ASSURANCES ;
- 10) Colina Cameroun ;
- 11) Compagnie Professionnelle d'Assurances (CPA) ;
- 12) GMC ASSURANCES ;
- 13) NSIA CAMEROUN ;
- 14) PRO ASSUR ;
- 15) SAAR ASSURANCES ;
- 16) SAMARITAN ;
- 17) SAMIRIS ASSURANCES ;
- 18) ZENITHE ;

Les compagnies d'assurance vie sont :

- 1) ACTIVA VIE ;
- 2) Allianz Vie ;
- 3) BENEFICIAL LIFE INSURANCE ;
- 4) Colina LIFE CAMEROON ;
- 5) PRO ASSUR VIE ;
- 6) SAAR VIE ;
- 7) UACAM VIE.

Selon l'Association des Sociétés d'Assurance du Cameroun (ASAC), ce secteur comptait 1 466 emplois directs dont 373 cadres, 578 agents de maîtrise et 515 agents d'exécution au 31 décembre 2011 et 1348 emplois directs dont 351 Cadres, 591 agents de maîtrise et 406 gents d'exécution au 31 décembre 2012.

## II.6.2. Statistiques du marché

### II.6.2.1. Assurance dommages

#### a) Production

En assurance dommage, le chiffre d'affaire a progressé de 4,1 % entre 2011 et 2012, passant respectivement de 106 milliards à 110,2 milliards. Les assurances de dommages, qui représentent 73,4 % du marché à fin décembre 2012.

L'examen de la production par branche montre que :

- le chiffre d'affaires de la branche des Accidents Corporels et la Maladie s'est élevé à 28 milliards en 2012 contre 25,6 milliards un an plus tôt, soit une hausse de 8,8 % par rapport à l'année précédente ;
- la branche de l'Automobile a enregistré un chiffre d'affaires de 34,9 milliards en 2011 et de 33,9 milliards en 2012. Cette branche continue d'occuper une place prépondérante car elle assure 30,7 % de la production totale IARDT ;
- entre 2011 et 2012, la branche Incendie et les Autres Dommages aux Biens a généré un chiffre d'affaires de 14,1 milliards et de 12,9 milliards, soit une diminution de 8,6 %.
- le chiffre d'affaires de la branche de la *Responsabilité Civile Générale* a progressé de 5,9 %, passant de 3,8 milliards en 2011 à 4,1 milliards. Elle représente 3,7 % de la production totale IARDT ;
- la branche des Transports a généré un chiffre d'affaires global de 20,2 milliards en 2011 et 24,1 milliards en 2012, soit un accroissement de 19,3 %. Elle contribue au chiffre d'affaires global de la branche IARDT à hauteur de 21,8 %. Toutefois, cette croissance masque des disparités suivant les trois sous branches qui la composent ;
- le chiffre d'affaires de la branche des autres Risques et Divers Dommages, s'est quant à lui fixé à 3,7 milliards en 2012, en baisse de 9,9 % par rapport à l'année précédente, qui affichait 4,1 milliards. Elle représente 3,4% du chiffre d'affaires IARDT.

#### b) Produits Financiers

Les produits financiers des assurances dommages sont passés de 3,8 milliards en 2011 à 4,6 milliards en 2011, soit une augmentation de 21,7 %.

Leur performance représente une valeur relative de 4,2 % par rapport au chiffre d'affaires IARDT.

### **c) Sinistres**

Le montant des sinistres payés ont augmenté de 11,3 %, se chiffrant à 35,7 milliards en 2012 contre 35,1 milliards en 2011. Le taux de liquidation des sinistres était de 43,1 % en 2011 et 34 % en 2012. La charge de sinistres de l'exercice 2012 a connu une hausse de 11,1 %. Elle s'est établie à 35 milliards en 2011 et à 38,9 milliards en 2012.

### **d) Commissions et frais généraux**

Les commissions versées aux différents intermédiaires se sont chiffrées à 12,7 milliards en 2011 et à 13,1 milliards en 2012 soit une hausse de 3,2 %. Les frais généraux ont baissé de 11,9 % entre 2011 et 2012, s'élevant respectivement à 30,5 milliards et à 26,9 milliards.

### **e) Réassurance**

En 2012, les primes acquises aux réassureurs se sont fixées à 37,6 milliards contre 34,2 milliards un an plus tôt, soit une augmentation de 9,8 %. La part des réassureurs dans les charges ont progressé de 15,4 %. Elle se chiffrait à 10,3 milliards en 2011 et à 11,9 milliards en 2012. Ainsi, le solde de réassurance de l'exercice 2012 est favorable aux réassureurs à hauteur de 25,6 milliards, en hausse de 7,3 % par rapport à celui de 2011, 23,9 milliards.

### **f) Solvabilité du marché**

Les entreprises de dommages ont dégagé une marge disponible de 44,6 milliards en 2011 et de 46 milliards, en hausse de 3,2 %. Il en résulte au titre de l'exercice 2012 un surplus de marge de solvabilité de l'ordre de 27,6 milliards FCFA, soit une baisse de 2,6 % par rapport à 2011 (28,3 milliards). Le taux de couverture de la marge de solvabilité a augmenté, passant de 249,6 % en 2011 à 273,9 % en 2012.

### **g) Résultats**

En 2012, l'exploitation de la branche dommages a conduit à un résultat de 9,5 milliards, en hausse de 107,8 % par rapport à 2011.



## II.6.2.2. Assurance vie

### a) Production

L'assurance vie a produit un chiffre d'affaires de 40 milliards en 2012 contre 35,1 milliards en 2011, ce qui représente une augmentation de 13,9 %. Elle représente 26,6% du marché en 2012 contre 24,2 % l'année précédente. En fin 2012, la répartition était de 46,7 % pour les assurances individuelles, 52,2 % pour les assurances collectives et 1,1 % pour les acceptations vie.

### b) Produits financiers

Les produits financiers des assurances vie et capitalisation se sont accrus de 9,7 %, passant de 3 milliards en 2011 à 3,3 milliards en 2012. Ils représentent 8,3 % du chiffre d'affaires vie.

### c) Sinistres

Les prestations payées se sont établies à 17 milliards en 2012 contre 15,8 milliards en 2011, soit une augmentation de 7,5 %. En ce qui concerne le taux de liquidation des sinistres, il s'est élevé à 15 % en 2011 et à 14,1 % en 2012. La charge de sinistres a augmenté de 12,6 % entre 2011 et 2012, se chiffrant respectivement de 25 milliards et à 28,2 milliards. Le taux de sinistralité du marché se situait à 71,2 % en 2011 et à 70,4 % en 2012.

### d) Commissions et frais généraux

Les commissions versées aux différents intermédiaires vie se sont établies à 3,1 milliards en 2011 et à 3,7 milliards en 2012, ce qui représente un accroissement de 19,4 %. Quant aux frais généraux, ils ont également augmenté (+8,3 %), passant de 7 milliards en 2011 à 7,6 milliards en 2012. Les frais d'acquisition se sont chiffrés à 11,4 milliards en 2012, soit 28,4 % du chiffre d'affaires.

### e) Réassurance

Les primes acquises aux réassureurs ont légèrement augmenté, (+1,2 %). Ils se sont fixés respectivement à 1,8 milliards en 2011 et 1,9 milliards en 2012. S'agissant de la part des réassureurs dans les charges, elle s'est élevée à 1,2 milliard en 2011 et à 1,1 milliard en 2012. Le solde de réassurance de 2012 a été favorable aux réassureurs à hauteur de 0,8 milliard.

#### **f) Solvabilité du marché**

Les entreprises vie ont dégagé une marge disponible de 12,3 milliards en 2012, en hausse de 7,6 % par rapport à celle de l'année précédente qui s'est élevée à 11,4 milliards. La marge minimale s'est chiffrée à 5,3 milliards en 2011, en hausse de 13,2% par rapport à celle de 2011, soit 4,68 milliards. Il en résulte un surplus de marge de couverture qui s'est élevée à 6,1 milliards en 2011 et à 6,3 milliards en 2012, soit une hausse de 2,8 %. Le taux de couverture a baissé, passant de 259,8 % en 2011 à 205,7 % en 2012.

#### **g) Résultats**

L'exploitation de la branche Vie a enregistré un résultat excédentaire de 3 milliards en 2012, en hausse de 27,7 % par rapport à celui de l'année précédente où il se situait à 2,4 milliards.

**TROISIEME PARTIE :**  
**ACTIVITES DU CONSEIL NATIONAL DU**  
**CREDIT**

### III.1. PRESENTATION DU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT

Dans ses missions définies par le Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant son organisation et son fonctionnement, le Conseil National du Crédit (CNC) du Cameroun est un organisme consultatif chargé de donner des avis sur l'orientation de la politique d'épargne et de crédit ainsi que sur la réglementation bancaire au Cameroun.

Son rôle est notamment :

- d'émettre des avis sur tout projet d'acte législatif ou réglementaire relatif à l'activité des établissements de crédit ;
- d'émettre des avis sur des décisions d'ordre individuel ou des accords relatifs à l'octroi et au retrait de l'agrément des établissements de crédit et de ses dirigeants ;
- d'étudier et de proposer toutes les mesures à caractère général propres à stimuler la mobilisation de l'épargne nationale ;
- d'optimiser l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- de renforcer la sécurité et l'efficacité du système bancaire et financier en perfectionnant l'organisation de ses méthodes ;
- d'évaluer et suivre l'activité des établissements de crédit et de microfinance.

Il est présidé par le Ministre des Finances, tandis que le Ministre de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique assure la Vice-présidence et le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale en assure les fonctions de Secrétaire Général et de Rapporteur.

Outre le Président, le Vice-président et le Secrétaire Général, le Conseil est composé des membres suivants :

- Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;
- Censeur camerounais de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire ;
- Directeur des Affaires Economiques au Ministère des Finances ;
- Directeur Général de la Société Nationale d'Investissement (SNI) ;
- Directeur Général de la Cameroon Postal Services (CAMPOST) ;

- Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ;
- Président de la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts ;
- Représentant du Conseil Economique et Social ;
- Recteur de l'Université de Douala ;
- Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- Secrétaire Général de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- Président de l'Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun (ASAC) ;
- Président du Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM) ;
- Président du Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) ;
- et des personnalités cooptées.

L'intégration de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance (ANEMCAM) dans la liste des membres du Conseil a été proposée et reste attendue.

### III.2. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CNC

En 2011, les membres du Conseil se sont réunis en quatre sessions : deux ordinaires (26 août et 28 décembre 2011) et deux extraordinaires (10 février et 11 novembre 2011). Les travaux effectués étaient essentiellement axés sur le mécanisme de financement de la **Petite et Moyenne Entreprise** (PME) à travers les fonds publics et la **plateforme informatique intégrée du CNC** (CIP-FIBANE-CASEMF).

En ce qui concerne les PME, tenant compte du potentiel de ce secteur et considérant le fait que l'ensemble des initiatives menées par les différents départements ministériels, les partenaires au développement, les ONG et les autres intervenants dans le cadre de l'encadrement et du financement de la PME demeurent parcellaires et n'impulsent pas à suffisance le développement véritable de ces entreprises, le CNC a, conformément aux recommandations de ses membres en session ordinaire du 21 juillet 2010, poursuivi les travaux de la mise en place d'un mécanisme transitoire de financement de la PME à travers les fonds publics. Ce mécanisme vise à faciliter le financement de la PME par les établissements de crédit. Il consiste à la mise en place d'une garantie à donner par l'Etat camerounais aux établissements de crédit pour financer des PME préalablement sélectionnées de commun accord entre les banques et l'Etat. La mise en place de ce mécanisme s'accompagnera de la constitution de ressources dédiées à son fonctionnement. Un comité interdisciplinaire sera chargé de la définition des domaines d'activité à privilégier, des besoins généraux annuels de financement et des critères de sélection des PME susceptibles de bénéficier de la garantie de l'Etat.

Par ailleurs, le Secrétaire Général du CNC a reçu en audience une mission de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qui se sont déclarées intéressées au financement des PME camerounaises.

Le Conseil, en sa session extraordinaire du 18 février 2011, a validé le projet de mise en place d'une plateforme informatique intégrée comprenant le Fichier Bancaire National des Entreprises (FIBANE), la Centrale des Incidents de Paiement (CIP) et le Cadre d'Analyse et de Suivi des Etablissements de Microfinance (CASEMF).

Le **FIBANE** est un fichier qui permettra de mettre à la disposition de diverses catégories d'utilisateurs, des données sur les entreprises, les établissements de crédit, les acteurs de la bourse, les pouvoirs publics, les partenaires au développement et la communauté des chercheurs, des informations économiques fiables susceptibles d'éclairer leurs décisions.

La **CIP** est une base de données qui sera alimentée par les déclarations d'interdictions bancaires et les décisions d'interdictions judiciaires prononcées par les juridictions compétentes. Les informations centralisées par le CNC permettront de s'assurer de la régularité d'un moyen de paiement mis en circulation et du statut du tireur. La CIP comprend quatre modules : le module des comptes bancaires, le module des incidents de paiement sur chèques et sur cartes de paiement, le module des effets impayés et le module des chèques et cartes irréguliers.

Le **CASEMF** est une base de données qui mettra à la disposition des pouvoirs publics et des partenaires au développement, un outil pouvant contribuer à la définition des options de politique de développement du secteur de la microfinance, de compléter le dispositif de supervision des activités de microfinance par une évaluation permanente de leur performance et de permettre aux EMF d'avoir une appréciation de la situation des autres établissements.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, le Secrétaire Général du CNC a diligenté deux missions auprès des banques pour l'installation d'un applicatif permettant la collecte de données sur les entreprises. Ces missions avaient pour objet de sensibiliser les banques sur le projet FIBANE et de recenser les données sur les états financiers des entreprises saines et défaillantes, afin d'effectuer des analyses statistiques qui permettront de calibrer le système de notation du FIBANE en fonction de la réalité des entreprises locales.

Les travaux sur la Centrale des Incidents de Paiement ont abouti à la rédaction d'un cahier de charges, en ce qui concerne son traitement automatisé, qui permettra ainsi une consultation et un traitement des informations en temps réel. A cet effet, la configuration matérielle, la structure de la CIP, ainsi que son cadre juridique ont été conçus.

Un guide technique décrivant l'architecture du CASEMF a été élaboré. Ce document cadre, à l'attention des intervenants dans le processus d'évaluation des EMF et des administrateurs de l'application informatique qui y est dédiée, décrit la méthode d'analyse des EMF, le processus d'évaluation par le CNC, l'environnement informatique du projet, la nature et le format des informations à collecter auprès des EMF, et identifie les partenaires clés du projet.

Le Secrétaire Général a diligenté en novembre 2011, une mission auprès du réseau CamCCUL afin de procéder à la collecte des informations pour le suivi de l'activité des établissements de microfinance du réseau.

Par ailleurs, un avis de consultation nationale a été lancé le 24 novembre 2011 pour la réalisation de cette plateforme.

Enfin, le Ministre des Finances a signé le l'Arrêté instituant le Service Bancaire Minimum Garanti adopté par le Conseil lors de sa session du 21 juillet 2010. Le Service Bancaire Minimum Garanti, représente un ensemble de prestations gratuites que les banques devront assurer à toute leur clientèle des particuliers.

Il s'agit de :

- l'ouverture des comptes ;
- la délivrance du relevé d'identité bancaire ;
- la délivrance de chéquiers, la délivrance au guichet des formules de retrait d'espèces au profit du titulaire d'un compte ;
- la délivrance des livrets d'épargne ;
- le paiement par carte bancaire auprès d'un commerce au Cameroun ;
- la consultation du compte sur place ;
- la délivrance d'attestation de non redevance ;
- le paiement par chèques ;
- le versement d'espèces dans les agences d'une même banque ;
- le retrait d'espèces sur la même place bancaire ;
- le virement de compte à compte dans une même banque ;
- le retrait de billets dans les guichets automatiques bancaires de la banque du porteur de la carte ;
- le changement d'adresse et la délivrance du relevé de compte mensuel.

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil National du Crédit s'est réuni une (01) fois, en session ordinaire le mardi 28 août 2012. Par ailleurs, faisant suite aux recommandations de cette session, le Secrétaire Général a convoqué 11 séances des Comités techniques dont les travaux ont porté sur :

- la finalisation des textes sur le Mécanisme Transitoire de Financement des PME (Décision portant création, organisation et fonctionnement ; Convention d'ouverture et de fonctionnement d'un compte spécial de garantie et de financement des PME ; Accord Cadre de Garanti) ; ce travail s'est déroulé en 2 séances ;
- la finalisation des textes relatifs au dispositif de Centralisation et de diffusion des Incidents de Paiement (CIP), et du projet de décision portant création, organisation et fonctionnement du Fichier Bancaire National des Entreprises (FIBANE) ; pour ce travail, le comité de la réglementation a tenu 4 séances de travail ;



- la réglementation des produits financiers innovants des établissements de crédit, qui a nécessité une (01) séance de travail ;
- les modes de financements alternatifs basés sur les produits d'exportations ;
- les produits financiers innovants.

Les réflexions engagées ont permis d'éclater les principales études en six composantes comme suit :

- l'étude sur la mise en place d'un marché hypothécaire au Cameroun, sous la conduite du Crédit Foncier du Cameroun ;
- l'étude sur la mise en place du cadre réglementaire des agences de notation au Cameroun, sous la conduite du Ministère des Finances ;
- l'étude de faisabilité de la mise en place d'une agence de crédit-export au Cameroun, sous la conduite du GICAM et de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ;
- les études sur le développement des Partenariats Public-Privé dans le cadre de la mise en place de modes de financements alternatifs des infrastructures et proposition de termes de référence pour la mise en place d'un mécanisme de péréquation des prix des produits d'exportations au Cameroun, sous la conduite du Secrétariat Général du CNC ;
- les modalités de mise en place d'une bourse des matières premières au Cameroun, sous la conduite du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ;
- les modalités de mise en place de fonds communs de titrisation des créances au Cameroun, sous la conduite de l'APECCAM.

Dans le cadre du suivi de l'activité des établissements de crédit, le Ministre des Finances, Président du Conseil National du Crédit, a signé lettres Circulaires, relatives aux pièces à joindre aux demandes d'ouverture d'agence des établissements de crédit, et au respect de l'application de l'Arrêté n° 0000005/MINFI du 13 janvier 2011 portant institution du Service Bancaire Minimum Garanti (SBMG). Par ailleurs, le Président du CNC a signé six (06) décisions à caractère individuel portant autorisation d'ouverture d'agences des établissements de crédit.

S'agissant du suivi de l'activité du secteur de la Microfinance, le Ministre des Finances, Président du Conseil National du Crédit, a signé en 2012 des Lettres Circulaires relatives aux pièces à joindre aux demandes d'ouverture d'agence ou de guichet des établissements de microfinance ; et fixant le canevas du rapport d'activités et de la fiche de renseignements

annuels à transmettre au Secrétariat Général du Conseil National du Crédit par les établissements de microfinance.

En outre, le Président du CNC a signé 17 décisions à caractère individuel portant immatriculation des établissements de microfinance, et 05 décisions à caractère individuel autorisant l'ouverture d'agences et de guichets des EMF.

### III.3. DECISIONS

Le Président du Conseil National du Crédit a signé les actes suivants :

#### A- *Etablissements de crédit*

- 1    21/03/2011    Décision à caractère individuel n° 69/11 du 21 mars 2011 autorisant SGBC à ouvrir une agence dans la localité de Douala (Ndogbong) ;
- 2    11/05/2011    Décision à caractère individuel n° 76/11 du 11 mai 2011 autorisant Afriland First Bank à ouvrir des guichets dans les localités de YAOUNDE (Bastos et Aéroport International de Nsimalen) et DOUALA (Aéroport International) ;
- 3    07/07/2011    Décision à caractère individuel n° 130/11 du 07 juillet 2011 autorisant SCB Cameroun à ouvrir des agences dans les localités de YAOUNDE (Biyem-assi), DOUALA (Boulevard Ahmadou Ahidjo et Vallée de la Besseke), BUEA, KUMBA et NKONGSAMBA ;
- 4    19/08/2011    Décision à caractère individuel n° 203/11 du 19 août 2011 autorisant Banque Atlantique Cameroun (BAC) à ouvrir une agence dans la localité de DOUALA (Mboppi) ;
- 5    22/08/2011    Décision à caractère individuel n° 204/11 du 22 août 2011 autorisant la Société Camerounaise d'Equipement (SCE) à reouvrir l'agence de la localité de BERTOUA ;
- 6    27/01/2012    Décision à caractère individuel n° 01/EC/2012 du 27 janvier 2012 autorisant la SGBC à ouvrir des agences dans les localités d'Edéa et de KOUSSERI ;
- 7    13/03/2012    Décision à caractère individuel n° 02/EC/2012 du 13 mars 2012 autorisant Afriland First Bank à ouvrir des agences dans les localités de Douala (Mboppi) et Ngaoundéré.
- 8    07/05/2012    Décision à caractère individuel n° 03/EC/2012 du 07 mai 2012 autorisant la SGBC à ouvrir une agence dans la localité de Kribi ;
- 9    12/06/2012    Décision à caractère individuel n° 04/EC/2012 du 12 juin 2012 autorisant la BICEC à ouvrir une agence dans la localité de Garoua Boulai.
- 10    05/09/2012    Décision à caractère individuel n° 05/EC/2012 du 05/09/2012 autorisant Afriland First Bank à ouvrir des agences dans les localités de Mbouda et Dschang ;
- 11    24/10/2012    Décision à caractère individuel n° 06/EC/2012 du 24/10/2012 autorisant SGBC à ouvrir une agence dans la localité de Fouban ;
- 12    10/12/2012    Décision à caractère individuel n° 07/EC/2012 du 10/12/2012 autorisant la BICEC à ouvrir des agences dans les localités de Bélabo, Abong Mbang et Douala (Log-Pom, Yassa, Mboppi, PK 14 et Bonaberi).

**B - Etablissements de microfinance**

- 1 13/01/2011 Décision à caractère individuel n° 001 du 13/01/2011 portant immatriculation de EXPRESS UNION, établissement de microfinance de deuxième catégorie.
- 2 13/01/2011 Décision à caractère individuel n° 002 du 13/01/2011 portant immatriculation du Crédit et Epargne pour le Financement du Commerce et de l'Industrie du Cameroun (CECIC SA), établissement de microfinance de deuxième catégorie.
- 3 13/01/2011 Décision à caractère individuel n° 003 du 13/01/2011 portant immatriculation du Fonds Camerounais d'Epargne pour le Progrès (FOCEP SA), établissement de microfinance de deuxième catégorie.
- 4 13/01/2011 Décision à caractère individuel n° 004 du 13/01/2011 portant immatriculation de Ace Finance of Business (AFIB SA), établissement de microfinance de deuxième catégorie.
- 5 17/02/2011 Décision à caractère individuel n° 005 du 17/02/2011 portant immatriculation de la Société Financière Africaine (SOFINA), établissement de microfinance de deuxième catégorie.
- 6 17/02/2011 Décision à caractère individuel n° 006 du 17/02/2011 portant immatriculation du Crédit du Sahel, établissement de microfinance de deuxième catégorie.
- 7 31/01/2011 Décision à caractère individuel n° 007 du 31/01/2011 portant immatriculation de la Nouvelle Financière Africaine (NOFIA), établissement de microfinance de deuxième catégorie.
- 8 31/01/2011 Décision à caractère individuel n° 008 du 31/01/2011 portant immatriculation de la First Trust Saving & Loan (FTSL), établissement de microfinance de deuxième catégorie.
- 9 31/01/2011 Décision à caractère individuel n° 009 du 31/01/2011 portant immatriculation du Crédit Communautaire d'Afrique (CCA), établissement de microfinance de deuxième catégorie.
- 10 19/01/2011 Décision à caractère individuel n° 010 du 19/01/2011 portant immatriculation de la Royal Financial Exchange Cameroon (ROFEC PLC), établissement de microfinance de première catégorie.
- 11 07/02/2011 Décision à caractère individuel n° 011 du 07/02/2011 portant immatriculation de La Financière Générale d'Epargne et de Crédit (FIGEC), établissement de microfinance de deuxième catégorie.
- 12 07/02/2011 Décision à caractère individuel n° 012 du 07/02/2011 portant immatriculation de la Caisse d'Epargne et de Crédit (LE CONSERVATEUR), établissement de microfinance de première catégorie.
- 13 07/02/2011 Décision à caractère individuel n° 013 du 07/02/2011 portant immatriculation de Nkong Credit for Development Savings and Loan Cooperative Society, établissement de microfinance de première catégorie.
- 14 07/02/2011 Décision à caractère individuel n° 014 du 07/02/2011 portant immatriculation de la Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Populaire

de Bana (CPB), établissement de microfinance de première catégorie.

- |    |            |  |
|----|------------|--|
| 15 | 07/02/2011 | Décision à caractère individuel n° 015 du 07/02/2011 portant immatriculation du Crédit Mutuelle d'Investissement du Cameroun (CREMINCAM), établissement de microfinance de première catégorie. |
| 16 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 016 du 22/03/2011 portant immatriculation de The Cameroon Cooperative Credit Union League (CAMCCUL), établissement de microfinance de première catégorie.   |
| 17 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 017 du 22/03/2011 portant immatriculation de Santa Central Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.                   |
| 18 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 018 du 22/03/2011 portant immatriculation de Akum Zone Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.                       |
| 19 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 019 du 22/03/2011 portant immatriculation de Awing Central Cooperative Credit Union (AWICCUL), établissement de microfinance de première catégorie.         |
| 20 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 020 du 22/03/2011 portant immatriculation de Bambili Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.                         |
| 21 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 021 du 22/03/2011 portant immatriculation de Bambui Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.                          |
| 22 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 022 du 22/03/2011 portant immatriculation de Nsanimunwi Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.                      |
| 23 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 023 du 22/03/2011 portant immatriculation de CCAST/AGRIC Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.                     |
| 24 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 024 du 22/03/2011 portant immatriculation de Agyati Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.                          |
| 25 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 025 du 22/03/2011 portant immatriculation de Bafut Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.                           |
| 26 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 026 du 22/03/2011 portant immatriculation de Azire Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.                           |
| 27 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 027 du 22/03/2011 portant immatriculation de Tadkon Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.                          |
| 28 | 22/03/2011 | Décision à caractère individuel n° 028 du 22/03/2011 portant immatriculation de Ntambeng Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.                        |

## CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN

---

- 29 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 029 du 22/03/2011 portant immatriculation de Mbatu Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 30 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 030 du 22/03/2011 portant immatriculation de Aningdoh Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 31 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 031 du 22/03/2011 portant immatriculation de Bamenda Police Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 32 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 032 du 22/03/2011 portant immatriculation de Chomba Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 33 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 033 du 22/03/2011 portant immatriculation de Ntarikon Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 34 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 034 du 22/03/2011 portant immatriculation de Mitanyen Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 35 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 035 du 22/03/2011 portant immatriculation de Bafung Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 36 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 036 du 22/03/2011 portant immatriculation de Bayelle Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 37 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 037 du 22/03/2011 portant immatriculation de Nkwen Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 38 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 038 du 22/03/2011 portant immatriculation de Bali Central Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 39 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 039 du 22/03/2011 portant immatriculation de Ngoketunjia Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 40 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 040 du 22/03/2011 portant immatriculation de Batibo Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 41 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 041 du 22/03/2011 portant immatriculation de Guzang Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 42 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 042 du 22/03/2011 portant immatriculation de Mbengwi Central Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 43 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 043 du 22/03/2011 portant immatriculation de Ashong Cooperative Credit Union, établissement de

- microfinance de première catégorie.
- 44 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 044 du 22/03/2011 portant immatriculation de Widikum Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 45 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 045 du 22/03/2011 portant immatriculation de Ekona Town Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 46 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 046 du 22/03/2011 portant immatriculation de Meanja Central Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 47 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 047 du 22/03/2011 portant immatriculation de Buea Police Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 48 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 048 du 22/03/2011 portant immatriculation de Victoria Customs Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 49 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 049 du 22/03/2011 portant immatriculation de SONEL Workers Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 50 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 050 du 22/03/2011 portant immatriculation de CDC Head Office Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 51 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 051 du 22/03/2011 portant immatriculation de Limbe Urban Council Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 52 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 052 du 22/03/2011 portant immatriculation de Metes Moliwe Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 53 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 053 du 22/03/2011 portant immatriculation de Tiko Progressive Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 54 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 054 du 22/03/2011 portant immatriculation de Bota Engineering Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 55 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 055 du 22/03/2011 portant immatriculation de Pendamboko Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 56 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 056 du 22/03/2011 portant immatriculation de Kimbo Police Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 57 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 057 du 22/03/2011 portant immatriculation de Banso Baptist Hospital Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.

## CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN

---

- 58 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 058 du 22/03/2011 portant immatriculation de Kikaikelaki Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 59 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 059 du 22/03/2011 portant immatriculation de Mbve Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 60 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 060 du 22/03/2011 portant immatriculation de Meluf Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 61 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 061 du 22/03/2011 portant immatriculation de Shisong Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 62 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 062 du 22/03/2011 portant immatriculation de Djottin Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 63 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 063 du 22/03/2011 portant immatriculation de Jakiri Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de 1<sup>ère</sup> première catégorie.
- 64 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 064 du 22/03/2011 portant immatriculation de Manchok Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 65 22/03/2011 Décision à caractère individuel n° 065 du 22/03/2011 portant immatriculation de Liywantse Tatum Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie.
- 66 23/03/2011 Décision à caractère individuel n° 066 du 23/03/2011 portant immatriculation de Community CreditCompany Plc (CCC), établissement de microfinance de première catégorie.
- 67 23/03/2011 Décision à caractère individuel n° 067 du 23/03/2011 portant immatriculation de Dorcas Saving House, établissement de microfinance de première catégorie.
- 68 14/03/2011 Décision à caractère individuel n° 068 du 14/03/2011 portant immatriculation du Fonds Provincial de Refinancement SA, établissement de microfinance de troisième catégorie.
- 69 07/04/2011 Décision à caractère individuel n° 070 du 07/04/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit du Cameroun-Caisse Financière en Mode Islamique, en abrégé SOCOOPECA CFMI, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 70 07/04/2011 Décision à caractère individuel n° 071 du 07/04/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit d'Investissement du Cameroun-Epargne Utile, en abrégé CECICAM-EU, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 71 07/04/2011 Décision à caractère individuel n° 072 du 07/04/2011 portant immatriculation de La Mutuelle Communautaire de Croissance de Mbalmayo, en abrégé MC2 de Mbalmayo, établissement de microfinance de première catégorie ;



---

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN**

---

- 72 07/04/2011 Décision à caractère individuel n° 073 du 07/04/2011 portant immatriculation de Security Finance Corporation, en abrégé SEFFACORP PLC, établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 73 07/04/2011 Décision à caractère individuel n° 074 du 07/04/2011 portant immatriculation de La Générale de Caisses pour l'Epargne et le Financement au Cameroun, en abrégé GECEFIC, établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 74 07/04/2011 Décision à caractère individuel n° 075 du 07/04/2011 portant immatriculation de La Reserve Nationale de l'Epargne et de la Provision, en abrégé RENAPROV, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 75 06/05/2011 Décision à caractère individuel n° 076 du 06/05/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Assuré, en abrégé SOCECA, établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 76 06/05/2011 Décision à caractère individuel n° 077 du 06/05/2011 portant immatriculation de L'Association des CVECA et CECA du Centre, en abrégé A3C, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 77 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 078 du 05/05/2011 portant immatriculation de Oshie Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 78 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 079 du 05/05/2011 portant immatriculation de Ngwo Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie.
- 79 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 080 du 05/05/2011 portant immatriculation de Njah Etu Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 80 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 081 du 05/05/2011 portant immatriculation de Mutengene Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 81 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 082 du 05/05/2011 portant immatriculation de Tiko United Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 82 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 083 du 05/05/2011 portant immatriculation de National Ports Authority Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 83 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 084 du 05/05/2011 portant immatriculation de Tiko Central Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 84 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 085 du 05/05/2011 portant immatriculation de Victoria Town Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 85 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 086 du 05/05/2011 portant immatriculation de Missellele Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;

---

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN**

---

- 86 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 087 du 05/05/2011 portant immatriculation de Tole Tea Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 87 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 088 du 05/05/2011 portant immatriculation de Muyuka Town Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de catégorie ;
- 88 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 089 du 05/05/2011 portant immatriculation de Ekona Engineering Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 89 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 090 du 05/05/2011 portant immatriculation de Ndian Estate Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 90 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 091 du 05/05/2011 portant immatriculation de Mbonge CDC Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 91 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 092 du 05/05/2011 portant immatriculation de Njindom Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 92 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 093 du 05/05/2011 portant immatriculation de Tiko Banana Project Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 93 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 094 du 05/05/2011 portant immatriculation de Buea P & T Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 94 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 095 du 05/05/2011 portant immatriculation de Ashing Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 95 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 096 du 05/05/2011 portant immatriculation de Bafoussam Cooperative Credit Union, en abrégé BATOCCU établissement de microfinance de première catégorie ;
- 96 05/05/2011 Décision à caractère individuel n° 097 du 05/05/2011 portant immatriculation de Mbingo Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 97 17/05/2011 Décision à caractère individuel n° 098 du 17/05/2011 portant immatriculation de CEC-PROM Mature, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 98 17/05/2011 Décision à caractère individuel n° 099 du 17/05/2011 portant immatriculation de CEC-PROM SA'A, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 99 17/05/2011 Décision à caractère individuel n° 100 du 17/05/2011 portant immatriculation de Kumba Town Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 100 17/05/2011 Décision à caractère individuel n° 101 du 17/05/2011 portant

---

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN**

---

- immatriculation de Bangem Savings and Loans Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 101 17/05/2011 Décision à caractère individuel n° 102 du 17/05/2011 portant immatriculation de Wackenhut Workers Cooperative Credit Union, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 102 17/05/2011 Décision à caractère individuel n° 103 du 17/05/2011 portant immatriculation de La Société d'Epargne et de Crédit de Mbalmayo, en abrégé CAPOCOM, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 103 17/05/2011 Décision à caractère individuel n° 104 du 17/05/2011 portant immatriculation de La Mutuelle d'Epargne et de Crédit pour le Développement de l'Entrepreneuriat Féminin au Cameroun, en abrégé MUDEF, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 104 17/05/2011 Décision à caractère individuel n° 105 du 17/05/2011 portant immatriculation de Misaje Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 105 17/05/2011 Décision à caractère individuel n° 106 du 17/05/2011 portant immatriculation de Nkor Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 106 17/05/2011 Décision à caractère individuel n° 107 du 17/05/2011 portant immatriculation de Self-Reliance Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 107 11/05/2011 Décision à caractère individuel n° 108 du 11/05/2011 portant immatriculation de Nyandong Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 108 11/05/2011 Décision à caractère individuel n° 109 du 11/05/2011 portant immatriculation de Lobe Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 109 11/05/2011 Décision à caractère individuel n° 110 du 11/05/2011 portant immatriculation de Njinikom Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 110 11/05/2011 Décision à caractère individuel n° 111 du 11/05/2011 portant immatriculation de Mbessa Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 111 11/05/2011 Décision à caractère individuel n° 112 du 11/05/2011 portant immatriculation de Fundong Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 112 11/05/2011 Décision à caractère individuel n° 113 du 11/05/2011 portant immatriculation de FODEC CAMEROUN, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 113 11/05/2011 Décision à caractère individuel n° 114 du 11/05/2011 portant immatriculation du CREDIT MUTUEL, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 114 31/05/2011 Décision à caractère individuel n° 115 du 31/05/2011 portant immatriculation de La Caisse Camerounaise d'Epargne et de Crédit, en

## CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN

---

- abrégé CCEC-S.A. établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 115 13/05/2011 Décision à caractère individuel n° 119 du 13/05/2011 portant immatriculation de La First Investment for Financial Assistance, en abrégé FIFFA, établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 116 27/05/2011 Décision à caractère individuel n° 120 du 27/05/2011 portant immatriculation de La Mutuelle pour la Promotion de l'Épargne et de Crédit d'Investissement, en abrégé MUPECI, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 117 27/05/2011 Décision à caractère individuel n° 121 du 27/05/2011 portant immatriculation de Agricultural Workers Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 118 27/05/2011 Décision à caractère individuel n° 122 du 27/05/2011 portant immatriculation de Kitiwum Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 119 27/05/2011 Décision à caractère individuel n° 123 du 27/05/2011 portant immatriculation de Ntundip Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 120 27/05/2011 Décision à caractère individuel n° 124 du 27/05/2011 portant immatriculation de Alpha Cooperative Fund, en abrégé Alco Fund, établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 121 27/05/2011 Décision à caractère individuel n° 125 du 27/05/2011 portant immatriculation de La Mutuelle de Développement et d'Investissement du Cameroun, en abrégé MDIC établissement de microfinance de première catégorie ;
- 122 27/05/2011 Décision à caractère individuel n° 126 du 27/05/2011 portant immatriculation de EB-ACCION Microfinance Cameroun, en abrégé EB-ACCION SA, établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 123 07/07/2011 Décision à caractère individuel n° 127 du 07/07/2011 portant immatriculation de La Société Financière et d'Épargne pour le Développement, en abrégé SOFINED SA, établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 124 07/07/2011 Décision à caractère individuel n° 128 du 07/07/2011 portant immatriculation de Rural Investment Credit SA, en abrégé R.I.C CAMEROON, établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 125 07/07/2011 Décision à caractère individuel n° 129 du 07/07/2011 portant immatriculation de La Caisse d'Épargne et de Crédit pour les Initiatives Locales, en abrégé CECIL, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 126 07/07/2011 Décision à caractère individuel n° 130 du 07/07/2011 portant immatriculation de La Mutuelle Communautaire de Croissance, en abrégé MC2 DE DOUMBOUO, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 127 07/07/2011 Décision à caractère individuel n° 131 du 07/07/2011 portant immatriculation de La Mutuelle Communautaire de Croissance, en abrégé MC2 BATCHAM, établissement de microfinance de première catégorie ;

## CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN

---

- 128 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 132 du 06/07/2011 portant immatriculation de Financial House S.A, établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 129 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 133 du 06/07/2011 portant immatriculation de La Centrale d'Epargne et de Crédit Participatif, en abrégé C.E.C.P, établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 130 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 134 du 06/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative de Crédits pour l'Equipement en Afrique, en abrégé SOCREA établissement de microfinance de première catégorie ;
- 131 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 135 du 06/07/2011 portant immatriculation de La Financière pour l'Investissement au Cameroun, en abrégé FINEC, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 132 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 136 du 06/07/2011 portant immatriculation de La Caisse Populaire d'Investissement, en abrégé CPI établissement de microfinance de première catégorie ;
- 133 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 137 du 06/07/2011 portant immatriculation de La Coopérative d'Epargne et de Crédit et d'Investissement Agricole du Cameroun, en abrégé CECIAC, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 134 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 138 du 06/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE Kribi-Campo, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 135 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 139 du 06/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE LOLODORF, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 136 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 140 du 14/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE ZAMENGOE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 137 19/08/2011 Décision à caractère individuel n° 140 du 19/08/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE FOREKE-DSCHANG, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 138 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 141 du 06/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BALEVENG, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 139 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 142 du 06/07/2011 portant immatriculation de Le Crédit Coopératif Participatif du Cameroun SA, en abrégé CCPC SA établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 140 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 143 du 06/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 NIETE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 141 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 144 du 06/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BAFOUSSAM RURAL, établissement de microfinance de première catégorie ;

---

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN**

---

- 142 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 145 du 06/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BALENGOU, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 143 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 146 du 06/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BARE-BAKEM, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 144 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 147 du 06/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BANGANGTE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 145 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 148 du 06/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE MOKOLO, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 146 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 149 du 06/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE GUIDIGUIS, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 147 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 150 du 06/07/2011 portant immatriculation de La Société Nationale d'Assistance et de Crédit du Cameroun en abrégé SONAC, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 148 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 151 du 06/07/2011 portant immatriculation de Kumba Central Savings and Loans Cooperative, dont le siège est à Kumba, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 149 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 152 du 06/07/2011 portant immatriculation de PWD Mamfe Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 150 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 153 du 06/07/2011 portant immatriculation de Menji Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 151 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 154 du 06/07/2011 portant immatriculation de Okoyong Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 152 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 155 du 06/07/2011 portant immatriculation de Nkambe Town CooperativeLtd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 153 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 156 du 06/07/2011 portant immatriculation de Ndu Tea estate CooperativeLtd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 154 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 157 du 06/07/2011 portant immatriculation de Lip Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 155 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 158 du 06/07/2011 portant immatriculation de Mbiame Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;

## CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN

---

- 156 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 159 du 06/07/2011 portant immatriculation de Aghem CooperativeLtd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 157 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 160 du 06/07/2011 portant immatriculation de Wackenhut Workers Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 158 06/07/2011 Décision à caractère individuel n° 161 du 06/07/2011 portant immatriculation de Tombel Central Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 159 07/07/2011 Décision à caractère individuel n° 162 du 07/07/2011 portant immatriculation de Ngumuanya Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 160 07/07/2011 Décision à caractère individuel n° 163 du 07/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit de l'Ouest du Cameroun, en abrégé SCECOC établissement de microfinance de première catégorie ;
- 161 07/07/2011 Décision à caractère individuel n° 164 du 07/07/2011 portant immatriculation de Business Women Savings and Credit Cooperative Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 162 07/07/2011 Décision à caractère individuel n° 165 du 07/07/2011 portant immatriculation de Cameroon Development Corporation Kompina Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 163 07/07/2011 Décision à caractère individuel n° 166 du 07/07/2011 portant immatriculation de Bai Estate Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 164 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 167 du 14/07/2011 portant immatriculation de Amicale Finance S.A. en abrégé AFI, établissement de microfinance de deuxième catégorie ;
- 165 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 168 du 14/07/2011 portant immatriculation de L'Union des Sociétés Coopératives d'Epargne et de Crédit Binum du Cameroun en abrégé RESEAU BINUM TONTINE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 166 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 169 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de PENKA MICHEL en abrégé CMEC de PENKA MICHEL, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 167 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 170 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de DIDIPE en abrégé CMEC de DIDIPE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 168 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 171 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de MATOUBE en abrégé CMEC de MATOUBE, établissement de microfinance de première catégorie ;

---

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN**

---

- 169 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 172 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de BATI en abrégé CMEC de BATI, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 170 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 173 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de BALOUMGOU en abrégé CMEC de BALOUMGOU, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 171 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 174 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de MELONG en abrégé CMEC de MELONG, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 172 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 175 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de BAMEKA en abrégé CMEC de BAMEKA, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 173 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 176 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de BAMOUGOUM en abrégé CMEC de BAMOUGOUM, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 174 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 177 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de SANDJUNANG en abrégé CMEC de SANDJUNANG, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 175 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 178 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de MABOMBE en abrégé CMEC de MABOMBE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 176 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 179 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de BABONE en abrégé CMEC de BABONE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 177 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 180 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de BACHUA en abrégé CMEC de BACHUA, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 178 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 181 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de BAFOUSSAM en abrégé CMEC de BAFOUSSAM, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 179 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 182 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de GALIM en abrégé CMEC de GALIM, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 180 12/07/2011 Décision à caractère individuel n° 183 du 12/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BAHAM, établissement de microfinance de première catégorie ;



---

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN**

---

- 181 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 184 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Mutuelle Financière des Femmes Africaines, en abrégé MUFFA CAMEROUN, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 182 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 185 du 14/07/2011 portant immatriculation de La Mutuelle Populaire d'Épargne et de Crédit, en abrégé MUPEC, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 183 14/07/2011 Décision à caractère individuel n° 186 du 14/07/2011 portant immatriculation de CAPFINANCE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 184 26/07/2011 Décision à caractère individuel n° 187 du 26/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BAMENA, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 185 26/07/2011 Décision à caractère individuel n° 188 du 26/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Épargne et de Crédit Camerounaise, en abrégé CAPCOL, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 186 26/07/2011 Décision à caractère individuel n° 189 du 26/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE NJINIKOM, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 187 26/07/2011 Décision à caractère individuel n° 190 du 26/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE TPD, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 188 26/07/2011 Décision à caractère individuel n° 191 du 26/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE FOTO, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 189 26/07/2011 Décision à caractère individuel n° 192 du 26/07/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE NJOMBE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 190 26/07/2011 Décision à caractère individuel n° 193 du 26/07/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Épargne et de Crédit La Financière de la Manà pour la Promotion des Petites Initiatives au Cameroun, en abrégé LA FINAL, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 191 19/08/2011 Décision à caractère individuel n° 194 du 19/08/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE MAKAK, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 192 19/08/2011 Décision à caractère individuel n° 195 du 19/08/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE NGAOUNDERE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 193 19/08/2011 Décision à caractère individuel n° 196 du 19/08/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BABADJOU, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 194 19/08/2011 Décision à caractère individuel n° 197 du 19/08/2011 portant

## CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN

---

- immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE MUYUKA, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 195 19/08/2011 Décision à caractère individuel n° 198 du 19/08/2011 portant immatriculation de Le Crédit Populaire, en abrégé ECPC, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 196 19/08/2011 Décision à caractère individuel n° 199 du 19/08/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de LITIEU en abrégé CMEC de LITIEU, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 197 19/08/2011 Décision à caractère individuel n° 200 du 19/08/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de BANGOUA en abrégé CMEC de BANGOUA, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 198 19/08/2011 Décision à caractère individuel n° 201 du 19/08/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de BANFELOUK en abrégé CMEC de BANFELOUK, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 199 19/08/2011 Décision à caractère individuel n° 202 du 19/08/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Binum Tontine de BANGOU en abrégé CMEC de BANGOU, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 200 22/08/2011 Décision à caractère individuel n° 205 du 22/08/2011 portant immatriculation de La Financière Binam, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 201 22/08/2011 Décision à caractère individuel n° 206 du 22/08/2011 portant immatriculation de La Tontinière Nationale, en abrégé LTN, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 202 22/08/2011 Décision à caractère individuel n° 207 du 22/08/2011 portant immatriculation de La Société Coopérative d'Epargne et de Crédit du Cameroun dont le surnom est Caisse d'Epargne et de Crédit de la Solidarité en abrégé CEPAC SOLIDARITE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 203 22/08/2011 Décision à caractère individuel n° 208 du 22/08/2011 portant immatriculation du GRENIER, (Société Coopérative d'Epargne et de Crédit au Cameroun), établissement de microfinance de première catégorie ;
- 204 22/08/2011 Décision à caractère individuel n° 209 du 22/08/2011 portant immatriculation de L'Union des CVECA et CECA du Grand Nord en abrégé U.C.C.GN, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 205 23/08/2011 Décision à caractère individuel n° 210 du 23/08/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BERTOUA, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 206 23/08/2011 Décision à caractère individuel n° 211 du 23/08/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BANDJOUN, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 207 23/08/2011 Décision à caractère individuel n° 212 du 23/08/2011 portant

---

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN**

---

- immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BANDJA, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 208 23/08/2011 Décision à caractère individuel n° 213 du 23/08/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE PENKA-MICHEL, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 209 23/08/2011 Décision à caractère individuel n° 214 du 23/08/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE KEKEM, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 210 23/08/2011 Décision à caractère individuel n° 215 du 23/08/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BANKA, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 211 23/08/2011 Décision à caractère individuel n° 216 du 23/08/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE MANJO, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 212 23/08/2011 Décision à caractère individuel n° 217 du 23/08/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE BAFIA, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 213 23/08/2011 Décision à caractère individuel n° 218 du 23/08/2011 portant immatriculation de la Mutuelle de Croissance MC2 DE YABASSI, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 214 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 219 du 06/09/2011 portant immatriculation de la Société Coopérative d'Epargne et de Crédit de l'Adamaoua (PLATEAU), établissement de microfinance de première catégorie ;
- 215 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 220 du 06/09/2011 portant immatriculation de la Société Coopérative d'Epargne et de Crédit de KOZA (Caisse Populaire Coopérative), établissement de microfinance de première catégorie ;
- 216 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 221 du 06/09/2011 portant immatriculation de la Société Coopérative d'Epargne et de Crédit de TOUROU (CAPOCOT), établissement de microfinance de première catégorie ;
- 217 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 222 du 06/09/2011 portant immatriculation du Programme de Promotion de Crédit Solidaire dans le Grand Nord (MIFED), établissement de microfinance de troisième catégorie ;
- 218 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 223 du 06/09/2011 portant immatriculation de NDJANGUI DU CAMEROUN (NDJANGUICAM), établissement de microfinance de première catégorie ;
- 219 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 224 du 06/09/2011 portant immatriculation de MC2 DE BANYO, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 220 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 225 du 06/09/2011 portant immatriculation de MC2 DE BAMENDOU, établissement de microfinance de première catégorie ;

## CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN

---

- 221 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 226 du 06/09/2011 portant immatriculation de MC2 DE BATOURI, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 222 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 227 du 06/09/2011 portant immatriculation de MC2 DE BANGANG, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 223 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 228 du 06/09/2011 portant immatriculation de la Caisse Populaire Coopérative des Groupes FIMAC de TOKOMBERE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 224 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 229 du 06/09/2011 portant immatriculation de la Société Coopérative d'Epargne et de Crédit de GUIDER (SOCECGUI), établissement de microfinance de première catégorie ;
- 225 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 230 du 06/09/2011 portant immatriculation de la Caisse Populaire Coopérative de l'Université de DSCHANG (SCECUDS), établissement de microfinance de première catégorie ;
- 226 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 231 du 06/09/2011 portant immatriculation de la Société Coopérative d'Epargne et de Crédit des Encadreurs du Monde rural du Nord (COOPENMORN), établissement de microfinance de première catégorie ;
- 227 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 232 du 06/09/2011 portant immatriculation de MMEN Cooperative Credit Union Ltd MFI, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 228 06/09/2011 Décision à caractère individuel n° 233 du 06/09/2011 portant immatriculation de la Société Coopérative d'Epargne et de Crédit de NGONG (Caisse Populaire Coopérative), établissement de microfinance de première catégorie ;
- 229 12/10/2011 Décision à caractère individuel n° 234 du 12/10/2011 portant immatriculation de MC2 de Nkongsamba, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 230 12/10/2011 Décision à caractère individuel n° 235 du 12/10/2011 portant immatriculation de MC2 de Batoufam, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 231 12/10/2011 Décision à caractère individuel n° 236 du 12/10/2011 portant immatriculation du CREDIT DU GOLFE, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 232 05/01/2012 Décision à caractère individuel n° 001/EMF/12 du 05/01/2012 portant immatriculation de la Société Coopérative d'Epargne et de Crédit Rural de Bandja (SOCEC BA), établissement de microfinance de 1ère catégorie.
- 233 05/01/2012 Décision à caractère individuel n° 002/EMF/12 du 05/01/2012 portant immatriculation de la Société Coopérative d'Epargne et de Crédit des Encadreurs du Ndé (SCECEAN), établissement de microfinance de 1ère catégorie.

## CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN

---

- 234 05/01/2012 Décision à caractère individuel n° 003/EMF/12 du 05/01/2012 portant immatriculation de la Caisse Populaire Coopérative de Bamougoum (COOPECBAM), établissement de microfinance de 1ère catégorie ;
- 235 05/01/2012 Décision à caractère individuel n° 004/EMF/12 du 05/01/2012 portant immatriculation de la Mutuelle Communautaire de Croissance de Melong (MC2 DE MELONG), établissement de microfinance de 1ère catégorie ;
- 236 05/01/2012 Décision à caractère individuel n° 005/EMF/12 du 05/01/2012 portant immatriculation de la Mutuelle Communautaire de Croissance de Babouantou (MC2 DE BABOUANTOU), établissement de microfinance de 1ère catégorie ;
- 237 05/01/2012 Décision à caractère individuel n° 006/EMF/12 du 05/01/2012 portant immatriculation de la Mutuelle Communautaire de Croissance de Fongo Tongo (MC2 DE FONGO TONGO), établissement de microfinance de 1ère catégorie ;
- 238 05/01/2012 Décision à caractère individuel n° 007/EMF/12 du 05/01/2012 portant immatriculation de Pecten Employees Cooperative Credit Union Ltd, établissement de microfinance de 1ère catégorie ;
- 239 05/01/2012 Décision à caractère individuel n° 008/EMF/12 du 05/01/2012 portant immatriculation de la Caisse Populaire Coopérative des Groupes FIMAC de la Sanaga Maritime, établissement de microfinance de 1ère catégorie ;
- 240 05/01/2012 Décision à caractère individuel n° 009/EMF/12 du 05/01/2012 portant immatriculation de la Caisse Populaire de Mbouda Centre (CPCMC), établissement de microfinance de 1ère catégorie ;
- 241 05/01/2012 Décision à caractère individuel n° 010/EMF/12 du 05/01/2012 portant immatriculation de la Caisse Populaire Coopérative de Batsengla (SOCOOPECBAT), établissement de microfinance de 1ère catégorie ;
- 242 05/01/2012 Décision à caractère individuel n° 011/EMF/12 du 05 janvier 2012 portant immatriculation de la Caisse Populaire Coopérative de Foubot (COOPECFO), établissement de microfinance de 1ère catégorie ;
- 243 05/01/2012 Décision à caractère individuel n° 012/EMF/12 du 05/01/2012 portant immatriculation de la Caisse Populaire Coopérative de Djuttitsa (COOPECTSA), établissement de microfinance de 1ère catégorie ;
- 244 07/01/2012 Décision à caractère individuel n° 013/EMF/12 du 07/05/2012 portant immatriculation des Mutuelles Camerounaises d'Epargne et de Crédit (MUCADEC), établissement de microfinance de 2ème catégorie ;
- 245 27/07/2012 Décision à caractère individuel n° 014/EMF/12 du 27 juillet 2012 autorisant Express Union Finances SA, établissement de microfinance de deuxième catégorie, à ouvrir une agence dans la localité de Bandjoun ;
- 246 08/08/2012 Décision à caractère individuel n° 015/EMF/12 du 08 août 2012 autorisant la Nouvelle Financière Africaine (NOFIA), établissement de microfinance de deuxième catégorie, à ouvrir des agences dans les localités de Yaoundé, Kye-Ossi, Douala, Bafoussam, Dschang, Mbouda, Bamenda, Limbé, Garoua, Kousseri et Maroua ;
- 247 05/09/2012 Décision à caractère individuel n° 016/EMF/12 du 05/09/2012 autorisant GECEVIC, établissement de microfinance de deuxième catégorie, à ouvrir

- de nouvelles agences dans les localités d'Ebolowa, Mbalmayo, Mbouda, Buéa, Bamenda, Bandjoun, Yaoundé (Mendong) et Bertoua ;
- 248 28/09/2012 Décision à caractère individuel n° 017/EMF/12 du 28/09/2012 portant immatriculation de la Mutuelle Communautaire d'Obala, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 249 28/09/2012 Décision à caractère individuel n° 018/EMF/12 du 28/09/2012 portant immatriculation de la Mutuelle Communautaire de Bamessingue, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 250 28/09/2012 Décision à caractère individuel n° 019/EMF/12 du 28/09/2012 portant immatriculation de la Mutuelle Industrielle artisanale et Commerciale de Crédit du Cameroun (MIC), établissement de microfinance de première catégorie ;
- 251 28/09/2012 Décision à caractère individuel n° 020/EMF/12 du 28/09/2012 portant immatriculation de la Mutuelle Communautaire de Balengou, établissement de microfinance de première catégorie ;
- 252 08/11/2012 Décision à caractère individuel n° 021/EMF/12 du 08/11/2012 autorisant ACEP CAMEROUN, établissement de microfinance de deuxième catégorie, à ouvrir de nouvelles agences dans les localités de Douala, Nkongsamba et Mbouda ;
- 253 15/11/2012 Décision à caractère individuel n° 022/EMF/12 du 15/11/2012 autorisant Express Union Finances SA, établissement de microfinance de deuxième catégorie, à ouvrir 36 guichets.

# ANNEXES

## 1. Texte réglementaire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

\*\*\*\*\*

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT**

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

\*\*\*\*\*

**NATIONAL COUNCIL OF CREDIT**

**ARRETE N° 0000005/MINFI du 13 janvier 2011  
PORTANT INSTITUTION DU SERVICE BANCAIRE MINIMUM GARANTI**

### **LE MINISTRE DES FINANCES,**

Vu La constitution ;

Vu La convention du 16 octobre 1990 portant création d'une Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;

Vu La convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les états de l'Afrique centrale ;

Vu Le règlement n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 04 avril 2003 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiements ;

Vu L'ordonnance n° 85/002 du 31 août 1985 relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit, ensemble les modificatifs subséquents ;

Vu Le Décret n° 96/138 du 24 juin 1996 portant organisation du Conseil National du Crédit ;

Vu Le Décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007 ;

Vu Le Décret n° 2008/365 du 08 novembre 2008 portant organisation du Ministère des Finances ;

Vu L'Arrêté n° 244/MINFI/DCE/D du 05 avril 1989 portant conditions de banque, ensemble les modificatifs subséquents ;

Après avis du Conseil National du Crédit,



**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** .- Le présent arrêté porte institution du Service Bancaire Minimum Garanti et fixe les modalités de sa mise en œuvre.

**Article 2.**- Pour application du présent Arrêté, les définitions ci-après sont admises :

1- Etablissement de crédit : l'établissement de crédit tel que défini à l'article 1<sup>er</sup> de la Convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les états de l'Afrique centrale.

2- Consommateur : toute personne physique dans la clientèle des particuliers qui, dans le cadre des services visés par le présent Arrêté, agit dans un but non commercial et qui a sa résidence principale au Cameroun.

3. Place bancaire : La localité où se trouvent les agences d'un même réseau.

4- Service Bancaire Minimum Garanti : le minimum de prestations dont bénéficie à titre gratuit, tout consommateur au sens du présent arrêté.

**Article 3.**- (1) Tout établissement de crédit est tenu d'offrir sans frais le Service Bancaire Minimum Garanti défini à l'article 2 ci-dessus :

(2) Le Service Bancaire Minimum Garanti comprend :

- a. l'ouverture des comptes ;
- b. la délivrance du relevé d'identité bancaire ;
- c. la délivrance des chéquiers ;
- d. la délivrance au guichet des formules de retrait d'espèces au profit du titulaire d'un compte ;
- e. la délivrance des livrets d'épargne ;
- f. le paiement par carte bancaire auprès d'un commerce au Cameroun ;
- g. la consultation du compte sur place ;
- h. la délivrance d'attestation de non redevance ;
- i. le paiement par chèques ;
- j. le versement d'espèces dans les agences d'une même banque ;
- k. le retrait d'espèces sur la même place bancaire ;
- l. le virement de compte à compte dans une même banque ;
- m. le retrait de billets dans les guichets automatiques bancaires de la banque porteur de la carte ;
- n. le changement d'adresse ;
- o. la délivrance du relevé de compte mensuel.

(3) A l'exception de la clôture des comptes dont la tarification est plafonnée à un montant de cinq mille (5 000) F CFA Hors Taxe, la facturation des prestations bancaires qui ne sont pas visées par le présent article est libre, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

**Article 4.-** (1) Il est institué une Commission d'Arbitrage, ci-après dénommée « la Commission », chargé de statuer sur les litiges nés de l'application de l'article 3 ci-dessus entre le consommateur et l'établissement de crédit concerné.

(2) A ce titre, elle connaît des réclamations n'ayant pas connu de solution amiable entre les consommateurs et leurs banques relatifs à l'application des dispositions de l'article 3 ci-dessus.

**Article 5.-** (1) La Commission d'Arbitrage est composée ainsi qu'il suit :

Président : le représentant du Ministère chargé des finances.

Membres :

- un (01) représentant de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- un (01) représentant de l'Association Professionnelle des établissements de crédit du Cameroun autre que celui de la banque incriminée ;
- un (01) représentant de l'Association des consommateurs des produits bancaires et financiers.

(2) Le Secrétariat de la Commission est assuré par le représentant du Secrétaire Général du Conseil National du Crédit.

**Article 6.-** (1) La Commission se réunit en tant que de besoin et au moins quatre (04) fois par an pour statuer sur l'ensemble des faits de violation relatifs à l'application des dispositions de l'article 3 ci-dessus.

(2) Toutefois, le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit peut connaître des réclamations des consommateurs dont les montants querellés sont inférieurs ou égaux à 100 000 (cent mille) F CFA.

(3) L'opportunité de saisine appartient concurremment à la Commission et aux parties définies à l'article 9 ci-dessous. La Commission est saisie sur requête non timbrée accompagnée des pièces justificatives.

(4) Avant de saisir la Commission, le consommateur doit adresser sa requête à l'établissement de crédit en cause qui dispose, à compter de la date de dépôt de cette dernière, d'un délai maximum de trente (30) jour pour y répondre.

(5) Chaque établissement de crédit désigne en son sein un organe chargé d'examiner lesdites réclamations.

(6) La Commission siège à la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale à Yaoundé.

**Article 7.-** (1) La Banque des Etats de l'Afrique Centrale et la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, dans le cadre de leurs missions respectives, et indépendamment, le Ministère des Finances sont compétents pour rechercher et constater les violations relatives à l'application de l'article 3 du présent Arrêté.

(2) Les procès-verbaux dressés par les agents dûment mandatés de ces institutions font foi jusqu'à preuve du contraire. Une copie est adressée à la Commission et au contrevenant par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours précédant la date de constatation, délai de rigueur.

**Article 8.-** (1) En cas de violation des dispositions de l'article 3 ci-dessus, dûment constatée par la Commission, celle-ci adresse au contrevenant par les diligences du Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, un ordre de remboursement de la somme indûment prélevée aux clients victimes de l'infraction ainsi qu'une mise en demeure l'enjoignant à mettre fin à cet acte, dans un délai maximum de trente (30) jours.

(2) La mise en demeure mentionne :

- les faits reprochés et la disposition légale enfreinte ;
- le délai dans lequel il doit y être mis fin, sous peine d'astreinte.

(3) En cas de récidive, le contrevenant encourt une pénalité dont le montant est déterminé par la Commission, proportionnellement au préjudice subi par les clients de l'établissement de crédit. Ce montant est reversé au compte du Conseil National du Crédit, ouvert dans les livres de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

(4) La décision de la Commission est notifiée au contrevenant par le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, par lettre

recommandée avec accusé de réception, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de constatation des faits constitutifs de récidive.

**Article 9.-** Il peut être formé une action en cessation des réclamations prévues à l'article 4 à la demande des parties ci-après :

- le(s) consommateur (s) ;
- le Ministre des Finances ;
- la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;
- une association professionnelle ou interprofessionnelle ayant la personnalité civile ;
- une association ayant pour objet la défense des intérêts des consommateurs et jouissant de la personnalité civile.

**Article 10.-** La Commission d'Arbitrage adresse annuellement un rapport d'activités au Ministre des Finances et au Secrétaire Général du Conseil National du Crédit.

**Article 11.-** Les activités de la Commission d'Arbitrage sont financées par le budget du Conseil National du Crédit.

**Article 12.-** Les fonctions de membre de la Commission sont gratuites. Toutefois, les intéressés peuvent bénéficier des facilités de travail selon les modalités définies par le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit.

**Article 13.-** Le Directeur Général du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire, le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, le Secrétaire Général du Conseil National du Crédit et le Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en anglais et en français./-

Yaoundé, le 13 janvier 2011

Le Ministre des Finances  
ESSIMI MENYE

## 2. Statistiques

Tableau a.1 : Données statistiques de base

	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
<b>Pétrole brut</b>						
Production (en millions de barils)	31,6	30,7	29,0	23,0	21,3	22,1
Production (en millions de tonnes)	4,4	4,3	4,0	3,2	3,0	3,1
Ventes à la raffinerie (en millions de tonnes)	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Exportations (en millions de barils)	30,2	28,7	27,0	21,1	19,4	20,1
Exportations (en millions de tonnes)	4,2	4,0	3,8	2,9	2,7	2,8
Prix moyen à l'exportation (milliers de FCFA/tonne)	239,0	301,8	199,3	270,6	342,9	374,6
Prix du baril (en \$ E.U.) - Spot crude	71,1	97,0	61,8	79,0	104,0	105,0
Décote moyenne du pétrole camerounais (en \$ E.U.)	1,9	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Prix du baril camerounais-Kolé et Lokélé (en \$ E.U.)	69,2	94,0	58,8	76,0	101,0	102,0
Prix du baril (en FCFA)	33 188,7	41 912,6	27 681,8	37 585,7	47 620,0	52 032,0
<b>Cacao (fèves et dérivés)</b>						
Production (en milliers de tonnes)	186,5	190,0	190,0	194,1	220,0	240,0
Exportations (en milliers de tonnes)	151,4	165,2	165,2	170,1	196,3	173,8
Cours mondial du cacao (Dollars/tonne)	1 958,1	2 572,8	2 895,0	3 130,6	2 978,5	2 377,1
Prix à l'exportation (FCFA/kg)	737,2	900,5	1 070,7	1 215,3	1 102,6	952,0
<b>Café (arabica et robusta)</b>						
Productions robusta et arabica (en milliers de tonnes)	62,6	60,1	57,7	62,5	63,8	65,0
Exportations (en milliers de tonnes)	50,4	45,4	40,8	41,4	61,8	41,2
Cours mondial du robusta (Cents/livre)	88,3	106,2	77,1	84,1	116,0	110,6
Prix à l'exportation (FCFA/kg)	746,5	835,0	640,6	733,2	964,1	995,0
<b>Coton (masse)</b>						
Production (en milliers de tonnes)	170,0	161,5	153,4	120,6	136,0	180,0
Exportations (en milliers de tonnes)	132,1	83,3	79,1	79,9	80,7	76,2
Cours mondial de l'indice A de Cotlook (Cents/livre)	63,3	71,4	62,8	103,5	154,6	89,2
Prix à l'exportation (FCFA/kg)	521,5	547,0	508,0	879,9	1 252,9	782,3
<b>Bois bruts</b>						
Production de grumes (en milliers de m <sup>3</sup> )	2 730,6	2 594,1	2 464,3	2 538,3	2 464,1	2 444,4
Exportations de grumes (en milliers de tonnes)	548,3	493,5	444,2	459,7	429,2	518,7
Cours mondial des grumes (Dollar/m <sup>3</sup> )	268,0	290,7	285,9	278,2	390,5	360,5
Prix à l'exportation des grumes (milliers de FCFA/tonne)	110,4	111,3	115,7	118,2	158,2	158,0
Production de bois débités (en milliers de m <sup>3</sup> )	...	...	...	...	...	...
Exportations de bois débités (en milliers de tonnes)	830,4	747,4	672,6	699,5	699,5	715,5
Cours mondial des bois débités (Dollar/m <sup>3</sup> )	797,5	875,7	803,1	849,2	939,5	876,3
Prix à l'exportation des bois débités (milliers de FCFA/tonne)	319,5	326,2	316,1	350,8	370,1	373,5
Exportations de grumes et de bois débités (en milliers de tonnes)	1 378,8	1 240,9	1 116,8	1 159,2	1 128,7	1 234,2
Prix moyen pondéré à l'exportation (milliers de FCFA/tonne)	236,3	240,7	236,4	258,6	289,5	282,9
<b>Aluminium brut et dérivés</b>						
Exportations (en milliers de tonnes)	70,4	74,8	79,4	81,0	81,8	28,5
Cours mondial de l'aluminium (Dollar/tonne)	2 650,0	2 577,9	1 669,2	2 173,0	2 400,6	2 022,7
Prix à l'exportation (milliers de FCFA/tonne)	1 319,6	1 193,4	816,5	1 115,8	1 175,5	1 071,5
<b>Bananes</b>						
Production (en milliers de tonnes)	232,9	235,2	237,6	241,8	244,3	231,8
Exportations (en milliers de tonnes)	232,9	235,2	237,6	241,8	244,3	231,8

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
Cours mondial de la banane (Dollar/livre)	12,3	15,3	15,4	16,0	16,0	16,1
Prix à l'exportation (FCFA/kg)	125,7	145,6	154,7	169,0	160,9	175,6
<b>Caoutchouc naturel</b>						
Production (en milliers de tonnes)	56,1	57,2	58,2	60,0	62,4	50,8
Exportations (en milliers de tonnes)	37,9	38,6	39,3	40,5	52,7	42,9
Cours mondial du caoutchouc naturel (Cents/livre)	103,9	118,6	87,2	165,7	218,5	153,2
Prix à l'exportation (FCFA/kg)	750,7	796,5	618,8	1 234,8	1 552,7	1 177,6
<b>Croissance et inflation des principaux partenaires</b>						
Croissance 1/	2,8%	0,0%	-3,5%	3,0%	1,7%	1,2%
dont: France	2,2%	-0,1%	-3,1%	1,7%	1,7%	0,0%
Inflation 1/	2,2%	3,4%	0,1%	1,5%	2,7%	2,0%
dont: France	1,6%	3,2%	0,1%	1,5%	2,1%	2,0%
<b>Taux de change et d'intérêt</b>						
FCFA/\$ E.U. (moyenne)	479,4	445,7	471,0	494,4	471,4	510,0
FCFA/DTS	738,8	704,6	726,5	754,4	744,3	781,1
EURIBOR 2/	...	...	...	...	...	...

**Sources:** Administrations nationales, FMI et BEAC

**Tableau a.2 : Balance des paiements résumée (en milliards de F CFA)**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
<b>SOLDE DU COMPTE COURANT (transferts publics inclus)</b>	153,1	-182,4	-503,2	-253,5	-300,7	-418,5
<b>SOLDE DU COMPTE COURANT (transferts publics exclus)</b>	73,7	-264,9	-589,6	-338,3	-378,3	-487,5
<b>SOLDE DU COMMERCE EXTERIEUR</b>						
Exportations, fob	2 375,3	2 637,6	1 969,0	2 240,8	2 597,7	2 602,5
Pétrole brut	1 001,5	1 204,3	748,5	792,1	923,1	1 047,3
Cacao	111,6	148,7	176,8	206,7	216,4	165,4
Café	37,6	37,9	26,2	30,4	59,6	41,0
Coton	68,9	45,6	40,2	70,3	101,1	59,6
Bois	325,9	298,7	264,0	299,7	326,8	349,2
Aluminium	92,9	89,3	64,9	90,4	96,2	30,6
Banane	29,3	34,3	36,7	40,9	39,3	40,7
Caoutchouc naturel	28,5	30,8	24,3	50,0	81,8	50,5
Divers	679,1	744,1	586,5	660,5	753,3	818,3
Importations, fob	-2 023,1	-2 432,0	-2 152,7	-2 212,4	-2 584,2	-2 644,1
<b>Balance des services (non-facteurs)</b>	-188,9	-527,4	-250,7	-198,5	-214,0	-251,7
<b>Balance des revenus</b>	-239,2	-147,2	-225,3	-230,8	-237,1	-240,6
dont :- intérêts publics (débit)	-31,1	-30,6	-20,0	-26,0	-30,6	-38,0
-intérêts privés (débit)	-66,9	-68,7	-50,5	-53,1	-55,7	-58,5
Solde des transferts courants	229,1	286,6	156,5	147,3	136,8	115,5
dont :- publics (nets)	79,4	82,5	86,4	86,2	77,6	69,0
-privés (nets)	149,7	204,1	70,1	61,1	59,4	46,4
<b>COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES</b>	210,6	275,8	530,8	548,8	203,6	692,7
<b>COMPTE DE CAPITAL</b>						
dont : publics (nets)	74,6	66,0	86,7	25,0	13,7	11,6
: privés (nets)	19,9	-0,1	0,0	-1,8	0,9	0,9
<b>COMPTE FINANCIER</b>	116,1	209,9	444,0	525,6	189,0	680,2
Investissements directs	94,4	10,4	382,0	364,9	418,3	467,9

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
dont secteur pétrolier						
Investissements de portefeuille (nets)	-1,7	-18,2	3,1	-19,0	-6,6	-19,0
Autres investissements (nets)	23,3	217,8	58,9	179,7	-222,8	231,3
Opérations à plus d'un an (MLT)	-20,1	11,0	22,6	75,2	183,5	221,5
Opérations à moins d'un an (CT)	43,4	206,8	36,3	104,6	-406,3	9,8
<b>ERREURS ET OMISSIONS</b>	75,6	55,9	117,6	-307,9	-62,2	-230,3
<b>Solde global</b>	439,2	149,3	145,2	-12,5	-159,3	43,9
<b>Financement</b>	-439,2	-149,3	-145,2	12,5	159,3	-43,9
Variations des réserves officielles (baisse +)	-439,2	149,3	-145,2	12,5	159,3	-43,9
Financements exceptionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variations des arriérés extérieurs (baisse -)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rééchelonnements et annulations déjà obtenus	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gap résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont: rééchelonnement possible	...	...	...	...	...	...

Source : BEAC

**Tableau a.3 : Principaux indicateurs économiques, financiers et sociaux**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
<b>PIB, prix et population (variations annuelles, en %)</b>						
Taux de croissance (PIB réel)	4,0	3,7	2,1	2,4	4,7	4,3
Secteur pétrolier	-0,8	-2,9	-5,5	-20,6	-7,3	3,5
Secteur non pétrolier	4,4	4,1	2,5	3,7	5,2	4,3
Taux de croissance démographique (moyen)	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
Inflation (déflateur du PIB non pétrolier)	1,5	6,1	4,3	1,6	3,2	1,7
Inflation (prix à la consommation - moyenne annuelle)	1,1	5,3	3,0	1,3	2,9	2,4
<b>Finances publiques</b>						
Recettes totales	5,8	13,8	-1,2	-5,2	7,8	9,2
Recettes pétrolières	2,1	27,2	-37,3	-1,3	22,8	12,7
Recettes non pétrolières	7,7	7,1	20,2	-6,3	3,0	7,9
Dépenses totales	13,8	14,2	9,7	11,3	9,6	7,1
Dépenses courantes	4,0	16,6	-3,1	22,0	9,5	2,6
Dépenses en capital	62,2	6,7	61,0	-11,0	9,8	19,9
<b>Monnaie et crédit</b>						
Avoirs extérieurs nets	46,6	15,5	8,5	-2,7	-11,8	-6,1
Crédits à l'économie	8,4	18,4	7,5	15,6	21,9	2,3
Créances nettes sur l'Etat	-191,8	-41,4	3,3	-11,4	19,6	44,4
Masse monétaire (M2)	15,2	13,9	7,0	14,2	9,7	2,1
Concours de la BEAC aux banques	-11,5	15,5	86,9	-13,2	-16,3	962,4
Taux de couverture extérieure (fin de période)	88,5	92,6	100,1	95,7	94,1	94,0
Vitesse de circulation de la monnaie (PIBNP/M2)	4,72	4,58	4,58	4,23	4,19	4,35
Taux directeur BEAC - (TIAO fin de période)	5,25	5,25	4,25	4,25	4,00	4,00
<b>Secteur extérieur</b>						
Exportations, fob	18,0	11,0	-25,3	13,9	15,5	0,2
Importations, fob	21,7	20,2	-11,5	2,8	16,9	2,3
Termes de l'échange	-16,1	31,6	-30,4	1,8	11,9	-1,8

**CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
Variation des prix à l'exportation	-14,5	34,0	-33,1	11,8	18,3	2,1
Variation des prix à l'importation	1,9	1,9	-3,8	9,9	5,8	3,9
Taux de change effectif réel	0,1	-2,3	1,7	-7,7	0,1	-4,5
Taux de change effectif réel des exportations	1,3	0,6	-0,5	-10,8	0,4	-5,8
Taux de change effectif réel des importations	-0,4	-3,3	2,7	-6,6	0,0	-3,9
Marge de compétitivité cumulée depuis 1994	19,2	21,1	19,8	26,0	25,9	29,2
<b>Monnaie et crédit (Contribution à la croissance de la masse monétaire, en %)</b>						
Avoirs extérieurs nets	29,4	12,4	1,9	-2,6	-8,4	-3,4
Avoirs intérieurs nets	-14,2	1,5	5,1	16,7	18,2	5,4
Crédit intérieur net	-11,9	1,3	5,4	6,5	18,1	9,5
Créances nettes sur l'Etat	-17,0	-9,3	0,9	-2,9	4,8	8,0
Crédits à l'économie	5,1	10,6	4,5	9,3	13,3	1,6
Autres postes nets	-2,3	0,2	-0,3	10,3	0,0	-4,1
Masse monétaire (M2)	15,2	13,9	7,0	14,2	9,7	2,1
<b>Comptes nationaux (Contribution à la croissance réelle, en %)</b>						
Produit intérieur brut	4,0	3,7	2,1	2,4	4,7	4,3
dont secteur pétrolier	-0,1	-0,2	-0,3	-1,1	-0,3	0,1
secteur non pétrolier	4,1	3,9	2,4	3,5	5,0	4,1
Demande intérieure brute	4,3	8,7	0,0	1,5	6,1	4,5
Consommation	2,9	7,9	-3,0	4,4	6,0	3,0
Publique	0,5	0,8	0,0	1,0	-0,4	0,2
Privée	2,3	7,1	-3,0	3,4	6,4	2,8
Investissements bruts	1,4	0,8	3,0	-2,9	0,1	1,5
Publics	1,1	0,0	1,5	-1,0	0,0	0,3
Privés (Entreprises et ménages)	0,3	0,8	1,5	-1,9	0,1	1,2
Variation des stocks	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Exportations nettes	-0,3	-5,0	2,1	0,9	-1,5	-0,2
Exportations de biens et services non facteurs	1,7	-1,6	0,3	-0,2	-0,4	-0,2
Importations de biens et services non facteurs	-1,9	-3,4	1,8	1,1	-1,1	0,0
<b>Comptes nationaux (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</b>						
Investissements	27,0	26,3	29,9	26,2	25,5	27,7
Epargne intérieure	28,7	23,4	26,0	24,7	24,0	25,6
Epargne nationale	26,3	22,0	24,0	22,8	22,1	23,8
<b>Finances publiques</b>						
Recettes totales	19,6	19,9	19,3	17,3	17,1	17,5
Recettes pétrolières	6,5	7,4	4,5	4,2	4,8	5,0
Recettes non pétrolières	13,1	12,5	14,8	13,1	12,3	12,5
Dépenses totales	15,5	15,9	17,3	18,2	18,3	18,4
Dépenses courantes	11,8	12,3	11,7	13,5	13,5	13,0
Dépenses en capital	3,7	3,5	5,6	4,7	4,7	5,3
Solde budgétaire primaire (déficit -)	5,7	4,8	3,5	0,3	-0,1	0,9
Solde budgétaire de base (déficit -)	5,2	4,5	3,3	0,1	-0,4	0,5
Solde budgétaire, base engagements hors dons (déficit -)	4,1	4,1	2,0	-0,9	-1,2	-0,8
Solde budgétaire, base engagements dons compris (déficit -)	5,3	4,6	2,8	-0,2	-0,7	-0,4
<b>Secteur extérieur</b>						
Exportations de biens et services non facteurs, fob	30,6	29,8	22,7	24,1	25,3	23,9
Importations de biens et services non facteurs, fob	29,0	32,7	26,5	25,6	26,8	26,1
Solde du compte courant (dons off.incl.,def.-)	1,5	-1,6	-4,5	-2,1	-2,3	-3,0



## CONSEIL NATIONAL DU CREDIT DU CAMEROUN

	2007	2008	2009	2010	2011	2012*
Solde du compte courant (dons off.excl.,def. - )	0,7	-2,4	-5,2	-2,9	-2,9	-3,5
Encours de la dette extérieure/PIB	10,7	9,3	9,0	8,2	7,8	8,1
Ratio du service de la dette/Recettes budgétaires	5,2	4,9	7,2	7,2	4,0	4,2
Ratio du service de la dette/XBSNF	3,3	3,3	6,1	5,1	2,7	3,1
Réserves extérieures (en mois d'importations caf)	6,9	6,4	8,5	8,9	6,9	7,0
<b>Pour mémoire</b>						
PIB nominal (en milliards de FCFA)	9 908,0	11 065,6	11 290,2	11 920,1	13 014,7	13 878,0
PIB nominal non pétrolier (en milliards de FCFA)	8 919,2	9 853,2	10 533,6	11 104,1	12 056,7	12 794,8
Population (en millions d'habitants)	18,1	18,5	19,0	19,5	20,0	20,5
PIB par tête d'habitant (en \$ E.U.)	1 144,3	1 339,8	1 260,9	1 236,1	1 379,4	1 352,2

Sources: Administrations nationales, FMI et BEAC

Tableau a.4. : Liste des banques et établissements financiers en activité en 2011

<b>I - Banques</b>	
1.	Afriland First Bank (FIRST BANK)
2.	Banque Atlantique Cameroun (BAC)
3.	BGFIBank
4.	Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)
5.	Citibank Cameroon (CITI)
6.	Commercial Bank - Cameroun (CBC)
7.	Ecobank Cameroon (ECOBANK)
8.	National Financial Credit Bank (NFC-BANK)
9.	Société Commerciale de Banque Cameroun (SCB CAMEROUN OU CA SCB)
10.	Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC)
11.	Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)
12.	United Bank for Africa (UBA)
13.	Union Bank of Cameroon (UBC)
<b>II - Etablissements financiers</b>	
1.	Africa Leasing Company (ALC)
2.	PRO-PME Financement (PRO-PME)
3.	Société Camerounaise d'Équipement (SCE)
4.	ALIOS FINANCE (SOCCA)